

831^{ème} Séance

Séance Publique
du jeudi 12 décembre 2019

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 8 JUILLET 2022 (N° 8.598)

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

- I. ANNONCE D'ÉVENTUELS DÉPÔTS DE PROJETS DE LOI, DE PROPOSITIONS DE LOI ET RENVOI DEVANT LES COMMISSIONS.
- II. POURSUITE DE L'EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GÉNÉRAL PRIMITIF DE L'ÉTAT POUR L'EXERCICE 2020 (p. 3912).

**SECONDE SESSION ORDINAIRE
DE L'ANNEE 2019**

—
**Séance Publique
Du jeudi 12 décembre 2019**
—

Sont présents : M. Stéphane VALERI, Président du Conseil National ; Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, Vice-Présidente du Conseil National ; Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, Nathalie AMORATTI-BLANC, MM. José BADIA, Pierre BARDY, Daniel BOERI, Mme Corinne BERTANI, M. Thomas BREZZO, Mme Michèle DITLOT, M. Jean-Charles EMMERICH, Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO, Marie-Noëlle GIBELLI, M. Jean-Louis GRINDA, Mlle Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO, Guillaume ROSE, Balthazar SEYDOUX et Pierre VAN KLAVEREN, Conseillers Nationaux.

—
Assistent à la séance : S.E. M. Serge TELLE, Ministre d'Etat ; Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme ; M. Jean CASTELLINI, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie ; M. Patrice CELLARIO, Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur ; M. Didier GAMERDINGER, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé ; M. Laurent ANSEMI, Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération ; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Gouvernement ; Mme Sophie VATRICAN, Directeur du Budget et du Trésor.

—
Assurent le Secrétariat : Mme Virginie COTTA, Chef de Cabinet du Président ; M. Philippe MOULY, Secrétaire Général ; Mme Elodie KHENG, Conseiller en charge du Budget et de l'Économie ; Mme Maryse BATTAGLIA, Chargée de Mission pour les Affaires Sociales ; M. Olivier PASTORELLI, Secrétaire en Chef ; M. Yann BERTRAND, Chargé de Mission pour le Budget et l'Économie ; Mme Marie-Laure PEPINO, Secrétaire ; M. Jérémy DESSAIGNE, Chef de Bureau.

La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de M. Stéphane VALERI, Président du Conseil National.

—
M. le Président.- Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, cher public présent dans cet hémicycle, chers compatriotes, chers résidents, chers amis de la Principauté qui suivent ces débats sur Monaco Info, la télévision monégasque ou sur Internet ou sur les réseaux sociaux du Conseil National, la séance est ouverte.

II.

**POURSUITE DE L'EXAMEN
DU PROJET DE BUDGET GÉNÉRAL PRIMITIF
DE L'ÉTAT POUR L'EXERCICE 2020**

Nous sommes repartis pour une soirée de longs débats sur le projet de loi de Budget Primitif 2020. Je vous rappelle que nous terminerons ce soir probablement aux alentours de minuit, mais nous ferons une pause pour dîner d'environ une heure.

Nous allons reprendre les travaux sur l'examen du projet de Budget Primitif de l'Etat pour l'exercice 2020 là où nous nous étions arrêtés mardi soir, aux alentours de 23 heures 45. Nous étions arrivés, rappelez-vous, chers collègues et on n'avait pas commencé à cette heure-là, à la Section 7 – Equipement et Investissements. Je vais donc vous demander de vous reporter à la page 60 du fascicule budgétaire, puisque nous avons terminé les Recettes et également les Dépenses de Souveraineté, les Assemblées et Corps constitués.

Nous arrivons à cette Section 7 – Equipement et Investissements, je donne immédiatement la parole pour la lecture et le vote, chapitre par chapitre, de cette loi de budget, à Monsieur le Secrétaire Général du Conseil National.

M. le Secrétaire Général.-

SECT 7 - EQUIPEMENT ET INVESTISSEMENTS	
CH.1 -GRANDS TRAVAUX-URBANISME	
701.902 : FR.ETUDES URBAN.& GDS TRAV.	3 770 000
701.903 : TELECABINE JARDIN EXOT./ROCHER	500 000
701.905 : AMELIORATION ACCES OUEST	800 000
701.906 : GALERIE SECURITE RAINIER III	700 000
701.907 : AMELIOR.SECU.TUNNELS ROUTIERS	500 000
701.9071 : AMEL.SECU.TUNNELS ROUTIERS II	600 000
701.9132 : URB.SNCF-ILOT CHARLES III	7 000 000
701.9133 : URB.SNCF-ILOT CANTON	1 825 000
701.9134 : URB.SNCF-ILOT RAINIER III	1 700 000
701.9137 : URB.SNCF-ILOT PASTEUR	50 000 000
701.914 : TCSP	500 000
701.997 : AMELIORATION RESEAU FERROV.	1 000 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.1 -GRANDS TRAVAUX-URBANISME	68 895 000

M. le Président.- Est-ce qu'il y a des interventions sur ce chapitre ? Evidemment oui, c'est un très important chapitre. J'ai vu d'abord se lever la main du Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, du Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, du Doyen – ah le Doyen me demande une petite intervention liminaire, je vais vous donner la parole M. le Doyen – Mme GRISOUL et M. RIT.

Alors oui, tout d'abord, Monsieur le Doyen, vous souhaitez faire une toute petite déclaration liminaire. Nous vous écoutons.

M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, chers compatriotes dans l'hémicycle et sur internet.

Je vous rassure, je serai très court.

Ayant reçu nuitamment les chiffres du mois de novembre, il me fallait apporter une mise à jour par rapport aux chiffres que j'avais donnés à la séance précédente. Donc, pour la T.V.A. à fin novembre, elle est élevée de + 3 % par rapport à 2018. C'est ce que je voulais vérifier pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté.

M. le Président.- Merci pour ces précisions qui tiennent compte effectivement des tout derniers chiffres, alors que votre intervention mardi s'arrêtait aux chiffres de la fin octobre, ce qui explique la différence et une bonne tenue, Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre, des résultats et de l'encaissement de la T.V.A. en novembre, comme vous nous l'avez d'ailleurs laissé entendre mardi soir.

Je reviens directement maintenant à ce chapitre « Grands Travaux-Urbanisme », et Madame la Vice-Présidente ajoute sa demande de parole à celles que j'ai déjà notées. Nous écoutons, tout d'abord, le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, Monsieur SEYDOUX.

M. Balthazar SEYDOUX.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement-Ministres, chers collègues, chers compatriotes, chers Monégasques.

Je souhaite intervenir sur ce chapitre 1.

En effet, lors du Budget Rectificatif 2019, nous avons regretté que les grands chantiers publics connaît des surcoûts et des retards importants. Comme l'a relevé la Commission des Finances et de l'Economie Nationale dans son rapport, le budget des chantiers publics d'envergure connaît de nouvelles hausses conséquentes, 111 M€ pour l'Îlot Pasteur, 71,3 M€ pour le Nouvel Hôpital, 25,5M€ pour le Cap Fleuri et 18,5 M€ pour l'entrée de ville.

Ces hausses représentent aujourd'hui, 226 M€ supplémentaires entre le Budget Rectificatif 2019 et le Budget Primitif 2020. Lors de la Commission Plénière d'Etude Grands Travaux du 7 octobre dernier, le Gouvernement nous a présenté la nouvelle organisation de la Direction des Travaux Publics avec le recrutement de neuf personnes. Nous attendons que ce renforcement des équipes et cette réorganisation conduisent à de réelles avancées dans le pilotage des chantiers publics, avec évidemment des délais maîtrisés, des budgets contenus, moins de nuisances et des équipements publics de qualité.

Le Gouvernement peut-il nous assurer qu'il a pris toutes les dispositions possibles afin que les personnels supplémentaires dédiés à un suivi plus approfondi des chantiers publics soient recrutés dans les plus brefs délais ? D'autant que le Conseil National a accepté, à titre exceptionnel, la publication des avis de recrutements avant même le vote du Budget Primitif 2020, pour permettre une accélération dans le recrutement. Pourriez-vous nous dire où en sont les recrutements de ces neuf personnes et quand rentreront en fonction chacune d'elles ?

Merci beaucoup.

M. le Président.- Avant d'écouter Madame GRAMAGLIA, les chiffres que vous donnez – je tiens à m'y arrêter un instant, je crois au nom de l'ensemble des Conseillers Nationaux – sont considérables.

Vous parlez de plus de 220 M€ de surcoût, c'est là que l'on a incontestablement et le Gouvernement en est parfaitement conscient – d'où la réorganisation de la Direction des Travaux Publics, Madame le Conseiller va certainement nous en reparler, – des gisements d'économie considérables pour les dépenses publiques. Et donc c'est vrai, je vous l'ai déjà dit, Monsieur le Ministre d'Etat, mettez-vous à notre place, ici où parfois on doit batailler – vous nous écoutez de plus en plus et on vous en remercie – mais on doit batailler parfois des heures pour quelques dizaines de milliers d'euros qui nous semblent fondamentaux pour des structures associatives, pour des dépenses pleinement justifiées par rapport à des attentes de la population et puis nous sommes confrontés à ces chiffres considérables de surcoût. Alors il faudrait nuancer, parfois, il y a des réindexations de prix, mais il y a quand même aussi énormément de dépassements de budget sur les chantiers publics. Donc, c'est pour nous important que l'on s'arrête un moment dans ce débat national sur cet important sujet, que nous avons une fois par an, lors du Budget Primitif.

Vous avez pris, et on veut le croire, les bonnes décisions même si ce n'est pas à notre niveau que l'on peut aller dans le détail des réorganisations des services, mais tout ce que vous nous avez présenté Madame GRAMAGLIA, Monsieur le Ministre, Monsieur le Directeur des Travaux Publics, qui était aussi avec nous en Commission Plénière d'Etude, en séance privée, nous semble vraiment aller dans le bon sens.

La réorganisation de la Direction, la remise en cause des procédures d'appels d'offres pour choisir seulement des entreprises qui ont les moyens, la structure, la compétence, le contrôle des chantiers, l'appel aux mieux-disants justement, l'entreprise qui offre le meilleur rapport qualité-prix, pas toujours celles qui offrent le prix le plus bas, parce qu'on l'a vu trop souvent sur les chantiers, que celles-là, ma foi, elles bâclent le travail, elles le font mal ou elles font en retard ou elles demandent, d'ailleurs, beaucoup de nouvelles factures, de surcoûts au cours des chantiers où on est coincé et obligé, après, pour que le chantier se poursuive, de les accepter.

Donc, on met beaucoup d'espoir, si on arrivait ne serait-ce qu'à, je dirais, faire l'économie de la moitié des surcoûts, c'est peut-être 100 ou 200 M€ par an que l'on pourrait utiliser, soit pour enrichir notre Fonds de Réserve Constitutionnel, soit pour financer des dépenses pleinement justifiées, par ailleurs.

Monsieur le Ministre d'Etat, après nous reviendrons bien sûr sur les questions plus précises, mais je tenais à faire cette intervention, parce qu'on va passer une heure tout à l'heure, on verra, pour obtenir un appartement de plus pour les femmes battues dans ce pays pour 50.000 €, et parce que nous n'avons pas la même approche avec le Gouvernement, on va parler, pendant une demi-heure, de 50.000 €.

Là, je ne peux pas imaginer qu'on n'y passe qu'une minute, on parle de 220 M€ de dépassement de crédits sur les chantiers publics. Arrêtons-nous un moment sur ce point important où la prise de conscience est partagée. Il n'y a pas un Conseil National qui veut faire des économies et un Gouvernement qui ne s'en intéresserait pas, bien au contraire, c'est au Gouvernement et il le fait, de prendre les bonnes mesures pour que cela s'améliore.

Nous vous écoutons, Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Je suis tout à fait d'accord avec vous, Monsieur le Président.

Alors, premier point, on ne va pas passer une demi-heure sur l'appartement qui sera mis à disposition de l'Association d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales pour l'accueil des femmes éventuellement battues, mais en tous les cas agressées.

Encore une fois, je maintiens la position que l'on vous a donnée, il n'y a pas de problème pour donner un appartement à l'Association d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales, pour autant que l'on change la Convention entre l'Etat et l'Association

d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales, puisque comme vous le savez, il n'est pas dans les statuts de l'Association d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales de s'occuper de ce problème-là. On n'a pas de difficulté à mettre à disposition un appartement de l'Association d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales, on en reparlera éventuellement parce qu'il peut arriver, à certains moments que les services de l'Administration ne soient pas suffisamment réactifs puisqu'on est en *week-end*, parce qu'il est tard *et cetera*, et ça peut être tout à fait complémentaire du rôle essentiel qui doit être maintenu à l'Administration et aux Services Judiciaires quand il y a violence.

Donc, il n'y a pas de problème, je vous donne mon accord de principe pour mettre à disposition un appartement pour l'Association d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales, pour autant que la Convention entre l'Etat et l'Association d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales soit modifiée et Monsieur GAMERDINGER s'en occupe.

M. le Président.- Alors, écoutez, vous nous avez fait gagner une bonne demi-heure de débat, on est hors sujet, mais j'ai lancé cette petite parenthèse, vous l'avez reprise, alors peut-être si vous permettez, on va au bout de ce point-là, sachant qu'on voulait l'aborder plus longuement tout à l'heure. Je sais que des collègues voulaient s'exprimer, je pense que les choses sont donc claires.

Nous, ce que nous avons toujours dit, c'est que la Direction de l'Action Sociale placée sous l'autorité de Monsieur Didier GAMERDINGER, fait un remarquable travail – et la bonne nouvelle, c'est que nous sommes désormais d'accord avec le Gouvernement sur le rôle complémentaire de l'Association d'Aide aux Victimes d'Infractions Pénales (AVIP). Le détail viendra au bon chapitre, puisque-là c'était un peu une incidente sur le sujet des travaux publics.

M. le Ministre d'Etat.- On ne va pas perdre une demi-heure puisque ce sont des sujets tout aussi importants.

Sur les chantiers publics, nous sommes aussi concernés que vous, mais je ne veux pas que s'installe l'idée selon laquelle il y aurait une gabegie d'argent public sur les chantiers. On a essayé de vous expliquer les dépassements de programmes qui justifient ces dépassements de crédits. Je sais, Madame AMORATI-BLANC, que vous ne partagez pas la preuve du Gouvernement, je ne dis pas qu'elle explique l'ensemble des dépassements de crédits, mais à partir du moment – et c'est ce que nous sommes en

train de faire – où on change des programmes pour tenir compte à un moment donné d'une évolution particulière et vous y avez beaucoup contribué, je vous le répète, je l'ai déjà dit mais il n'y a pas de responsabilité, vous avez aussi souvent contribué aux modifications de programme. Ces modifications de programme entraînent des surcoûts, ces surcoûts effectivement entraînent des dépassements de crédits par rapport aux crédits originellement prévus pour financer ces opérations.

Mais nous sommes désormais extraordinairement – et je salue Monsieur Jean-Luc NGUYEN à chaque fois que je prends la parole sur ces sujets-là, il est là et je m'en réjouis – nous sommes extraordinairement précis sur ces dépassements de programme. En termes de procédure, c'est un détail mais désormais, tous ces dépassements de programme sont vus en Conseil de Gouvernement et ne sont acceptés que s'ils sont parfaitement justifiés.

Deuxièmement, nous avons effectivement changé les pratiques des marchés publics et Marie-Pierre GRAMAGLIA y reviendra. Il faut savoir que nous n'allons pas seulement changer la façon dont on passe les appels d'offres et le mieux-disant a été écarté, toute la sous-traitance va être reprise et on vous l'a déjà expliqué en Commission Plénière d'Etude.

Troisièmement, c'est le lien avec le sujet dont Marie-Pierre GRAMAGLIA vous parlera maintenant, on va réorganiser l'organe de pilotage de ces chantiers publics grâce aux neuf postes supplémentaires, merci de les avoir acceptés, disposer de la compétence qu'il faut pour traiter au niveau qu'il faut et ce n'est pas forcément des Directeurs dont on a besoin, mais des Chefs de Projet, Chefs de Chantier, ce sont des personnes qui peuvent suivre au quotidien la mise en œuvre de ces chantiers. Donc, merci de le faire.

Je ne voudrais pas qu'on prenne l'habitude de croire qu'il y a eu 200 M€ d'argent public dépensés de façon arbitraire ou pour des raisons somptuaires un peu inexpliquées. On a essayé de faire le travail d'explication, on a essayé de vous fournir tous les éléments qui ont conduit à ces dépassements. Ce que l'on fait aujourd'hui, c'est que l'on encadre strictement l'ensemble de ces programmes pour qu'ils puissent et d'ailleurs, en réalité la méthode du Contrat de Promotion Immobilière ou du Maître d'Ouvrage Délégué nous permet de le faire encore plus précisément, pour permettre à ces chantiers de ne plus voir leur coût dériver.

Marie-Pierre va rentrer dans le détail de ce recrutement, mais on avait absolument besoin de ce personnel pour permettre à la Direction des Travaux Publics de jouer tout son rôle, pleinement son rôle d'accompagnement des chantiers publics.

M. le Président.- Je crois que nous avons raison, aussi bien vous que nous, et que l'on peut trouver autant d'arguments pour défendre la thèse que vous venez de développer que pour la nôtre.

C'est-à-dire, soyons clairs, qu'il y a parfois des ajustements de programme qui sont indispensables, pour qu'un bâtiment public puisse répondre aux évolutions des besoins en fonction des années qui passent. On l'adapte en cours de chantier, ça peut arriver et je pense à l'hôpital. Il est évident que lorsque vous menez un chantier sur dix ou quinze ans, il est possible que les technologies hospitalières évoluent, que l'organisation de la médecine évolue, et donc, il peut y avoir, parfois, des changements de programme qui sont nécessaires et justifiés.

Et puis, il y en a d'autres qui ne le sont pas et c'est vrai que la règle, ça doit être *a priori* de ne pas changer les programmes qui ont été décidés au début d'un chantier, sauf cas absolument nécessaire. Comme pour toutes règles, il y a des exceptions justifiées. Donc, un programme qui est changé en cours de route, qui génère un coût très cher et qui n'est pas justifié et, bien effectivement, c'est de l'argent public que l'on pourrait mieux dépenser.

Je l'avais dit aussi, une partie de ces surcoûts sont justifiés et expliqués par l'indice d'évolution des prix chaque année, qui est basé sur le coût de la construction. Cette évolution est justifiée, sauf si le chantier a pris trois ans de retard, ces trois années de surcoût inflationniste sont alors des surcoûts non justifiés, parce que si le chantier avait été terminé dans les délais, on n'aurait pas pris trois ans d'inflation. Donc, là encore, on peut trouver des deux côtés des arguments. Il y a aussi – et c'est le but des interventions du Conseil National depuis de nombreux mois – parfois des entreprises qui ont été choisies à tort, notamment à cause de la règle du moins-disant, ou parce qu'il y a des entreprises qui ont été choisies à tort, car elles n'avaient pas les structures, pas le personnel, pas l'expérience et la compétence pour mener à bien certains chantiers, le Nouvel Hôpital en est, hélas, un triste exemple et tout ceci, le Gouvernement ne doit plus le faire.

Je pense que les mesures que vous avez prises avec – et je salue volontiers moi aussi, Monsieur le Directeur des Travaux Publics présent dans notre

enceinte ce soir, qui est venu nous présenter cette réorganisation des Travaux Publics – les créations des postes dont vous allez nous parler, Madame GRAMAGLIA, c'était la question de Monsieur SEYDOUX, tout ceci sont des mesures qui vont permettre que les surcoûts injustifiés soient revus à la baisse. Le but, c'est qu'il n'y ait plus à l'avenir des surcoûts injustifiés sur les chantiers publics. Les enjeux sont considérables. Madame la Vice-Présidente, vous avez parlé d'un demi-milliard sur le Triennal, Monsieur le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale vous avez parlé de 220 M€ sur une période plus courte, on parle bien de sujets fondamentaux pour le budget national.

Madame GRAMAGLIA, je vous en prie, pour répondre à Monsieur SEYDOUX, avant que je ne redonne la parole à mes collègues.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Merci, Monsieur le Président.

Je ne vais peut-être pas revenir dans le détail sur ce que vous avait expliqué Monsieur Jean-Luc NGUYEN.

Un rapide point sur cette nouvelle organisation de la Direction des Travaux Publics.

Effectivement, nous avons deux objectifs principaux. Nous voulons d'abord moderniser l'organisation de cette Direction pour faire face à tous les nouveaux objectifs et enjeux majeurs de la Principauté, comme vient de le dire Monsieur le Président et le Ministre d'Etat. Nous avons de très gros chantiers, de très gros enjeux majeurs pour l'avenir de la Principauté de Monaco, avec notamment, le Centre Hospitalier Princesse Grace, l'urbanisation en mer, l'Îlot Pasteur, avec des équipements collectifs très importants, un collège et des immeubles.

Nous allons recruter un Directeur administratif et financier qui va participer aux *reporting* des différents projets en mettant en place un contrôle de gestion.

Dans cette organisation également, la création d'un tableau de bord trimestriel où nous allons précisément retracer l'historique de chaque opération, ce qui n'est pas le cas actuellement et avec de nouveaux outils.

Je remercie Frédéric GENTA de tout ce qu'il peut nous apporter avec la *Smart City* et des nouveaux outils informatiques. Egalement, un outil de chiffrage des projets qui sera réalisé par un économiste qui

sera choisi après un appel d'offres. Ce nouveau chiffrage de projet, cette nouvelle façon de travailler est en test et je vous ferai un point plus précis dans quelques mois pour vous dire tous les avantages et les bénéfices que l'on aura pu tirer de cette nouvelle façon de travailler.

Vous l'avez dit, Monsieur SEYDOUX, il s'agit également de renforcer le management des chefs de projet, de renforcer les hommes au sein de cette équipe. Actuellement, nous fonctionnons avec douze conducteurs d'opérations qui sont rattachés directement à Monsieur NGUYEN et à son adjoint. Cette organisation a pour conséquence de travailler souvent en réactivité et de ne pas assez prévoir, puisqu'ils sont en surcharge de travail, notamment avec l'augmentation de tous les grands chantiers du budget dépensé chaque année par cette Direction.

Nous avons décidé de recruter quatre Managers intermédiaires. Le premier est arrivé depuis le mois de juin, il est en charge de tout ce qui concerne le pôle santé, les deux autres vont arriver au premier trimestre 2020. Grâce à vous, nous avons pu anticiper le lancement des avis de recrutement, ce n'est pas facile de recruter, puisqu'il s'agit de profils très spécialisés et qui demandent une grande expérience, donc ce sont déjà des personnes qui sont en poste forcément, et on doit nous laisser le temps de les trouver et ensuite, eux, de partir de leur poste actuel. C'est pour cela que ça prend un peu plus de temps. Les autres pôles sont le pôle logement, le pôle infrastructure et le pôle projet. Premier trimestre 2020, les deux autres et le quatrième devraient arriver un peu plus tard, et ces quatre recrutements sont les plus importants.

En tout, nous recrutons grâce à vous et je vous en remercie, neuf personnes au total. Je veux moi aussi m'associer aux remerciements du Ministre d'Etat et de Monsieur VALERI en la personne de Monsieur NGUYEN qui ne ménage ni son temps, ni ses efforts pour restructurer ce service et reprendre tous les différents chantiers de la Principauté et il a pu vous en faire le détail et nous avons eu de nombreux échanges à ce sujet.

Le deuxième objectif, c'est de remettre le Maître d'Ouvrage dans son rôle, aujourd'hui. C'est-à-dire que nous avons entamé de grandes discussions avec l'Ordre des Architectes, les maîtres d'œuvre pour essayer de faire évoluer le contrat-type. Ce sont des discussions qui ne sont pas terminées, bien sûr, mais on a de bons échanges avec cet Ordre et on espère finaliser en 2020 ce nouveau contrat-type. Nous sommes également en discussion

avec la Chambre Patronale du Bâtiment qui nous aide beaucoup dans toute cette restructuration, dans toute cette nouvelle façon de travailler et qui nous apporte toute sa collaboration, ainsi que le Syndicat des Promoteurs, notamment à la nouvelle Commission de l'Innovation pilotée par Monsieur NGUYEN, qui nous apporte une toute nouvelle méthode de travail visant à rechercher de nouvelles technologies pour faire moins de bruit, *et cetera...*

Je crois que c'est, tous ensemble, avec tous les professionnels du bâtiment et cette nouvelle organisation de la Direction des Travaux Publics, que nous allons pouvoir arriver à améliorer le suivi des chantiers, contrôler le dérapage financier dont nous avons longuement discuté pendant les séances privées et également assurer la durée des chantiers pour qu'il y ait moins de dérapages de ce côté-là.

M. le Président.- Merci, Madame le Conseiller de Gouvernement-Ministre.

Vous êtes cinq élus à attendre la parole, dans l'ordre où vous me l'avez demandée, M. ROBINO, Mme GRISOU, M. RIT, Mme BOCCONE-PAGES et M. MOUROU également qui a ajouté sa demande, tout à l'heure.

Nous écoutons tout d'abord le Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, Monsieur Christophe ROBINO.

Est-ce que quelqu'un a un micro allumé, je vois que vous avez un problème !

Voilà, ça y est, vous pouvez parler Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président de me rendre la voix.

Tout d'abord, Madame GRAMAGLIA, je voulais vous dire que nous avons toujours été très conscients de la charge de travail qui pesait sur votre Département, et nous avons toujours dit, y compris lors de la précédente mandature avec Monsieur CUCCHI, que nous étions toujours prêts à voter des crédits supplémentaires pour vous permettre d'augmenter vos équipes.

Monsieur le Ministre, la maîtrise des dépenses de construction publique passe obligatoirement par la maîtrise des modalités de passation de marchés publics, modalités qui faisaient l'objet de la proposition de loi n° 227, déposée, étudiée, et finalement votée lors de la précédente législature. Vous avez transformé

cette proposition de loi en déposant le projet de loi n° 988, mais avez réduit le texte à un unique article sur les pratiques anticoncurrentielles alors que la proposition en comportait une trentaine.

Les élus considèrent que sur ce point essentiel qui engage des sommes plus que conséquentes, certains principes ne peuvent se résumer à un traitement par voie réglementaire. Ce n'est d'ailleurs pas le cas en France, puisque le Code de la commande publique comporte bien une partie législative.

Nous examinerons donc, avec la plus grande attention, les explications sur les dispositions réglementaires qui ont été publiées en début d'année, explications que vous vous êtes engagé à nous adresser au plus tard au mois de janvier.

Pour autant, nous réservons bien évidemment la possibilité de reprendre, dans les amendements, une partie des dispositions de la proposition de loi, car nous considérons que seule la loi dispose d'une sécurité suffisante pour nous prémunir contre certains dérapages que nous avons malheureusement constatés et subis au cours des années écoulées.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur ROBINO.

J'avais eu l'occasion aussi, dans ma réponse à l'intervention du Ministre d'Etat, le premier soir, de dire que l'on peut comprendre l'argumentation technico-juridique du Gouvernement, mais rien n'empêche le Gouvernement, s'il en a la volonté, d'accepter certains amendements pour faire passer davantage de règles dans la loi.

Donc, ce débat nous l'aurons, puisque le dépôt du projet de loi est intervenu. Une réunion est prévue dans les premières semaines de l'année prochaine pour aller au fond des choses dans l'échange avec le Gouvernement en séance de travail, et donc nous aurons le débat public le soir du vote de cette future loi qui va nous aider, aussi, sans doute, dans le débat que l'on a ce soir, à mieux contrôler, à mieux réglementer l'attribution des marchés publics en Principauté.

Nous arrivons à présent dans le tour de parole à Madame GRISOUL.

Mme Marine GRISOUL.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaite saluer l'application *Urban Report Monaco* que souhaite développer le Gouvernement

durant l'année 2020. Les utilisateurs auront ainsi la possibilité de signaler en temps réel les nuisances et les désagréments qu'ils constatent en Principauté, afin d'en avertir l'Administration, qui pourra ensuite intervenir dans les plus brefs délais.

Cette application participative qui fait partie des mesures qui, ajoutées les unes aux autres, permettront d'améliorer la qualité de vie des résidents en Principauté.

Pourriez-vous nous apporter quelques précisions sur cette application s'il vous plaît ?

M. le Président.- Nous écoutons Madame GRAMAGLIA.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Alors, effectivement, cette application va être disponible à partir du début du premier trimestre de l'année prochaine. C'est une application qui vous permettra, de façon non anonyme, lorsque vous constatez quelque chose qui se passe en Principauté de Monaco, de prendre des photos et de les envoyer à une personne qui centralise toutes les demandes et toutes les observations, tout ce qui se passe en Principauté de Monaco, en temps réel. Il aura un traitement très rapide, si c'est une urgence avérée.

Si c'est quelque chose qui peut être résolu mais à plus long terme, tous les problèmes seront répertoriés, traités et une suite sera donnée avec une réponse à la personne qui nous aura demandé et signalé et ce sera une grande aide pour l'efficacité.

On ne peut pas être partout et tout regarder, même si beaucoup de personnes, contrôleurs et autres personnes travaillant au sein de mon Département, il y a à peu près 800 personnes, sont vigilantes. J'espère qu'il n'y aura pas trop d'abus puisque c'est pour cela que nous ne souhaitons pas l'anonymat, car il ne faut pas que pour n'importe quoi les services soient interpellés, ce qui entraînerait une perte de temps. Mais le but étant vraiment d'améliorer la qualité du service rendu auprès des résidents de la Principauté de Monaco.

Mme Marine GRISOUL.- Oui, nous avons pu voir beaucoup de remontées sur Facebook par exemple avec des photos, donc ça permettrait à la population de communiquer directement sur les désagréments.

M. le Président.- Oui, merci.

Cela correspond effectivement à une attente que l'on pouvait avoir dans cette Assemblée. J'en dis un mot aussi, parce qu'on en avait parlé en séance privée avec le Ministre d'Etat. Rappelez-vous, il faut bien faire la différence entre cette application qui est utile et une délation anonyme et malveillante, qui n'a rien à voir avec cette application.

La délation, d'abord, elle est anonyme, là il s'agit bien sûr de dire voilà qui je suis, voilà le problème que je constate.

Deuxièmement, ce n'est pas de la délation qui répond toujours à de la jalousie, de la cupidité ou de la vengeance vis-à-vis d'une autre personne. Là, il s'agit simplement de faire respecter la loi et de faire respecter les règles. Vous êtes à côté d'un chantier public, il n'est pas dérogatoire, il travaille un samedi, un dimanche ou après 18 heures, eh bien vous avez parfaitement le droit d'informer le service concerné pour qu'il fasse respecter l'Ordonnance Souveraine qui interdit à ce chantier de travailler le samedi soir ou le dimanche matin.

Vous êtes à côté d'un établissement qui, au-delà de 22 heures, ou de manière générale, dépasse les normes autorisées par rapport aux décibels, c'est parfaitement légitime qu'un résident de la Principauté demande à ce que la règle soit appliquée.

C'est une application utile et qui va permettre aux services d'intervenir plus vite, tout simplement pour que les règles et les lois, pour protéger notamment l'intérêt général, la tranquillité de la population, soient mieux respectées. Il n'y a rien dans cette affaire-là qui relève de la délation, que personne ici ne souhaite voir se développer dans notre pays. C'est important de le dire, les approches sont bien différentes par rapport à la délation.

Nous arrivons à la Vice-Présidente, qui souhaite s'exprimer sur cet important chapitre consacré aux équipements et aux investissements du pays.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Merci, Monsieur le Président.

Mon intervention se portera sur l'information de la population à l'égard des chantiers qui se déroulent en Principauté. Cette information concerne, en premier lieu, les riverains qui doivent bénéficier d'une communication précise et préalable.

Les informations doivent également être accessibles à tous tout au long de la durée des chantiers.

À ce sujet, nous avons pu déjà échanger sur

l'amélioration indispensable du site Infochantiers, le Gouvernement nous annonce un futur site, Monsieur le Ministre, *YourMonaco*, que je préférerais en français. Ce site fournira des indications sur les nuisances sonores dues aux chantiers, l'impact sur la circulation et la qualité de l'air. Nous espérons qu'il sera rapidement mis en ligne pour une meilleure information de la population.

Dans l'intervalle, il nous paraît important que le site Infochantiers soit mis à jour au regard notamment des nouvelles opérations qui ont démarré comme le Mas Honoria. Un système plus complet permettrait aux résidents d'adapter leurs déplacements. Aujourd'hui, d'ailleurs, sur le site, le Mas Honoria n'est pas répertorié, par exemple. L'état des perturbations en cours devrait être consultable en temps réel ainsi que les changements de voies de circulation comme le Boulevard du Larvotto pour l'opération Testimonio II.

Nous réitérons donc, Monsieur le Ministre, notre demande, que l'ensemble des informations soient accessibles à la population, toujours dans l'objectif partagé de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie à Monaco.

D'ailleurs, Monsieur le Président, j'ai une autre petite intervention dans la lignée de ce que je viens de dire.

M. le Président.- Je vous en prie.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Je souhaite également demander au Gouvernement que les chantiers fassent l'objet d'une information préalable à l'attention des riverains, notamment par l'organisation de réunions publiques, nous en avons parlé lors de notre première soirée. À ce titre, le Gouvernement nous a indiqué que des réunions étaient prévues notamment concernant l'opération le Mas Honoria, pouvez-vous nous confirmer, Monsieur le Ministre, que cette réunion s'est tenue ou va bientôt se tenir, d'autant plus que le programme de cette opération est aujourd'hui arrêté et que les travaux ont déjà commencé depuis quelques semaines ? Une même réunion est-elle d'ailleurs également prévue, dans le cadre du démarrage de l'opération Grand Ida ?

Je vous remercie.

M. le Président.- Alors je me permets d'ajouter, que nous avons été interpellés, à juste titre, par un certain nombre de locataires aussi, des Terrasses

de Fontvieille, qui ont vu le projet de rénovation du Centre Commercial présenté récemment à la presse et dont je sais, Monsieur le Ministre d'Etat, Monsieur le Conseiller, que vous avez l'intention à la rentrée d'informer aussi ces locataires qui voudraient savoir comment les choses vont se dérouler pour eux sur les Terrasses de Fontvieille.

Monsieur le Ministre ou Mme GRAMAGLIA, pour répondre à la Vice-Présidente ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Alors effectivement, nous travaillons beaucoup sur la communication des chantiers.

Pour le site Infochantiers, je vais voir, il a été peut-être un peu délaissé puisque nous travaillons sur la mise en place de ce nouveau site dont on va peut-être changer le nom, pour lui donner un nom français, il faut que je vérifie si effectivement l'opération Honoria n'a pas été incluse et mettre à jour le site. Mais l'autre site va bientôt être en fonctionnement, il sera beaucoup plus complet et plus effectif.

Nous allons recruter, début janvier 2020, un prestataire pour tout ce qui est communication, pour essayer d'améliorer justement toute cette communication autour des différents chantiers, pour la rendre beaucoup plus perceptible par les riverains et je vous confirme qu'avant tout début de chantier, et c'est déjà le cas pour d'autres opérations qui ont déjà été lancées, nous faisons des réunions de communication avec les riverains, car je crois que c'est très important de savoir à quoi on doit s'attendre, la durée des travaux qui sont très impactants, ceux qui sont bruyants et qui le sont moins et répondre à leurs questions.

Effectivement, nous faisons des réunions, celle d'Honoria doit être organisée, elle n'a pas encore eu lieu, je pense qu'elle doit être organisée le 16 décembre, c'est la date que j'ai en tête.

(Intervention hors micro, inaudible).

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Pour le Grand Ida, je n'ai pas la date en tête mais je sais que le promoteur en charge de cette opération est très sensible à la communication des riverains et que ça a été pris en compte, mais je ne peux pas vous donner la date exacte. Je vous la communiquerai.

Merci.

M. le Président.- Les agendas, on le sait, de vos équipes sont très chargés, le vôtre également, mais c'est important pour les riverains d'avoir l'information un peu avant le démarrage. Vous voyez pour le Palais Honoria, ça aurait été peut-être bien de le faire un mois plus tôt, donc si vous pouviez anticiper un peu sur le Grand Ida, avant qu'ils ne voient les immeubles détruits et les engins arriver. Un peu avant, plutôt qu'un peu après, en fonction des possibilités, ce serait l'idéal.

Notre collègue Jacques RIT a souhaité également intervenir sur cet important chapitre consacré aux équipements et aux investissements du pays.

Nous vous écoutons.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Cela concerne effectivement les dépassements des délais et des coûts dans les chantiers publics.

Il est possible que le caractère chronique de notre prospérité finisse par créer un certain climat de tolérance face aux dépassements des dépenses, devenus tout aussi chroniques ces dernières années, en matière de chantiers publics. Mais quand le « hors de prix » se permet d'aller de pair avec le « qualitativement médiocre », et conduit très rapidement au « hors d'usage », il devient urgent de s'alarmer et d'agir.

Cette situation extrême, c'est bien elle que nous avons connue avec les Jardins d'Apolline et avec l'Hélios. Si le Gouvernement a su réagir vite et offrir aux familles de compatriotes touchés par cette affaire un accompagnement attentif et d'une extrême prodigalité, le Conseil National, de son côté, est resté sobre et mesuré dans ses réactions. Il s'est rangé au départ parmi les lanceurs d'alerte, et n'a cédé à aucun moment à la tentation d'une campagne de reproches. Mais cette modération ne saurait être interprétée comme de la faiblesse ou de l'indifférence.

Le Gouvernement a initié un certain nombre d'actions visant à protéger les futurs chantiers de telles dérives. Et, à ce propos, nous observons avec intérêt et satisfaction la réorganisation en profondeur de la Direction des Travaux Publics. Mais, alors qu'elle contenait la plupart des outils propres à assurer rigueur et préservation des intérêts de l'Etat dans le cadre de la passation des marchés publics, la proposition de loi n° 227 du Conseil National a été, lors de sa transformation en projet de loi, totalement vidée de sa substance et réduite à un article unique

traitant des pratiques anti-concurrentielles.

Je ne reviendrai pas sur les raisons constitutionnelles invoquées par le Gouvernement à propos de cet essorage en règle du texte initial. Je considère simplement qu'elles disparaîtraient d'elles-mêmes si la simple volonté de faire remonter dans la loi ce qui figure classiquement dans les textes réglementaires parvenait à naître de la douloureuse et humiliante expérience que nous venons de vivre.

Car si la Constitution confie au domaine réglementaire cette matière, à l'inverse, elle ne dispose pas qu'il est interdit à la loi de s'en saisir, si telle est la volonté des deux co-législateurs. Monsieur le Ministre, une telle volonté serait un signe fort, le seul permettant de mettre définitivement à l'imparfait le spectre de certaines pratiques. En un mot, ce serait la seule réponse respectant vraiment le principe de proportionnalité.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur RIT.

M. Jacques RIT.- Monsieur le Président, j'ai deux autres interventions sur la globalité du chapitre, peut-être après ?

M. le Président.- Vous voulez le faire de suite ? Sur ce premier point que vous venez de développer, M. ROBINO et moi-même nous sommes exprimés, je crois qu'on parle au nom de l'ensemble des élus. Nous souhaitons que ce projet de loi puisse mieux intégrer un certain nombre de dispositions de la proposition de loi initiale du Conseil National. J'ai donné rendez-vous au Ministre d'Etat, qui en est d'accord, en séance de travail puis en Séance Publique lors du vote de ce projet de loi, je crois que nous sommes d'accord, Monsieur RIT.

Vous voulez terminer sur d'autres sujets pour le même chapitre ?

M. Jacques RIT.- Sur le phasage des chantiers.

M. le Président.- Alors allons-y, nous sommes dans le bon chapitre.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Sur le plan de la lutte contre les gênes à la mobilité et le bruit, le phasage des chantiers par la puissance publique serait, indubitablement, la méthode la plus efficace. C'est bien clair, là où il n'y a pas de chantier,

point de nuisances ! Mais c'est également la méthode la plus radicale, chaque chantier en moins représente une perte d'activité économique pour la Principauté, et une perte de recettes pour le budget de l'Etat.

Et si la prospérité économique du pays nous honore, elle nous oblige également. Le maintien et la croissance de ces recettes, qui permettent d'équilibrer des budgets du niveau de celui qui nous réunit ce soir, est la première condition à remplir pour être en mesure de poursuivre et d'achever les grandes opérations d'équipement en cours. Avec la perspective, bien sûr, de toujours en lancer de nouvelles.

Lors de nos débats en séance privée pré-budgétaire, le Gouvernement nous a fait part des obstacles juridiques complexes qui semblent se dresser en travers de tout projet de texte visant à imposer aux promoteurs privés les contraintes d'un phasage des chantiers. L'approche plus récemment évoquée par le Ministre d'Etat dans sa réponse au rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale est celle d'études d'impact réalisées en amont de la délivrance des permis de construire.

Cette approche a le mérite de l'objectivité, et peut, dans certains cas, apporter la preuve concrète, par exemple, d'un niveau proprement inenvisageable d'entrave à la mobilité dans un quartier. Il serait alors peut-être moins complexe d'imaginer un texte réglementaire permettant de différer la délivrance du permis de construire dans un tel cas.

Mais les préoccupations évoquées précédemment et concernant l'impact économique de ce type de mesures restent dans l'attente d'une réponse. Là encore, Monsieur le Ministre d'Etat, nous ne pourrions évaluer le préjudice économique d'une telle décision que par une étude d'impact, d'un autre type, celle-là.

En conclusion, j'ai le sentiment qu'un phasage des chantiers ne pourra que très ponctuellement, et dans les cas les plus extrêmes, être réellement mis en application.

Merci.

M. le Président.- Je vais continuer le tour de parole.

Oui, Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur RIT.

Vous montrez du doigt une des complexités de ce genre de décision. Il y a d'un côté des nuisances

et de l'autre côté des ressources budgétaires. Le rôle du Gouvernement, avec vous c'est justement de mesurer, comme vous le dites, l'impact et les conséquences des décisions prises. Notre travail commun, c'est d'apprécier, en réalité, le point de bon équilibre entre les deux, il y a probablement des nuisances qui peuvent être encadrées et il y a effectivement des ressources à rechercher.

Ce qui est sûr, et où vous avez raison, on ne peut pas à la fois vouloir arrêter les chantiers privés notamment et donc arrêter des recettes pour le budget de l'Etat, et en même temps développer des dépenses supplémentaires, parce que nos dépenses sont dépendantes de nos recettes, on a là un point d'équilibre à trouver mais nous allons le trouver ensemble.

On a pris un certain nombre de mesures, on rentrera dans le détail à l'occasion du débat, je pense que la façon de conduire des chantiers peut être améliorée sans pour autant que l'impact sur nos recettes absolument nécessaires pour conduire l'ensemble des politiques publiques sur lesquelles nous sommes d'accord, que ce soit dans les domaines de la santé, de la sécurité *et cetera*, ne soit pas trop grand, mais on ne pourra pas faire les deux en même temps, c'est-à-dire on ne pourra pas ne pas avoir de recettes et continuer à avoir des dépenses très importantes.

Il y a un point d'équilibre à trouver, nous nous y attachons.

M. le Président.- Vous avez parfaitement résumé les choses, Monsieur le Ministre d'Etat, le mot clé, c'est le mot « équilibre ».

Le Conseil National est bien évidemment et unanimement conscient de l'importance des chantiers, de l'immobilier pour les recettes de l'Etat, pour la T.V.A., pour les emplois créés et le nombre d'entreprises considérables qui en vivent, on l'a vu, hier soir, avec le cocktail de la Chambre Patronale du Bâtiment qui est un des grands rendez-vous de l'année.

C'est un secteur, nous le rappelait le Président Monsieur DEPLANCHE, hier soir, qui emploie 9.000 personnes en Principauté, c'est considérable. Donc, les chantiers publics, on en a besoin, parce qu'il s'agit d'équipements publics indispensables pour la population et les chantiers privés servent à la croissance économique du pays.

Mais vous l'avez dit aussi, recherchons l'« équilibre ». D'abord, avant tout, là aussi nous

sommes pleinement d'accord, la première chose, c'est de travailler sur la qualité des chantiers, parce qu'il y a chantier et chantier, on peut faire le même chantier avec beaucoup moins de nuisances, de poussière, de bruit, de problèmes de circulation autour du chantier, selon qu'on le gère au mieux ou au plus mal.

Un point sur lequel effectivement vous travaillez, comme on le souhaite, c'est que l'on ait dans ce pays des chantiers de qualité. Dans un pays modèle, on aime à dire qu'on doit avoir des chantiers modèles. Cela n'a pas toujours été le cas jusqu'à présent. Vous travaillez beaucoup là-dessus, je n'y reviens pas dans le détail, on en a parlé souvent, notamment mardi encore, il faut des engins insonorisés, des bâches acoustiques, mieux organiser les travaux de voirie, tout ceci est en cours, a déjà commencé et s'améliore sous l'autorité du Département de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme. Donc, des chantiers de meilleure qualité, on peut les faire mieux, le même nombre, mais mieux à Monaco.

L'équilibre, c'est aussi – et là, je crois que nous sommes un certain nombre à le penser, je regarde des deux côtés de l'hémicycle, je ne pense pas que je serai démenti, mes collègues ont la parole évidemment – un droit à la tranquillité de la population. On peut demander, quand dans un quartier, à quelques dizaines de mètres, il y a déjà deux chantiers extrêmement gênants, qu'on n'en fasse pas démarrer un troisième encore et même s'il faut décaler effectivement d'une année le troisième. D'ailleurs vous nous avez annoncé, ce qui prouve que nos échanges sont fructueux, dans votre déclaration liminaire, que deux chantiers publics avaient été phasés et décalés. Donc, c'est possible, et cela doit être possible si c'est nécessaire, dans un ou deux quartiers de la Principauté saturés de chantiers, de discuter avec un constructeur/promoteur d'un chantier privé, qui pourrait être décalé d'un an, pour que les personnes aient le temps de respirer et aient droit à la tranquillité.

Équilibre, pas de dogme, on ne dit pas qu'il faut décaler beaucoup de chantiers ou tous les chantiers, bien évidemment, mais il ne faudrait pas que l'on entende « jamais, c'est impossible, aucun chantier ne sera jamais éventuellement phasé ». Entre les deux, il y a le bon sens, il y a cet équilibre dont vous avez parlé et auquel nous sommes tous attachés. Je pense que cette position est consensuelle chez mes collègues.

Monsieur le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, je vous en prie.

M. Balthazar SEYDOUX.- Merci, Monsieur le Président.

Je n'aimerais pas que l'on ait le mauvais rôle parce que j'entends depuis quelques temps que le Conseil National, en tous les cas la majorité du Conseil National, demande l'arrêt des chantiers.

Je l'ai dit dans mon rapport, on ne demande pas l'arrêt des chantiers, on sait que les chantiers génèrent beaucoup d'activités et de la T.V.A., qui est très importante pour notre budget. Ce que l'on a dit, c'est que lorsqu'il y a un chantier et que l'on veut en refaire un, si à un moment donné, vous ou nous, on estime que cela va engendrer des désagréments trop importants, il faut, avec le bon sens, discuter avec les promoteurs. Soit c'est public, alors à ce moment-là, on a peut-être les moyens de le reculer, et si c'est un promoteur privé, peut-être de lui faire comprendre. En effet, je pense que les promoteurs privés ont également du bon sens, sachant que cela peut entraîner des désagréments, mais aussi entraîner le fait que de riches particuliers qui pourraient avoir à ce moment-là, envie de partir.

Donc, je pense que l'on est en phase, mais arrêtez aussi de dire que l'on souhaite ne plus avoir de chantiers puisque je l'ai entendu plusieurs fois et ce n'est pas ce que l'on demande. Nous demandons juste une meilleure approche et peut-être un meilleur phasage, mais pas l'arrêt des chantiers, nous sommes tous conscients que ces chantiers nous rapportent beaucoup.

Merci.

M. le Président.- Merci beaucoup.

M. le Ministre d'Etat.- Juste un point pour répondre à Monsieur SEYDOUX.

Ce n'est pas du tout ce que je dis, je ne dis pas que vous souhaitez l'arrêt des chantiers, je dis simplement que le phasage est beaucoup plus compliqué que le fait de le dire. La mise en œuvre de cette décision éventuelle de phasage, quand il s'agit de chantiers publics, c'est la puissance publique qui décide, pas de problème, mais quand il s'agit de chantiers privés, il y a un droit de propriété reconnu constitutionnellement qui pose un problème.

La négociation dont vous parlez et à laquelle je suis totalement fermé, tout en étant diplomate, entraînerait nécessairement une indemnisation, parce que précisément le propriétaire concerné pourrait évoquer un préjudice éventuel et donc on ne veut pas rentrer dans cette logique, d'où l'idée

développée dans mon intervention liminaire, il y a deux jours, de dire que nous cherchons, avant la délivrance du permis de construire, à introduire cette étude d'impact à la fois sur la mobilité et sur les délais et un certain nombre de choses, mais sur la mobilité, la voie publique, on peut à tout moment, sans qu'il y ait des conséquences juridiques, décider que la préservation de la voie publique nous permet de ne pas délivrer un permis de construire. Les règles actuelles, c'est que si l'architecte – et vous avez Monsieur NOTARI qui peut vous confirmer tout cela – respecte la réglementation d'urbanisme, eh bien c'est très difficile dans la situation actuelle de refuser ce droit.

On ne dit pas une seconde, je ne pense pas, on a déjà eu ce débat, que vous souhaitez arrêter les chantiers privés, nous sommes tout à fait d'accord sur l'équilibre à trouver, nous avons la responsabilité de trouver un équilibre entre les chantiers et les nuisances qu'ils entraînent, qu'ils tiennent compte d'une certaine sécurité juridique pour les propriétaires et d'une non-volonté de l'Etat de rentrer dans du contentieux avec les propriétaires, dans l'éventualité où ils pourraient estimer qu'ils subissent un préjudice.

Ce n'est pas plus que cela, c'est un point d'équilibre à trouver, il est assez difficile, mais nous partageons cette volonté de le trouver.

M. le Président.- On se rejoint là encore. Mme GRAMAGLIA souhaite intervenir. Juste un petit mot, je vous donne la parole tout de suite.

Vous avez la possibilité, nous en avons parlé plusieurs fois, notamment en séance de préparation de ce budget, en séance privée, pour un motif d'intérêt général, de décaler l'attribution d'un permis de construire. Finalement vous êtes en train d'y arriver par d'autres moyens, mais au fond, on se rejoint. C'est l'objectif qui compte, si ce motif d'intérêt général est la préservation de la fluidité de la circulation dans la route où il y a déjà un chantier, cela nous convient très bien.

Nous, on vous dit aussi que c'est pour la tranquillité des riverains, vous nous direz non, c'est pour permettre la meilleure circulation, au fond peu importe, mais on peut trouver, quand l'intérêt général est en cause, une justification pleinement légitime et c'est possible aujourd'hui avec nos textes, pour décaler un chantier.

Donc, si vous y arrivez par d'autres moyens, nous ne sommes pas des dogmatiques. Si c'est un moyen que vous avez trouvé pour vous permettre de mieux

argumenter votre éventuel report de chantier, la position du Gouvernement nous convient très bien, on se rejoint tout à fait.

D'abord, Mme GRAMAGLIA puis M. ROBINO, parce que c'est sur ce sujet.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Je voulais juste apporter une petite précision, mais je vais en faire une deuxième suite à votre intervention, Monsieur le Président.

La première précision que je voulais faire c'est qu'effectivement, et là je salue les équipes de Madame CANIS-FROIDEFOND en collaboration, bien sûr, avec la Direction des Travaux Publics et la Direction de l'Aménagement Urbain, les installations de chantiers font l'objet maintenant d'un contrôle accru et toutes les solutions les plus inventives sont regardées pour pouvoir gêner le moins possible la circulation. On parlait du Palais Honoria, nous allons, pour les besoins, accrocher les fameuses bâches acoustiques pour gêner le moins possible la circulation, installer toutes les bases vie de chantiers sur un pont, qui sera donc en hauteur, sur le domaine public mais qui ne gênera aucunement la circulation. Effectivement, c'est bien en amont de la délivrance d'autorisation de construire que, déjà, nous travaillons beaucoup sur ces fameuses installations de chantiers et je dois également reconnaître que les promoteurs font un grand effort là-dessus, en amont, avant de nous présenter leurs installations de chantier, ils ont déjà beaucoup travaillé. Alors, de temps en temps, nous sommes obligés de retravailler un petit peu avec eux, mais il y a aussi un grand effort de leur part.

Par rapport aux textes qui permettent, pour l'intérêt général, de phaser un chantier, je répète que l'on parle de l'article 10 d'un des arrêtés ministériels pris l'année dernière sur les chantiers. C'est une mesure de police qui permet, dans l'intérêt général, là où vous avez raison, Monsieur le Président, d'arrêter un chantier s'il y a une urgence absolue mais pas de phaser, de reculer un chantier de plusieurs années. On peut arrêter un chantier parce que l'intérêt général soudainement le nécessite, mais pas le phaser, je le redis parce que cela est très important.

M. le Président.- Nous aussi, on vous a dit que s'il fallait voter une loi qui vous permette d'être mieux outillé pour défendre l'intérêt général, vous trouverez toujours un Conseil National, j'en suis certain, unanime pour vous donner les moyens de

mieux défendre l'intérêt de la population de Monaco. Nous n'en sommes pas là. Le Ministre d'Etat nous a annoncé dans son discours d'ouverture dans ce débat budgétaire des nouvelles approches pour la délivrance des permis de construire, qui peuvent nous donner les moyens d'arriver à l'objectif que nous partageons. Nous verrons dans les prochains mois comment cela va fonctionner.

Monsieur ROBINO sur ce sujet, parce que j'ai d'autres élus qui demandent à s'exprimer sur d'autres points du chapitre.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Tout simplement une petite réaction sans parler de véritable phasage, on pourrait envisager une certaine planification des chantiers, quand on sait que dans une même rue il va y avoir plusieurs chantiers, on peut peut-être profiter de l'ouverture de la chaussée pour préparer le chantier d'après et pas y revenir quelques mois après. Je pense que l'on pourrait coordonner le déroulement des chantiers, on n'est pas dans le phasage mais dans la planification. C'est peut-être une des solutions à laquelle il faut réfléchir, puisqu'*a priori*, le calendrier des chantiers, vous l'avez, puisque vous délivrez les autorisations.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Vous avez tout à fait raison, je vais dans votre sens, on le fait effectivement avec la participation de la Direction de l'Aménagement Urbain, qui intervient sur la voirie. Nous avons tout un système de coordination entre les différents services du Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme pour aller dans ce sens-là et prévenir en amont.

M. le Président.- Vous êtes encore quatre élus à souhaiter intervenir sur cet important chapitre 1 de la Section 7.

Nous arrivons à présent au Président de la Commission de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports, M. Marc MOUROU.

M. Marc MOUROU.- Merci, Monsieur le Président.

Pour rebondir justement sur un des chantiers publics qui, lui, a repris, c'est celui du très attendu nouveau Collège Charles III sur l'Îlot Pasteur, dont la livraison est normalement prévue pour 2023, pour plus de 1.500 élèves.

Ce collège est en effet très attendu, avec de nombreux équipements, notamment avec une sonothèque, une médiathèque de la Mairie ouvertes à tous, il y a également une piscine pour les collégiens. Pouvez-vous nous confirmer si sa livraison interviendra bien en 2023 ? Pour les dernières années de vie du Collège Charles III actuel, il pourrait y avoir la possibilité de faire quelques petits aménagements, notamment vis-à-vis de la température – on en avait parlé en séance privée – où il fait très chaud l'été, on le voit notamment lors de la remise des prix.

Merci beaucoup.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Alors oui, je vous confirme la livraison en 2023 et en ce qui concerne le Collège, on va travailler, en attendant 2023, pour que la température soit améliorée au niveau de l'Annonciade.

M. le Président.- Merci.

Sur le Collège ? Parce que sinon vous êtes quatrième.

(Intervention hors micro, inaudible).

M. le Président.- Un lien sur l'Îlot Pasteur, alors je prends votre intervention, Madame BERTANI.

Mme Corinne BERTANI.- Merci, Monsieur le Président.

Ce sera très court.

Je voudrais lier le chantier de l'Îlot Pasteur aux commerces et au décalage possible, qui serait vraiment dommageable, sur le nouveau Centre Commercial de Fontvieille, puisqu'une partie du Centre Commercial de Fontvieille est lié au déménagement de l'espace Léo FERRÉ et des voitures du Prince. J'attire votre attention, Madame le Conseiller de Gouvernement-Ministre, sur votre vigilance, car j'ai fait partie des élus qui ont pu visiter ce chantier, je suis consciente de l'ampleur de ce chantier, de tout ce que vous avez mis en place parce que vous nous avez bien montré les éléments, mais justement l'ampleur du chantier fait qu'il faut garder votre vigilance sur le respect des délais. On ne peut pas, vu l'intensification des Centres Commerciaux autour de Monaco, se permettre un retard sur ce beau projet du Centre Commercial de Fontvieille.

Je vous remercie.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Je vous remercie puisqu'effectivement, on vous a fait visiter les chantiers donc je pense que cela a été très constructif pour nous et pour vous. Je maintiens que nous allons tout faire pour respecter le délai de 2023, pour l'instant il n'y a pas de dérapages et la nouvelle technique qui a été retenue après le deuxième appel d'offres *d'up and down*, pour faire court, va permettre de rattraper une partie du temps qui a été perdu et qui a entraîné aussi un surcoût. Nous sommes bien conscients que ce chantier implique le phasage d'autres chantiers et c'est le cas un petit peu partout sur tout le territoire de la Principauté de Monaco, chaque phase d'un chantier est subordonnée à celle d'un autre chantier.

Donc là effectivement, Pasteur, c'est le collège, c'est le chantier de la darse nord qui sera terminé également, donc oui, 2023.

M. le Président.- Oui, il y a juste quelques mots dans votre intervention qui m'ont fait un peu sursauter, vous dites qu'il n'y a pas de dérapages, vous avez ajouté « *pour l'instant* ». Je dois vous dire qu'on a bien compris...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Je deviens prudente.

M. le Président.- C'est un Conseil National composé de personnes raisonnables, à l'écoute et modérées et nous avons bien compris pourquoi plusieurs années ont été perdues, notamment une année quasiment d'arrêt total, par rapport à des appels d'offres qui ont été gérés comme ils ont été gérés. On ne va pas revenir sur les raisons, mais nous avons perdu quasiment une année à cause de l'arrêt du chantier.

Ce collège est attendu depuis très longtemps. Il y a au moins trois ans de retard, pour nous c'est clair et net, il ne doit plus y en avoir. Pas d'excuse désormais « *pour l'instant, il n'y a pas de retard* » non, il n'y en n'aura pas ! Vous mettez les moyens qu'il faut, on ne peut pas imaginer de réexpliquer au monde de l'enseignement, aux parents d'élèves et aux élèves, que de nouveau ce collège sera reporté au-delà de la date annoncée.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* C'est un réflexe de prudence.

M. le Président.- Vous pouvez peut-être nous dire qu'il n'y a pas de retard. Il n'y aura pas de retard, Madame le Conseiller.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Je redis que nous visons 2023 et qu'il n'y a, à ce jour, aucun retard.

M. le Président.- Mais le « à ce jour » est encore de trop pour nous. On suivra ça de très près, on ne peut plus encore repousser la date de livraison du Collège Charles III.

Nous passons aux collègues suivants qui attendent leur tour de parole. On arrive, dans mes notes, à Madame la Présidente de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille, Nathalie AMORATTI-BLANC.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Merci, Monsieur le Président.

Dès le début de cette mandature, nous avons été plusieurs à proposer d'augmenter l'effectif de la Direction des Travaux Publics et vous nous avez toujours répondu « que ce n'était pas nécessaire ».

Alors, vous voyez, Monsieur le Ministre, nous avons réussi à trouver des points d'entente et de satisfaction qui sont communs, car vous venez de reconnaître la pertinence des demandes du Conseil National, ce dont je me réjouis. Neuf personnes vont venir compléter les services des Travaux Publics avec, comme vous nous l'avez confirmé Madame GRAMAGLIA, la mise en place d'une nouvelle organisation et j'espère que ces nouveaux professionnels apporteront leur expertise et l'efficacité indispensables afin de ne pas répéter les erreurs du passé.

Vous savez que vous avez le total soutien du Conseil National pour vous aider à mener vos missions dans les meilleures conditions, c'est essentiel pour toutes les opérations ambitieuses que proposent le Gouvernement.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame AMORATTI-BLANC.

Nous continuons donc le tour de parole, je suis à présent, selon mes notes, à Madame Marie-Noëlle GIBELLI.

Mme Marie-Noëlle GIBELLI.- Merci, Monsieur le Président.

Comme nous le voyons ce soir, l'impact des chantiers est un sujet d'intérêt général auquel nous sommes tous sensibles.

Je souhaite intervenir sur la nécessité que soient mises en place, en amont du démarrage des chantiers, des mesures de protection adéquates pour les riverains les plus impactés. Si nous nous félicitons que le Gouvernement ait entendu les demandes répétées du Conseil National concernant le remplacement des fenêtres de nos compatriotes proches des chantiers, nous ne pouvons que regretter que ces mesures soient mises en place tardivement, notamment aux Eucalyptus. Par rapport au chantier du Nouveau CHPG qui impacte les locataires des Caroubiers, le Gouvernement nous a indiqué qu'il procéderait au remplacement des fenêtres des résidents qui le solliciteraient. Il nous semble cependant nécessaire que le Gouvernement informe les locataires, bien sûr par des réunions et pourquoi pas par un courrier.

Nous serons également attentifs à l'application des préconisations qui seront émises par la société mandatée à la suite d'un audit énergétique concernant le renouvellement des doubles-vitrages prévu dans les immeubles les Cèdres et les Mélèzes, à proximité du futur chantier du Grand Ida.

Vous l'aurez compris, la qualité de vie des riverains doit faire l'objet d'une attention particulière, notamment dans les phases les plus impactantes des chantiers.

M. le Président.- Merci beaucoup, Madame GIBELLI.

Intervention que nous partageons tous.

Nous arrivons à Madame BOCONE-PAGES qui m'a demandé la parole sur un autre sujet de ce chapitre, c'est ça ?

Mme Brigitte BOCONE-PAGES.- C'est bien ça, Monsieur le Président.

M. le Président.- Il y a MM. BARDY et LOBONO qui souhaitent s'exprimer après et Mme AMORATTI-BLANC reprendra la parole.

On écoute Madame la Vice-Présidente.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

Il s'agit d'une intervention sur l'impact des travaux de voirie sur la circulation.

À de nombreuses reprises, lors de nos débats publics et privés, nous avons demandé au Gouvernement que la circulation soit maintenue sur les axes majeurs, particulièrement aux heures de pointe. Il est important que le Gouvernement s'assure de la coordination des travaux entre les sociétés concessionnaires, afin que ceux-ci s'étendent sur la période la plus limitée possible et que ces travaux soient optimisés, en demandant aux sociétés concessionnaires d'y affecter le personnel suffisant. L'objectif est d'assurer la continuité du trafic et de limiter au maximum les nuisances. Il n'est plus acceptable que des travaux de voirie se déroulent dans les conditions que nous avons connues au printemps dernier sur le boulevard du Jardin Exotique, qui a été totalement paralysé à plusieurs reprises.

Il ressort très clairement de la consultation qui a été réalisée par le Conseil National, que 54 % des répondants ne sont pas d'accord avec l'affirmation selon laquelle les travaux de voirie (rues, trottoirs, ronds-points...) sont conçus pour gêner le moins possible la circulation. L'accès à Monaco et la possibilité de s'y déplacer dans de bonnes conditions sont des points fondamentaux de son attractivité.

On ne peut négliger les conséquences de la paralysie des accès de la ville sur l'activité économique de la Principauté.

J'entends donc avec satisfaction l'engagement pris par le Ministre d'Etat, dans sa réponse au rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, à ce que le dispositif mis en place boulevard du Jardin Exotique devienne une référence, la référence.

Quels sont les prochains chantiers publics ou privés, Madame le Conseiller de Gouvernement-Ministre, sur lesquels ce même dispositif est prévu ?

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci.

Nous écoutons Madame GRAMAGLIA.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- Conseiller

de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme. Ce dispositif est prévu sur tous les prochains chantiers de la Principauté de Monaco, je pense qu'on a, tous ensemble, pu vérifier, lors du petit tour de bus sur les différents chantiers, que l'on mettait en œuvre beaucoup de choses nouvelles, notamment sur les travaux de voirie.

J'ai bien conscience que les travaux de voirie sont les travaux qui gênent le plus la circulation. Je rappelle, en liminaire, que les travaux de voirie sont la plupart du temps des travaux qui ne sont pas voulus par la Direction de l'Aménagement Urbain, mais qui sont pour raccorder des immeubles nouveaux aux réseaux de la Principauté de Monaco.

En amont, un travail important a été fait avec les différents concessionnaires, qui ont participé à plusieurs réunions auxquelles a même participé Monsieur le Ministre d'Etat, pour justement coordonner les travaux et bien leur montrer qu'il fallait que tous ensemble, on avance plus vite. Tous les travaux de voirie qui sont non bruyants, désormais se déroulent la nuit et, pour preuve, les derniers travaux du Palais Honoria où il fallait faire un dévoiement de réseaux avant de commencer les travaux. Au départ, on avait prévu huit semaines de travaux, qui ont été au final réduites à cinq semaines. Nous n'avons eu aucune remontée de plainte, aucune gêne n'a été constatée et dorénavant c'est comme cela que nous allons travailler.

On mutualise les travaux sur les différents chantiers lorsque plusieurs interventions sont nécessaires, systématiquement, on rallonge la nuit et on opte autant que possible sur le fait de ne pas mettre d'alternat dans les différentes voies de circulation. C'est-à-dire imaginer un itinéraire *bis* pendant la durée des travaux, c'est le cas à Testimonio avec une mise en sens unique de la dorsale, en sens entrant ou sortant, suivant l'heure du matin ou du soir, sans mettre d'alternat, donc cela gêne moins la circulation. Cela a été le cas également pour les travaux Honoria où nous avons fait passer les véhicules par la rue Bosio pour éviter cet alternat qui impliquait un fort ralentissement et des files de queue au feu rouge. Cela ne sera peut-être pas possible dans tous les cas, mais le fait de travailler la nuit va réduire la durée de ces travaux. C'est une nouvelle façon d'envisager ces travaux de voirie, un gros effort a été fait par l'entreprise Sivia'M. Tout cela va dans le bon sens et je pense que nous avons déjà eu plusieurs exemples, jusqu'à présent, et tous les chantiers seront traités de la même façon.

M. le Président.- Voilà la réponse que l'on espérait et qu'on attendait, merci beaucoup.

Le modèle mis en place à l'angle du boulevard de Belgique et du boulevard du Jardin Exotique, sera bien désormais le modèle appliqué partout. Franchement, les résidents et tous ceux qui circulent à Monaco s'en réjouissent.

Vous êtes six à attendre votre tour de parole. Dans l'ordre où vous me l'avez demandé, à moins que Monsieur ROBINO souhaite intervenir sur les travaux de voirie. Alors je vous donne la parole tout de suite.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Comme cela a été évoqué lors de la visite que nous avons effectuée sur les chantiers, vous avez, dans le cadre des travaux préparatoires, réalisé une importante galerie technique qui va permettre le raccordement des réseaux et des travaux et je pense que c'est une bonne solution, lorsque, c'est possible de réaliser ces galeries techniques, parce que cela simplifie les interventions plus tard, ça évite, en cas de construction de nouveaux ouvrages, de devoir à nouveau ouvrir la chaussée, on peut plus facilement s'y raccorder et avec une gêne sur la circulation probablement beaucoup moins importante.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Là, vous parlez du chantier du Larvotto. Effectivement, une grande galerie technique, qui nous évitera de faire des travaux sur la voirie.

M. le Président.- Pour la clarté de nos débats, je donne la parole d'abord à ceux qui veulent uniquement parler des travaux de voirie. Monsieur RIT, c'est sur la voirie ? Alors nous vous écoutons.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Madame la Conseiller-Ministre, en Commission Plénière d'Étude sur le Budget Primitif 2020, nous avons eu l'occasion d'évoquer le rôle de la Commission de Coordination des Travaux, pilotée par la Direction de l'Aménagement Urbain.

Cette Commission de coordination voit son rôle occuper une position particulièrement stratégique dans le cadre des efforts actuellement développés par nos deux Institutions et visant à réduire les impacts des nombreux chantiers dans le domaine des

nuisances sonores et des entraves à la mobilité. La présence, autour d'une même table, de la Direction de l'Aménagement Urbain représentée par sa section voirie et le Centre Intégré de Gestion de la Mobilité, et de l'ensemble des services techniques de l'État ainsi que des représentants de sociétés concessionnaires est vraiment la clef de la programmation raisonnée des interventions sur la voie publique.

La périodicité des réunions de cette commission était de six mois. Mais vous nous avez rassurés en nous informant qu'elle se réunirait désormais plus fréquemment, et chaque fois que cela sera nécessaire.

Pouvez-vous ce soir, Madame la Conseiller de Gouvernement-Ministre, nous confirmer que les réunions de cette commission ont, d'ores et déjà, adopté leur nouveau rythme, plus conforme aux nécessités du présent ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Tout à fait, nous avons tous pris la mesure de la nécessité de réunir plus souvent tous les services concernés et pas seulement les services de mon Département, donc les réunions se font déjà de manière plus intensive et si jamais des réunions exceptionnelles sont nécessaires pour un problème bien particulier, survenu sur un chantier, cette commission sera réunie bien sûr pour essayer de trouver une solution au plus vite.

M. le Président.- Merci beaucoup. Vous êtes quatre à attendre le tour de parole.

Dans l'ordre où je l'ai noté, Messieurs BARDY, LOBONO, Madame AMORATTI-BLANC et Monsieur GRINDA.

Je donne tout d'abord la parole à Monsieur Pierre BARDY.

M. Pierre BARDY.- Merci, Monsieur le Président.

Mon intervention porte sur la deuxième ligne, à savoir « Télécabine/Jardin Exotique/Rocher ».

On voit une inscription de 500.000 € au Budget Primitif 2020, j'imagine pour des études. Il a été convenu avec vous que vous viendriez nous présenter en Commission Plénière d'Étude, début 2020, les études que vous allez mener à ce sujet. Vous conviendrez que pour les élus, un tel projet ne peut s'envisager que si on a de réelles certitudes sur la réduction du trafic, pour l'amélioration des flux de personnes en Principauté, et une véritable

réduction du nombre de véhicules en Principauté, une amélioration des conditions de circulation et donc des conditions environnementales. Nous comptons réellement sur cette Commission Plénière d'Etude, début 2020, pour avoir les réponses à ces questions.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Je vous confirme que je suis à votre disposition. Une nouvelle étude sur les flux a été réalisée, en complément de l'étude qui avait été fournie par le groupement, qui se proposait de faire ce fameux Télécabine. Cette étude des flux et toutes les nouvelles mesures que nous avons envisagées vous seront détaillées lors d'une Commission Plénière d'Etude, premier trimestre de l'année prochaine.

M. le Président.- La conclusion à laquelle nous sommes arrivés, c'est que si on veut vraiment soulager la circulation automobile à Monaco grâce à ce télécabine, c'est en une heure et demie que tout se joue le matin et en une heure et demie que tout se joue le soir. Tout dépend de combien de personnes ce télécabine pourra transporter en une heure et demie.

Si c'est un nombre qui se chiffre à quelques centaines, l'effet sera mineur et si on dépasse les milliers, évidemment cela change tout. Donc, le vrai enjeu, à mon avis, c'est la capacité, en un temps limité, de transporter le maximum de personnes. Je suis certain que vous travaillez là-dessus avec les spécialistes, parce que c'est la clé de la réussite du télécabine.

Nous continuons le tour de parole par le Président de la Commission du Logement, Monsieur Franck LOBONO.

M. Franck LOBONO.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais saluer une initiative de Madame GRAMAGLIA et de ses services, puisque vous nous avez invités à faire cette visite des chantiers pour voir un peu ce qu'il était en train de se mettre en place. Je voudrais livrer un petit peu ma réflexion par rapport à cela.

Aujourd'hui, on voit qu'il y a des solutions, des recherches qui se font encore sur site pour tester différentes techniques mais au-delà des techniques, ce que l'on a vu et le constat c'est que finalement, il y a beaucoup de mauvaises habitudes qui avaient

été prises sur les chantiers et que votre travail, ainsi que celui de Monsieur NGUYEN, est de corriger ces mauvaises habitudes. Quand on voit que pour briser un bloc, à l'époque, on utilisait un brise roche en tapant dessus, aujourd'hui on a vu clairement, au Larvotto, que pour briser ce même bloc, est utilisé un système de scie, je ne connais pas trop les techniques, mais à l'arrivée ça ne fait quasiment pas de bruit et *a priori* ça permet même au chantier d'aller plus vite. On peut se rendre compte qu'il y avait beaucoup de mauvaises habitudes, à l'époque, et puis on continuait comme ça. Je crois que le rôle des politiques est de vous pousser un peu à aller au-delà de ce qui avait été jusque-là la pratique.

Aujourd'hui, on touche du doigt ce qui jusqu'alors n'était pas possible et c'est en train de le devenir. Vous avez réussi et vous êtes en train de réussir, avec notre encouragement, à faire changer les mauvaises habitudes.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Tout à fait. Il y a une évolution des méthodes de travail et des technologies qui permettent d'avoir des outils, des engins qui soient moins bruyants. On travaille beaucoup sur ce sujet avec la Commission Innovation.

Je pense que c'est un tout et que, pour l'instant, tout n'est pas encore parfait. Il y a aussi le comportement individuel de tous les individus qui sont sur les différents chantiers. Il y a eu une prise de conscience collective. Cela a également un coût important à ne pas négliger.

M. Franck LOBONO.- C'est vrai qu'il y a des changements de comportement avérés aujourd'hui, et c'est une bonne chose.

M. le Président.- Absolument.

Peut-être Monsieur GRINDA qui ne s'est pas encore exprimé, puis Madame AMORATTI-BLANC qui l'a déjà fait, si vous voulez bien ? On vous écoute, Monsieur GRINDA, vous êtes toujours courtois avec les dames, je le sais...

(Rires dans l'hémicycle).

M. Jean-Louis GRINDA.- Vous avez beaucoup plus de charme, Madame AMORATTI-BLANC.

M. le Président.- Nous écoutons notre collègue, Monsieur Jean-Louis GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

J'aurai deux interventions à faire. Une qui viendra un peu plus tard sur le Transport Collectif en Site Propre (TCSP), en fin de chapitre, une demande tout simplement.

Là, je rebondis sur ce que Jacques RIT a dit excellemment tout à l'heure et sur vos réflexions, Monsieur le Ministre d'Etat, ainsi que sur celles du Président du Conseil National.

Je dis depuis des années, ici même, ceux qui sont là depuis un certain temps s'en souviendront, je dis que nous dépensons trop et que nous devons calibrer nos dépenses à ce que nous sommes, ça c'était mon *leitmotiv*.

Or, quand j'entends la discussion sur le phasage, Jacques RIT a mis le doigt sur une évidence, c'est bien de phaser, mais si on se prive de recettes, on n'arrive pas à remplir toutes nos obligations de dépenses. Donc, la seule solution pour arriver à un phasage, c'est de calibrer nos dépenses et de les réduire, c'est à cela que l'on doit travailler et uniquement à cela.

D'ailleurs, ceci entraîne une question un peu plus générale : quel type de société veut-on ? Parce que finalement, moi j'ai envie de vivre dans le calme comme tout le monde ici, tout le monde a le droit à la tranquillité, pour laquelle je plaçais, mais également dans un environnement sain. Je crois que le phasage des chantiers ou leur diminution fait partie intégrante de l'environnement sain que je souhaite pour cette Principauté et pour ma vie personnelle et pour celle de tous les Monégasques.

Je crois que l'on peut parler pendant des heures de tout cela, la simplicité, les chiffres sont simples. En l'espèce, si on arrive à calibrer nos dépenses, si nous dépensons moins, nous pourrions développer un projet de société qui nous permettra de phaser mieux les chantiers privés, j'en ai fait écho, j'en ai parlé très clairement dans mon propos liminaire, nous sommes d'ailleurs en phase avec la majorité sur ce dossier-là, c'est un plan à moyen et long termes, ça ne va pas se faire une année sur l'autre puisque là nous sommes dans une phase importante de Plan National au Logement, donc il faut savoir ce que l'on veut, on ne peut pas tout arrêter tout d'un coup parce que l'on fait le Plan National au Logement.

En tant que politique, au sens noble du terme, du bien de la cité, je crois que dès aujourd'hui, il

faut nous préoccuper de ce que doivent devenir nos dépenses publiques et du montant de celles-ci. Je rappelle que l'on parle du chapitre 7, et nous en sommes à 557 M€, un chiffre jamais atteint. Donc, c'est un milliard et demi pour le budget de l'Etat, quand on a dépassé le milliard ici, certains s'en souviennent, c'était déjà exceptionnel, on a dépassé ce montant de 50 % et à marche forcée, si j'ose dire. Il y a bien un moment où il va falloir se poser la question de quand on doit s'arrêter. Cette question nous devons nous la poser, mais pour que nous nous posions clairement cette question, il faut encore que nous ayons des chiffres justes et donc que nous puissions voter une clôture, que nous ayons un budget de l'Etat qui représente la réalité de ses dépenses et de ses recettes sur lesquelles la représentation nationale devra s'exprimer par son vote. Et là, je crois que nous sommes également d'accord avec la majorité...

(Sonnerie).

M. Jean-Louis GRINDA.- Voilà, j'ai fini et je reviendrai un peu plus tard sur le TCSP. Merci beaucoup.

M. le Président.- Deux sujets très importants, à la fois philosophiques et politiques. Quelle est la juste croissance ? Ce n'est certainement pas la décroissance, certainement pas le malthusianisme dont nous ne voulons pas, on veut que ce pays continue de prospérer et à croître pour le bien de sa population, mais pas forcément la recherche d'un point de croissance de plus tout le temps. Il y a aussi des limites, c'est l'équilibre dont parlait Monsieur le Ministre d'Etat tout à l'heure. Il y a des limites à la croissance si, effectivement, sur un territoire de 2 kilomètres carrés, on fait subir des nuisances insupportables pour les personnes qui y vivent.

D'ailleurs tout est lié, parce que si Monaco est attractif, c'est aussi parce qu'il y a une qualité de vie qui est grande.

Hier soir, je parlais de ce cocktail de la Chambre Patronale du Bâtiment, vous y étiez nombreux présents. Quand nous parlons avec des entrepreneurs, des constructeurs, ils sont très conscients de cela. Ils ont bien conscience que s'ils veulent pouvoir continuer à développer leur activité à Monaco, il faut que Monaco soit toujours attractif et donc, il faut que les chantiers soient les moins nuisibles possibles pour la qualité de vie en Principauté. Je crois que nous avons-là aussi des interlocuteurs raisonnables. Nous

avons écouté le discours du Président de la Chambre Patronale du Bâtiment, hier soir, je pense que l'on doit arriver tous ensemble, pour le bien de ce pays à trouver les justes équilibres. Vous avez soulevé cette grande question de la bonne et de la juste croissance, qui doit être aussi respectueuse de la qualité de vie, d'une vie de qualité et saine en Principauté.

L'autre sujet, je pense qu'on l'abordera plutôt tout à l'heure au niveau des finances, c'est une éventuelle loi de clôture budgétaire et c'est une utilisation plus justifiée et conforme à ce que nous souhaitons, du Fonds de Réserve Constitutionnel.

Si vous permettez, Monsieur GRINDA, on reprend cela sur un autre chapitre, celui-ci est déjà suffisamment fourni sans que l'on fasse appel à Monsieur CASTELLINI, pour aller sur l'autre sujet que vous venez d'aborder.

Pour l'instant, nous avons Madame AMORATTI-BLANC sur le chapitre plus général de l'équipement et Monsieur GRINDA reviendra sur le Transport Collectif en Site Propre tout à l'heure.

Nous vous écoutons.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Merci, Monsieur le Président.

C'est sur le parking d'entrée de ville.

M. le Président.- Le parking pardon ? Je n'entends pas ce que vous dites.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Le parking d'entrée de ville.

M. le Président.- Le parking d'entrée de ville.

Oui, oui bien sûr, c'est un des éléments importants des dépenses d'équipement.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Au niveau du Jardin Exotique qui devra être livré en 2023, vous nous avez confirmé cette date aussi.

Une partie du flux automobile entrant en Principauté sera absorbé par ce parking. J'ai plusieurs questions. Pouvez-vous nous indiquer comment vous avez prévu d'acheminer les piétons, *via* des transports en commun, jusqu'à leurs destinations finales, dans l'attente du projet de transport par câble, par télécabine ? Est-il prévu d'augmenter la fréquence de la ligne 2 aux heures de pointe ? Quelles sont les mesures envisagées pour inciter les automobilistes

à utiliser ce parking plutôt que d'aller se garer dans un parking plus proche de leur destination ? Est-ce qu'il y aura suffisamment de places pour les bus, que ce soient les bus touristiques ou les bus de ville, pour pouvoir stationner et effectuer toutes les rotations ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Alors, il y aura quatorze places de bus.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Pour les bus touristiques ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Pour les bus touristiques tout à fait, sachant que l'on favorise le parking des bus dans la ZAC Saint Antoine. La réflexion doit prendre en compte l'éventuelle création d'un télécabine.

Le télécabine devait être livré, au départ, en même temps que le parking si on avançait sur ce projet de télécabine, ce qui différerait bien sûr de l'organisation mise en place par la Compagnie des Autobus de Monaco s'il y a ou pas le télécabine. Tout cela est un peu prématuré et on n'a pas encore réfléchi sur une ligne 2, qui est celle du Jardin Exotique-Monaco-Ville, qui sera bien sûr renforcée, mais on ne sait pas encore dans quelle proportion. Je sais que M. DE RECHNIEWSKI commence déjà à y penser avec les équipes de Mme CANIS-FROIDEFOND mais je ne peux pas encore vous donner le détail des réflexions pour quelque chose qui ne se fera pas avant 2023.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Et concernant des abonnements préférentiels pour inciter les automobilistes à stationner plutôt dans ce parking d'entrée de ville et justement abandonner les parkings de proximité, de leur travail ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Alors, ça fait partie des pistes que je vous ai signalées. Tous les parkings d'entrée de ville, c'est-à-dire celui-là, lorsqu'il sera livré, c'est le cas de la ZAC et celui de Testimonio II, auront bien des tarifs préférentiels pour inciter les personnes qui viennent de l'extérieur à laisser leur véhicule dans ces parkings et ensuite se reporter sur les transports en commun, que ce soit le transport collectif en site propre (TCSP)

– puisque Monsieur GRINDA en a parlé mais il n'est pas encore là – que ce soient bien sûr les bus de la CAM, que ce soient tous les différents modes de mobilité douce que nous sommes en train de mettre en place, sachant qu'à partir de ce fameux parking, on pourra descendre en ascenseur directement au niveau du Centre Hospitalier Princesse Grace. Ensuite il y a une galerie dite « Galerie des Salines » qui est en train d'être construite et qui va permettre d'arriver jusqu'au Millenium, et du Millenium, il y a une passerelle qui permet de rejoindre l'Îlot Pasteur.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Il y aura des trajets très directs pour les piétons *via* les ascenseurs.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Il y aura les ascenseurs, le système de bus qui sera bien sûr renforcé, le télécabine, ou pas, mais on avance bien sur ce dossier et je rappelle la Commission Plénière d'Étude sur le télécabine qui devrait avoir lieu au premier trimestre 2020. Toutes les mesures pour favoriser le déplacement des personnes qui laisseront leur véhicule au parking d'entrée de ville seront étudiées.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je vous remercie.

M. le Président.- Merci beaucoup, c'est une excellente décision, ces tarifs attractifs, sur les parkings relais. Cela permettra, j'en suis certain, de bloquer un certain nombre de voitures qui, pour le moment, malheureusement, viennent s'ajouter au flux trop chargé le matin et le soir à l'entrée/sortie des bureaux.

Monsieur GRINDA va intervenir si c'est sur le même sujet, je vous donne la parole. Madame GRISOUL et Madame AMORATTI-BLANC sur ce sujet des parkings relais.

Tout d'abord, Madame GRISOUL, puis Madame ALIPRENDI-DE CARVALHO.

Mme Marine GRISOUL.- Merci, Monsieur le Président.

Est-ce qu'il est prévu d'avoir des vélos électriques au niveau de ces parkings relais ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller*

de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme. Oui, nous allons développer le système *Monabike*, qui n'est pas terminé. On le développe de plus en plus mais nous avons toujours des problèmes de places, il faut trouver des emplacements qui pénalisent le moins possible la circulation et l'emprise sur les voies publiques. Mais bien sûr nous allons continuer à implanter de nouvelles stations et les points privilégiés sont évidemment les sorties de gare, les sorties de parkings de dissuasion.

M. le Président.- Madame ALIPRENDI-DE CARVALHO.

Mme Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaiterais juste savoir pour le parking relais, sur la partie française, si vous avez des avancées à nous faire part ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* J'ai très mal entendu la fin de la question.

M. le Président.- En fait, sur le parking relais de Saint-Roman, est-ce que vous avez avancé sur les négociations en cours avec les autorités françaises? C'est ça Madame ALIPRENDI-DE CARVALHO ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Depuis la dernière fois que l'on en a parlé, non. Nous n'avons pas avancé, nous devons faire des réunions mais honnêtement, nous n'avons pas avancé.

M. le Président.- Je reviens un instant sur cette importante décision du Gouvernement d'avoir des tarifs préférentiels sur ces futurs parkings relais. Cela fait partie de ces mesures incitatives que nous voulons voir se développer. En quelque sorte vous dites aussi à la population, si vous jouez le jeu, si vous nous permettez d'améliorer le trafic automobile, si vous prenez davantage le transport en commun – je pense à l'essai, bientôt, d'une ligne gratuite de bus – si vous arrêtez vos voitures avant de les faire rentrer sur Monaco, eh bien, vous aurez un bonus donné par Monaco, parce que vous contribuez à améliorer la qualité de vie, l'environnement et la circulation.

C'est un point fondamental pour nous, Monsieur le Ministre d'Etat, on veut aller au bout de ces mesures incitatives, avant d'envisager de passer à des mesures répressives et punitives dont on pourra, à mon avis, sans doute se passer.

Je vous donne rendez-vous à la livraison de ces parkings relais, je pense qu'ils vont contribuer, de manière considérable, à la fluidité du trafic dans notre pays.

Je n'ai plus qu'une intervention sur cet important chapitre, c'est Monsieur GRINDA qui nous a déjà annoncé qu'il allait nous parler du Transport en Commun en Site Propre, dit TCSP en abrégé.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

Oui, le TCSP, on en avait parlé, ici, en séance privée et en séance publique. Comme j'ai raté la Commission Plénière d'Etude sur les Grands Travaux, je vous prie de m'excuser si je suis redondant par rapport à mes collègues, mais je vois qu'est inscrit un montant de 500.000 €, cette année.

Je ne suis pas contre le TCSP bien sûr, la dernière fois, je m'étais interrogé sur le fait que ce soit en site propre pour tout le long du parcours. Vous vous en souvenez, je m'étais interrogé également, avec le Ministre d'Etat d'ailleurs, sur le budget général de cette entreprise qui est quand même colossal, parce que même si on a tracé le début, il y a quand même des ouvrages d'art importants qui vont jusqu'à l'échangeur Saint-Roman, me semble-t-il.

Donc, il y avait quand même pas mal de budget en préparation, pas mal de travaux donc j'aimerais en savoir un peu plus sur ce dossier précis, qui vous tient, je sais, particulièrement à cœur Madame GRAMAGLIA.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Effectivement, le TCSP ne sera pas entièrement en site propre dès le départ.

Je vous rappelle qu'il devrait partir de la Place WÜRTEMBERG donc nous attendons d'avoir terminé les travaux de l'Îlot Pasteur pour pouvoir éventuellement démarrer le TCSP qui passera derrière le collège, ensuite, derrière l'immeuble de bureaux, puis il va rejoindre les Jardins d'Apolline pour passer devant puis il remontera jusqu'à la gare, traversant l'avenue Prince Pierre en continuant sur la Promenade Honoré II, ensuite derrière les

Jacarandas, il y a deux ouvrages d'art qui sont importants et qui doivent être réalisés sous la gare avec un tablier par-dessus les jardinières. Enfin, un tunnel doit être percé au bout pour arriver vers l'avenue de la Costa, donc ce sera un ouvrage assez important. Ensuite, une sortie au niveau de l'avenue de la Costa. On envisage une voie souterraine sous tout le boulevard des Moulins pour les véhicules légers et avec le TCSP en surface. Le TCSP arrivera jusqu'à Saint Roman, passera devant Varavilla, puis fera le demi-tour sur une partie du territoire français, là juste devant Varavilla pour revenir.

Nous pourrions commencer en mode dégradé avant de pouvoir faire le passage souterrain sous le boulevard des Moulins pour les véhicules légers, pour gagner du temps. Au final, le TCSP sera pratiquement totalement en site propre, en tous les cas, jusqu'à la place des Moulins, à partir de la place des Moulins, il ne sera plus en site propre jusqu'à Varavilla.

Mais, il me semblait que je vous avais présenté dans un film...

M. Jean-Louis GRINDA.- Oui, oui, je me souviens du film.

M. le Président.- C'est peut-être le soir où effectivement M. GRINDA n'était pas là.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Je sais que je l'avais présenté à l'ancienne mandature, je ne suis pas persuadée que tout le monde l'ait vu. Je vous proposerai de le revoir, puisque c'est un film où l'on voit vraiment tous les détails du TCSP qui est très important.

M. Jean-Louis GRINDA.- Une remarque et une question.

Le budget général, à combien en êtes-vous ? Nous avons eu des évaluations très différentes même au sein du Gouvernement.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Au niveau des travaux, il me semble que c'était 85 M€ de travaux, pour le TCSP, plus l'achat des différentes rames. Le coût total s'élevait à 160 M€.

M. Jean-Louis GRINDA.- J'ai le souvenir de chiffres un peu plus élevés, mais le Gouvernement a, depuis, travaillé. J'avais le souvenir que l'on avait évoqué quasiment le double.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Ah ! 300 M€, ce n'était pas moi qui vous avais donné ce chiffre...

M. Jean-Louis GRINDA.- Ce n'était pas moi non plus !

(Rires dans l'hémicycle).

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Oui mais ce n'était pas moi. C'est un chiffre qui n'a jamais été envisagé par les services techniques.

M. Jean-Louis GRINDA.- Mais franchement, restons dans l'hypothèse basse qui est la vôtre, aujourd'hui de 160-180 M€, il me semble difficilement acceptable, malgré toute la bonne volonté de conviction qui est la vôtre, aujourd'hui, de mettre une somme aussi importante pour quelque chose qui n'est pas en site propre tout le long. Le but de ce transport en commun en site propre c'est justement de fluidifier et d'éviter les problèmes.

Or, si je me souviens bien, le film que vous nous aviez présenté, de mémoire, le problème – pour que mes collègues qui ne s'en souviendraient pas ou qui ne l'ont pas vu aient ça en tête – le problème était en haut des jardins du Casino. C'est-à-dire que sur cette partie en haut des jardins du Casino, on était en pleine circulation, avant que les voitures partent dessus le boulevard des Moulins. Or, pour fréquenter l'endroit pour des tas de raisons et assez régulièrement, le haut, c'est la sortie du parking, c'est là où même quand tout va bien toujours il y a des bouchons parce que les feux rouges sont un peu longs, les bus descendent pour se mettre devant l'Office du Tourisme, c'est déjà très compliqué aujourd'hui si on ne réussit pas à mettre cette partie en site propre, vous allez vous retrouver avec votre transport en commun en site propre au milieu de ce nœud de circulation qui est vraiment considérable.

C'était la remarque que je vous avais faite il y a environ un an et demi et visiblement c'est toujours la même qui est d'actualité, et on ne peut pas mettre

180 M€ dans un projet qui n'est pas fini.

(Sonnerie).

M. le Président.- Je vous aurais bien volontiers donné du temps supplémentaire, si vous le souhaitez, Monsieur GRINDA.

(Intervention hors micro, inaudible).

M. le Ministre d'Etat.- C'est un beau projet, compte tenu du contexte, vous avez pu remarquer qu'il a, d'une certaine façon, été phasé, ce n'est pas quelque chose qui va démarrer vite.

M. le Président.- J'allais vous le demander, au mieux ce projet démarrera à la fin du dernier îlot, c'est-à-dire de l'Îlot Charles III, c'est bien ça Mme GRAMAGLIA ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Non c'est l'Îlot Pasteur.

M. le Président.- L'Îlot Pasteur, pardon.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Au rond-point WURTEMBERG, on pourrait le démarrer à la fin de l'Îlot Pasteur, c'est-à-dire en 2023-2024.

M. le Président.- C'est-à-dire qu'au mieux c'est un transport qui serait disponible quand, pour les résidents ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Si on décide demain de faire les travaux, il faut que l'on termine les travaux de l'Îlot Pasteur, mais on peut concomitamment, en attendant d'avoir terminé les travaux de l'Îlot Pasteur, si on le décide et si on vote les crédits, commencer les travaux pour arriver le plus rapidement possible à mettre ce TCSP en circulation.

M. le Président.- Parce que l'Îlot Pasteur, pour informer ceux qui nous écoutent, c'est le dernier îlot.

On est sur l'avant-dernier, là.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Non, non, l'Îlot Pasteur, c'est l'avant-dernier sur lequel nous travaillons actuellement. Après il y a l'Îlot Charles III. Je parle bien de l'avant-dernier.

M. le Président.- Alors on pourra démarrer après l'Îlot Pasteur ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Le point de départ du TCSP est le rond-point WURTEMBERG, qui se trouve entre l'Îlot Charles III et l'Îlot Pasteur. C'est là que va démarrer le TCSP. C'est à la fin des travaux de l'Îlot Pasteur, uniquement si nous faisons concomitamment les travaux nécessaires pour tout l'acheminement du TCSP jusqu'à l'autre bout de la Principauté, qu'on pourrait le lancer. Nous ne sommes pas obligés d'attendre les travaux de l'Îlot Charles III pour, éventuellement, si les autres travaux ont été faits, démarrer le TCSP.

M. Jean-Louis GRINDA.- Permettez-moi, Président, je pense que tout le monde peut être très favorable au TCSP, parce que c'est une mobilité douce qui devrait nous permettre d'éviter de prendre la voiture, et d'autres éléments formidables que nous souhaitons et que nous partageons, mais pour autant faut-il qu'il soit en site propre tout le long. S'il n'est pas en site propre tout le long, franchement, on ne peut pas voter des crédits de cette importance-là, avec l'assurance de problèmes cataclysmiques en plein centre de Monte-Carlo, même pas seulement aux heures de pointe.

Trouvons une solution pour ce nœud-là et après, peut-être, voyons comment on avance. C'est ensuite au Gouvernement de dire quand il voudra commencer les travaux ou non, ce n'est pas à cette Assemblée de décider. Nous avons notre agenda pour d'autres choses, cette majorité a, en attendant, son propre agenda. Moi, je vous le répète, je suis favorable pour autant seulement si nous sommes en site propre tout le long, sinon ça n'ira pas.

M. le Président.- Alors on résume un peu.

Au mieux, on peut démarrer à la fin, j'ai bien compris maintenant, de l'Îlot Pasteur, c'est-à-dire

dans trois ou quatre ans, vous nous avez annoncé tout à l'heure...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* 2023, la livraison du collège, 2024, la livraison de l'autre partie de l'Îlot Pasteur.

M. le Président.- Donc, au mieux, on peut démarrer l'aménagement du TCSP en 2023. C'est une information importante. Après bien évidemment, on le voit sur les bus notamment dans l'étude d'opinion, un des éléments qui font que nous sommes amenés à prendre un transport collectif, c'est si la fréquence est importante et le temps de trajet est réduit.

Le problème de la CAM et on l'a vu, c'est que la vitesse commerciale ne cesse d'augmenter à cause de la circulation. L'intérêt d'un TCSP c'est que lui, plus il sera en site propre, plus il respectera les délais. Quand on montera dans ce TCSP, on a tant de minutes de trajet et pas davantage, sauf si on interrompt bien sûr par un passage de nouveau sur la circulation, la route normale. Alors, quel est cet obstacle ? Combien cela coûte ? Est-ce que c'est insurmontable ? Parce que l'idéal théorique, c'est Jean-Louis GRINDA qui l'a développé, c'est que ce TCSP soit tout le long en site propre, mais peut-être, je ne sais pas, nous sommes prêts à l'entendre, mais peut-être y-a-t-il des obstacles ? Lesquels ? Techniquement ? Financièrement ? Quel est l'obstacle qui permettrait de lever ces nœuds qui, malheureusement, font que l'on ne pourrait pas être en site propre de manière continue, du début à la fin ?

M. le Ministre d'État.- Alors plusieurs éléments, mais des éléments d'évidence pour commencer.

Compte tenu de ce que nous avons déjà dans notre cahier des charges, dans les années à venir, ce n'est pas une priorité du Gouvernement, même si la mobilité douce est une priorité. Ce n'est pas une priorité parce qu'il y a déjà énormément de travaux et on passe beaucoup de temps, ensemble, à essayer de les phaser pour que les nuisances soient diminuées, ce n'est pas pour ramener deux ans de travaux supplémentaires à un coût pour l'instant pas complètement stabilisé et avec un impact qui n'est pas complètement assuré tant que ce report modal n'est pas vérifié.

Donc, la question qui avait été soulevée par Monsieur BARDY sur l'utilisation du télécabine est à

peu près de même nature pour le TCSP. C'est-à-dire que l'on peut envisager ce type de dépense si on est assuré que les personnes utiliseront ce TCSP et pour qu'il soit utilisable, il faut effectivement que le temps de parcours lui permette d'être utilisable.

On a un problème de contexte, un problème budgétaire, vous connaissez mieux que quiconque nos engagements, donc nos besoins de recettes et nos dépenses programmées sur les douze prochaines années. Nous sommes à plus de 7 Mds d'euros de dépenses d'infrastructure et d'immobilier et puis on a un problème d'utilisation. Ce sont ces ensembles, ou plus directement cet ensemble de paramètres, qui doivent être appréciés et dont on entend beaucoup dans les études d'impact qui sont budgétées à cette ligne.

Ces 500.000 € vont nous permettre d'essayer d'avoir le bon regard sur la pertinence de ce moyen de locomotion, même si, à terme, une fois que la Principauté sera complètement exempte de travaux, ce sera certainement un mode de déplacement très utile, mais avant cela il y a un certain nombre de conditions à remplir qui ne sont pas, je vous le confirme, Monsieur GRINDA, remplies.

On y travaille, les études qui sont programmées sur cette ligne budgétaire vont nous permettre de disposer d'une appréciation plus fine sur les différents éléments que je viens de soulever et puis on en reparlera ensemble.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* C'est vrai que l'on avait identifié ce problème et que nous sommes en train d'essayer d'affiner et d'améliorer, devant l'actuel Office du Tourisme, la création d'une gare d'échange. On le retravaille, c'est le point dur de ce TCSP, mais qui, je vous le rappelle, bénéficiera de 11 stations et le temps estimé pour traverser Monaco d'Est en Ouest est de 7 minutes environ.

M. le Président.- Très bien.

Monsieur NOTARI souhaite intervenir.

Alors justement, je voudrais conclure, en ce qui me concerne, sur ce point. Compte tenu de l'importance, à la fois pour les budgets investis, mais on le voit aussi pour la fluidité éventuelle des transports à Monaco de ce Transport en Commun en Site Propre, je vous propose que l'on n'aille pas plus loin ce soir – nous avons un budget très important et très complet à examiner – et que l'on se donne rendez-vous, si

Monsieur le Ministre d'Etat en était d'accord, dans le courant de l'année 2020, pour que l'on puisse, dans une Commission Plénière d'Étude consacrée aux Grands Travaux, passer le temps nécessaire à rentrer dans le détail d'une meilleure compréhension et faire un point sur les études, sur les problèmes et les atouts que représentent ce TCSP.

On note, Monsieur le Secrétaire Général, d'organiser une réunion dans le courant 2020 avec les services du Gouvernement.

Nous passons à un autre sujet de ce chapitre.

Monsieur NOTARI, nous vous écoutons.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

C'est une intervention un peu générale sur le sujet de la circulation et des transports.

D'abord, je voulais commencer par une petite boutade, il faudra peut-être renommer l'Îlot Pasteur parce que tout le monde se trompe et il faudrait faire attention à l'avenir, donc peut-être on pourrait lui trouver un autre nom.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Je ne me suis jamais trompée.

M. Fabrice NOTARI.- Deux fois ce soir, excusez-moi.

(Rires dans l'hémicycle).

M. le Président.- C'est inconscient.

M. Fabrice NOTARI.- Bref, il faudrait changer le nom.

Je voudrais intervenir pour rappeler quelque chose. Tout ce qui peut améliorer la circulation et les transports est utile. En 2011 ou 2012, le Conseil National, à l'unanimité moins une voix, la mienne, a voté contre le tunnel descendant. C'était la ligne de 100 M€ qui était prévue et le Conseil National moins une voix, a voté contre...

M. le Président.- Ce n'était pas ce Conseil National, pour ceux qui nous écoutent. C'est important, quand vous dites cela, on pourrait penser que c'est ce Conseil National. Moi, à l'époque, j'étais au sein du Gouvernement, un ardent défenseur de ce tunnel,

Madame GRAMAGLIA qui était déjà dans ses fonctions pourra le dire.

M. Fabrice NOTARI.- Et j'en dis autant puisque j'ai voté pour la ligne budgétaire parce qu'effectivement, chaque équipement que l'on pourra construire ou faire le télécabine, le TCSP, tout apporte et contribue à une meilleure circulation à Monaco. Nous avons un territoire qui a une forme, une topographie tellement compliquée que même des petits éléments, des ascenseurs, des trottoirs roulants, tout permet et améliore la circulation.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Oui tout à fait, je ne vais pas du tout vous parler de mobilité, vous savez que je suis capable de vous en parler pendant trois quarts d'heure sans m'arrêter, mais effectivement, pour améliorer la circulation *intramuros*, c'est une multitude de mesures que l'on peut prendre et c'est ce que l'on essaye de faire. Comme vous le disiez, très justement, il y a aussi les ascenseurs, toutes les galeries, la galerie des Salines, la galerie sous la gare, qui, additionnées les unes aux autres, vont dans le sens d'une meilleure fluidification de la circulation en Principauté de Monaco.

D'ailleurs, je crois que depuis une dizaine d'années, voire plus, on a pu assister à une amélioration de la circulation, à l'intérieur de la Principauté, je parle pour les jours où il n'y a pas d'événements extraordinaires qui amènent une surpopulation en Principauté de Monaco. Il y a quelques années, je mettais beaucoup plus de temps à traverser d'Est en Ouest le territoire et, là, c'est carrément fluide sur la dorsale, pour rendre hommage à Monsieur CELLARIO qui ne veut pas qu'on l'appelle la voie rapide.

M. le Président.- Tout à fait.

Je reviens un instant aussi sur cette décision judicieuse qui a été prise par le Gouvernement, en concertation avec le Conseil National, de rénover tout le matériel d'escaliers roulants, d'escalators en cinq ans et non pas en dix ans, et d'en créer des nouveaux, sachant que c'est la mobilité douce qui va nous aider à laisser la voiture davantage au parking aussi. C'est aussi la complémentarité avec la ville de Beausoleil qui est au nord de Monaco, la poursuite de notre agglomération et donc, le soutien judicieux apporté aussi à la ville de Beausoleil pour que ses escaliers roulants continuent et amènent un certain nombre de salariés de la ville de Beausoleil à ne plus

prendre la voiture, mais à descendre à pied jusqu'à leurs bureaux en Principauté et à remonter surtout, parce que ces escalators sont utiles dans le sens de la montée.

Tout ceci est une politique globale que nous défendons, ensemble, parce que c'est l'intérêt de Monaco.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Effectivement à Beausoleil, ils ne seront que dans le sens de la montée puisque c'est plus facile de descendre et en plus le grand avantage des escalators, c'est qu'ils sont gratuits.

M. le Président.- Absolument.

Eh bien écoutez, nous avons passé deux heures sur cet important chapitre, et je pense que ce ne sont pas deux heures que nous avons perdues, bien au contraire.

Est-ce qu'il y a encore une intervention sur ce chapitre ? Je vois mon collègue Jacques RIT qui hésite à lever la main ou qui la lève ? Qui la lève.

Nous vous écoutons.

M. Jacques Rit.- Merci, Monsieur le Président.

Ce sera une intervention sur le mode institutionnel.

La déclaration de M. NOTARI m'a profondément remué. Il vient de rappeler que le Conseil National avait voté contre le projet de tunnel descendant à une voix près, c'est bien cela, vous confirmez M. NOTARI ? Donc les choses ont considérablement évolué, jamais plus le Gouvernement de ce jour, 2019, ne réaliserait une telle opération avec un Conseil National à fond contre, ça serait inenvisageable.

M. le Président.- Ah, mais moi je peux dire que ce Conseil National là serait pour, donc il n'y aurait pas de débat. Cet équipement est indispensable pour soulager de 50 % le trafic automobile sur le boulevard du Jardin Exotique. Il n'y aurait pas eu de débat du tout, on aurait été pour. Mais effectivement, le Ministre d'Etat est un homme de dialogue, il est plutôt dans la prise de décision si possible en concertation et en accord, mais pas en désaccord.

C'est cela que vous voulez dire, Monsieur RIT ?

(Intervention hors micro, inaudible).

M. le Président.- Tant mieux.

Je vais mettre cet important chapitre 1 de la Section 7 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

A-t-on lu les crédits ?

M. le Secrétaire Général.- Oui, ça a été fait, Monsieur le Président.

M. le Président.- On l'a fait tout à l'heure, il y a deux heures, effectivement c'est un peu loin du vote.

Je mets aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1 est adopté.

(MM. Thomas BREZZO et Pierre VAN KLAVEREN sont sortis de l'hémicycle).

(Adopté ;

Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,

Nathalie AMORATTI-BLANC,

MM. José BADIA, Pierre BARDY,

Mmes Corinne BERTANI,

Brigitte BOCCONE-PAGÈS,

M. Daniel BOERI,

Mme Michèle DITTLLOT,

M. Jean-Charles EMMERICH,

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,

Marie-Noëlle GIBELLI,

Mlle Marine GRISOUL,

MM. Franck JULIEN,

Franck LOBONO, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI,

Jacques RIT, Christophe ROBINO,

Balthazar SEYDOUX et

Stéphane VALERI

votes pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH.2 -EQUIPEMENT ROUTIER	
702.902 : DESENCLAVEMENT ANNONCIADE II	
702.903 : VOIES PUBLIQUES	2 240 000
702.9031 : MOBILITE PIETONNE	4 400 000
702.904 : PARKING DES SPELUGUES	
702.905 : CIGM & EQUIPEMENTS ASSOCIES	2 500 000
702.906 : PARKING DU PORTIER	4 140 000
702.921 : AMELIOR.PARKING-GARAGES PUBL.	3 900 000
702.943 : REMISE ETAT & SURVEIL. OUVR.ART	700 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.2 -EQUIPEMENT ROUTIER	17 880 000

M. le Président.- Alors je ne vous ai pas coupé dans votre élan tout à l'heure, mais il est vrai que l'on a abordé un certain nombre d'équipements qui pouvaient être aussi dans d'autres chapitres que le premier, mais après tout, il y avait une logique à laisser le débat se poursuivre.

Ce qui veut dire que par rapport à certains chapitres qui arrivent, nous avons peut-être déjà abordé des lignes que nous allons voter.

Donc, au titre de ce Chapitre 2 – Equipement routier, y-a-t-il d'autres interventions ? Evidemment sur de nouveaux sujets, que nous n'avons pas déjà abordés ?

Oui Monsieur RIT ?

M. Jacques Rit.- Oui, sur la ligne « Améliorations parkings ».

M. le Président.- « Améliorations des parkings-garages », ligne 702.921.

Oui, nous vous écoutons.

M. Jacques Rit.- Merci, Monsieur le Président.

Les sujets qui font l'unanimité au sein de nos deux Institutions sont suffisamment peu nombreux pour qu'une place privilégiée leur soit accordée lors de ces débats budgétaires. Le souhait de voir croître le plus rapidement possible la proportion de véhicules

légers à propulsion électrique ou hybride circulant en Principauté fait sans nul doute partie de ces sujets-là.

Nous pouvons d'ailleurs constater que de plus en plus de points de recharge apparaissent dans nos rues ou au sein des parkings publics. Et, dans les immeubles domaniaux, de plus en plus de résidents vont, dans un avenir proche, se convertir à la propulsion électrique. Les demandes d'autorisation de pose d'un point d'alimentation électrique dans le box parking qu'ils louent ont déjà commencé à apparaître dans les courriers adressés à l'Administration des Domaines. Elles ne vont pas tarder à affluer.

Il paraît donc urgent d'anticiper les problèmes techniques qui restent à régler, comme la pose de tableaux électriques dédiés à ces branchements, directement alimentés par le tableau général basse tension de l'immeuble, judicieusement répartis au niveau de chaque étage de parking.

Les acteurs concernés, et dont les interventions gagneraient à être coordonnées, sont, outre l'Administration des Domaines, les Syndics, les organismes de contrôle, et vraisemblablement les sapeurs-pompiers. Le cas des immeubles domaniaux, dont les parkings sont gérés par Monaco Parkings, devra également être pris en compte.

Une telle action, outre l'incitation à une migration vers la mobilité électrique qu'elle ne manquera pas de représenter pour nos compatriotes, a des fondements sécuritaires évidents, et pourra éviter confusion, attente et mécontentement dans cette période de transition.

Merci.

M. le Président.- Je voudrais vraiment appuyer votre intervention, parce que j'ai reçu aussi, un certain nombre de requêtes de résidents et de compatriotes. Il y a le parallèle avec les questions de sécurité par la pose de ces prises dans les parkings, mais il serait absolument inconcevable que nous partagions la volonté de développer la flotte électrique en Principauté et qu'ensuite on ne permette pas à ceux qui font ce choix de pouvoir s'alimenter, recharger leur voiture.

Je sais que c'est compliqué, il y a aussi l'intervention des pompiers, des services de sécurité par rapport à la pose de ces prises, mais il y a vraiment une réflexion d'ensemble à avoir parce que ce serait complètement inconcevable sinon, un exemple : je suis au - 3 dans un parking, je veux pouvoir recharger ma voiture, on me dit, non écoutez ce n'est pas possible, il faut que ce soit au -1, donnez-moi une place au -1, eh non tout

est loué au -1, mais alors qu'est-ce que je fais avec ma voiture électrique ? Il y a un cas comme ça qui m'a été soumis il y a quelques temps.

M. Jacques Rrr.- Le problème, si vous me permettez, Monsieur le Président, n'est probablement pas très compliqué, il tient essentiellement à obtenir une réunion des différents acteurs qui actuellement donnent leur avis ou interviennent mais de manière séparée. C'est un peu le sentiment que l'on a quand on se penche sur la question, côté usager.

M. le Président.- Il faudrait coordonner le Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme avec l'Administration des Domaines, M. CASTELLINI pour ces questions-là. Je pense que ces requêtes vont être de plus en plus nombreuses...

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie.* Et le Département de l'Intérieur pour les pompiers.

M. le Président.- Exact, je vous ai oublié M. CELLARIO.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Et la Société Monégasque de l'Électricité et du Gaz.

M. le Président.- C'est une remarque très judicieuse et je pense que ce problème va se poser de plus en plus, parce qu'on va réussir à avoir une flotte propre, avec de plus en plus de véhicules électriques.

Merci, Monsieur le Ministre d'État si vous pouvez coordonner les trois Départements. Monsieur CELLARIO souhaite apporter une précision.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* Oui puisque vous soulevez la question de sécurité, il y a la question d'installation des prises, la puissance des câbles. Il y a des normes à respecter mais plus fondamentalement, il y a la question de la présence dans des ouvrages clos, dans des ouvrages enterrés, d'un nombre de véhicules disposant de batteries qui peuvent présenter un risque et un danger si elles se mettent en surchauffe et un risque d'explosion. C'est cet aspect aussi qui est à prendre en compte par la Commission Technique de Sécurité dans le cadre de l'instruction.

Bien évidemment, il y a une coordination à faire, il y a des études à mener et c'est une vraie problématique qui est à prendre en compte.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Il faut également préciser que la nouvelle réglementation impose dans les nouveaux parkings, que l'on puisse équiper tous les étages, quel que soit leur emplacement, avec la pose de *sprinkler* un peu partout. Cela a été vu avec les différents services de l'Administration, donc on y travaille.

M. le Président.- Je peux vous dire sur un cas qui m'a été soumis que, certainement pour des raisons de sécurité, Monsieur CELLARIO vient de donner un élément, à un sous-sol qui n'était pas le -1, on a refusé une prise électrique. On ne peut pas à la fois demander aux résidents de remplacer leur véhicule thermique par un véhicule électrique et, en même temps, leur dire « vous ne pourrez jamais le recharger chez vous ». Il y a un vrai problème devant nous, il faut coordonner tout cela.

Oui, Monsieur RIT.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur CELLARIO.

Je suppose que la solution existe puisque dans les parkings publics, il y a également des véhicules électriques et, la présence de batteries de grande taille, éventuellement susceptibles de rentrer en surchauffe, existe tout autant. Donc, il semble avoir été résolu au niveau sécuritaire de ce côté-là. Je ne rêve pas, il y a beaucoup de parkings publics qui sont dotés maintenant de points de recharge.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* Je n'ai pas dit qu'il n'y avait pas de solution au problème. C'est sûrement des cas d'espèce à étudier au cas par cas, en fonction de la configuration, en fonction de la densité de ces prises, de la densité du véhicule électrique, c'est tout cela qu'il faut regarder. Effectivement, au moment où est faite la demande, peut-être que la configuration des installations présente une difficulté, mais elle doit pouvoir être résolue, sachant que peut-être ce n'est pas aussi simplement que tirer un câble et mettre une prise.

M. Jacques RIT.- Certainement, mais il est intéressant d'anticiper sur ce sujet.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* Bien sûr.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* On y travaille.

M. le Président.- Vous avez parfaitement raison d'appeler à la coordination. Parce que par exemple, si pour la sécurité, pour le cas que j'ai en tête, on ne peut pas installer la prise dans un sous-sol très profond du parking, dans ce cas-là, il faut pouvoir permettre au locataire de cet emplacement, qui a une voiture électrique, de remonter, mais là, on lui a dit « non, c'est saturé ».

Donc, il faut aussi que la Direction des Parkings soit là pour dire, écoutez oui, la voiture thermique du premier niveau, elle va passer au -6 et celle du -6 électrique, elle va passer à sa place. Il ne faut pas juste s'arrêter à un refus de sécurité, sinon on a un problème. Merci d'en prendre conscience, merci beaucoup d'avancer sur ce point.

Monsieur ROBINO sur le chapitre 2 – Equipement routier.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Oui, toujours sur ce point des véhicules électriques.

Effectivement, nous sommes confrontés à un vrai paradoxe, parce que si on veut favoriser l'équipement des résidents de véhicules électriques et que, petit à petit, tous les étages vont recevoir dans les parkings des véhicules électriques, se pose le problème du risque de surchauffe des batteries et en plus de la quantité d'électricité qu'il faudra fournir. Or, là, il y a une réelle nécessité d'anticiper parce qu'à un moment ou un autre, nous risquons d'être limités.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* C'est pour cela que je disais qu'on avait également associé la SMEG, qui est un partenaire précieux et avec qui nous travaillons pour voir comment améliorer tout cela.

M. le Président.- C'est là où l'on voit l'illustration de la formule célèbre : « *Le diable se cache souvent dans les détails* », on peut avoir de grandes et de belles idées, mais derrière, il faut regarder jusqu'au moindre détail pour que l'on puisse vraiment les

mettre en pratique.

Madame la Vice-Présidente, toujours sur ce chapitre 2 ?

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Merci, Monsieur le Président.

Excusez-moi, je reviens un peu en arrière, j'ai oublié d'en parler, c'est sur le contrôle sur les chantiers.

Je viens de regarder les résultats de la consultation réalisée par le groupe BVA et ses résultats font ressortir que 81 % des personnes ayant répondu souffrent régulièrement du bruit lorsqu'elles se promènent dans le quartier et 73 % lorsqu'elles sont chez elles. Nous réitérons notre demande que nous faisons depuis le début de ce mandat, sur la présence de contrôleurs sur les chantiers qui est plus que jamais indispensable.

Les sanctions doivent être dissuasives. Lors de nos échanges dans le cadre du Budget Rectificatif 2019, le Gouvernement nous avait indiqué que les sanctions sont aujourd'hui de nature délictuelle et qu'il étudiait la possibilité de compléter ce dispositif de nature pénale, par des sanctions administratives. Pouvez-vous nous faire un point sur ces sanctions quelques mois après ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Là, aujourd'hui, non. J'ai effectivement demandé une étude à un cabinet spécialisé, qui a été communiquée à mes équipes et qui sont en train de l'étudier. Je pourrais vous en parler au premier trimestre, mais ce projet de loi est pratiquement finalisé et, bien sûr, on vous en parlera. Mais là, je n'ai pas en tête le détail de toutes les sanctions.

C'est vrai que le contrôle des chantiers a été largement renforcé, c'est vrai que le fait d'avoir des contrôleurs en plus nous a bien aidés. Nous avons développé trois axes pour le contrôle des chantiers, on a renforcé les contrôles avec des horaires décalés pour justement voir, en dehors des horaires

réglementaires, s'il y avait ou pas des travaux sur les différents chantiers. On limite au strict nécessaire les dérogations en dehors des périodes autorisées, nous sommes désormais beaucoup plus stricts qu'avant, ce qui fait que normalement il y a moins de dérapages et cela facilite par conséquent le contrôle de ces différents chantiers.

Ensuite, nous avons beaucoup travaillé sur la réduction des impacts des chantiers, que ce soit sur tous les dispositifs sonores, on en a longuement parlé, je ne vais pas revenir sur ce sujet, et sur les voies de circulation avec, comme nous en avons parlé tout à l'heure, le refus de donner certaines autorisations si, en amont, tout n'a pas été bien verrouillé pour limiter au maximum les nuisances sur les voies.

(Retour de M. Pierre VAN KLAVEREN)

(M. Thomas BREZZO est sorti de l'hémicycle)

M. le Président.- Merci, Madame GRAMAGLIA.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce chapitre 2 ? Puisqu'il n'y a pas d'autres interventions, je le mets aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté ;

*Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Nathalie AMORATTI-BLANC,*

MM. José BADIA, Pierre BARDY,

Mmes Corinne BERTANI,

Brigitte BOCCONE-PAGÈS, M. Daniel BOERI,

Mme Michèle DITLOT,

M. Jean-Charles EMMERICH,

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,

Marie-Noëlle GIBELLI,

Mlle Marine GRISOUL, MM. Franck JULIEN,

Franck LOBONO, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI,

Jacques RIT, Christophe ROBINO, Guillaume ROSE,

Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI et

Pierre VAN KLAVEREN

votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH.3 -EQUIPEMENT PORTUAIRE	
703.901 : REPAR OUVR MARIT. & PORTUAIRES	7 500 000
703.902 : RECONSTRUCTION QUAI ETATS-UNIS	7 500 000
703.903 : SUPERSTRUCT. DIGUES NORD & SUD	500 000
703.940 : OUVRAG.MARITIMES & PORTUAIRES	330 000
703.9405 : URBANISATION EN MER - ETUDES	2 255 000
703.951 : AMENAGEMENT DU LARVOTTO	32 000 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.3 -EQUIPEMENT PORTUAIRE	50 085 000

M. le Président.- Madame BERTANI a la parole.

Mme Corinne BERTANI.- Merci, Monsieur le Président.

Je continue sur nos visites des chantiers, donc nous avons pu voir le chantier du Larvotto, et je remercie le Gouvernement pour la pose de la bâche acoustique que nous avons pu observer, ainsi que la réalisation des travaux avec des engins moins bruyants.

Mais mon terrain, c'est plutôt le commerce et je souhaiterais juste demander, le respect de la proposition de fournir les plans aux commerçants déjà installés pour les aider à se projeter un peu, malgré le fait qu'ils n'en n'aient pas vraiment besoin dans l'immédiat, mais c'est quand même pour eux un arrêt de l'activité et ils sont très demandeurs des plans pour l'installation, le positionnement de leur commerce sur le nouveau Larvotto. Je souhaite insister pour que vous respectiez le délai que vous nous avez annoncé, c'est-à-dire courant janvier.

Je vous remercie.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.* Je peux vous le confirmer, puisque j'ai sous les yeux une note de Monsieur l'Administrateur des Domaines, à laquelle j'ai bien évidemment et bien volontiers donné une suite favorable, qui me demandait de lui confirmer mon accord pour que son service, en collaboration avec la Direction des Travaux Publics, présente le plus tôt possible aux commerçants du site l'emplacement et la superficie de leurs futurs locaux,

en vue de leur exploitation effective dès l'été 2021, et ce sera donc fait dès le début de l'année prochaine.

Mme Corinne BERTANI.- Merci.

M. le Président.- Monsieur ROBINO a la parole.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais profiter de cette ligne pour dire que ce chantier est un chantier très intéressant puisqu'on va y construire, on en a parlé tout à l'heure, une galerie technique, qui devrait faciliter les interventions ultérieures, on va également y construire une boucle thalasso-thermique, si je me souviens bien, qui devrait là aussi permettre d'améliorer et d'atteindre nos objectifs de développement durable.

Dernier point, c'est l'occasion aussi d'installer un système brise-vague qui permettra de mettre à l'abri les commerces auxquels Madame BERTANI est tellement attachée et je crois que c'est bien que l'on ait pu revoir l'ensemble du projet, sur tous ses aspects, parce qu'il présente énormément d'intérêt pour la Principauté.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipelement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Avec également une rehausse des commerces qui va dans le sens aussi d'une plus grande sécurité.

M. le Président.- Monsieur GRINDA, sur le chapitre 3 – Equipement portuaire.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais rebondir sur ce que l'on vient de dire à propos du Larvotto. C'est l'illustration d'ailleurs du fait que l'on a su calibrer nos intentions, puisque le premier projet, de mémoire, était très différent, beaucoup plus important en termes financiers, me semble-t-il ? Ne l'a-t-on pas revu un peu à la baisse ? Non, je me trompe ? Quelqu'un peut-il me répondre ? Je me réfère au premier projet.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipelement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Non, il était moins cher je pense.

M. Jean-Louis GRINDA.- Bon bref, on y reviendra.

La partie qui m'intéresse est celle qui avait été négociée par l'ancien Conseil National, plus précisément par son Président, Christophe STEINER et, de mémoire, peut-être que Monsieur ROBINO s'en souviendra mieux que moi, avait négocié le fait que l'on ait quelque chose en compensation de l'extension en mer sur le Larvotto. C'est-à-dire les études préliminaires, le geste de l'architecte, plus certains travaux. Est-ce que vous pouvez nous en dire un peu plus ? À chaque fois que l'on a fait une Commission Plénière d'Etude sur le sujet, on n'a jamais eu avec grande précision le montant de la somme, si la somme était versée sous forme de soultes, ce que je ne crois pas, ou si c'était alors des travaux offerts en tant que prestations de service mais sans appel d'offres, bien évidemment, et on l'avait fait remarquer avec le Président du Conseil National. Est-ce que vous pouvez nous faire un bref rappel sur le sujet ?

M. le Président.- Nous écoutons le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.* En effet, je confirme ce que vous avez évoqué, à savoir pour un montant qui est de l'ordre 20 M€ des travaux et des études préliminaires ont été proposées et seront donc financées par le groupement en charge de l'urbanisation en mer, l'Anse du Portier.

M. le Président.- Et vous nous avez précisé, suite à nos questions, je me rappelle, lors de cette Commission Plénière d'Etude, que cette évaluation du coût serait faite par le Département et donc par la Direction des Travaux Publics par rapport à des prestations de service. C'est un prix du marché normalement pratiqué, c'est l'équivalent de 20 M€ du marché, pour la précision demandée par Monsieur GRINDA.

Madame AMORATTI-BLANC ou Monsieur RIT ?

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je suis désolée, mais selon mes souvenirs, – on pourra regarder ou peut-être écouter les procès-verbaux – à la base, c'était la somme de 35 M€ qui avait été proposée en échange, à l'époque de l'ancienne mandature. Lors d'une dernière séance privée, il avait été fait état de 25 M€ et là vous nous dites 20 M€, je constate que

c'est dégressif et je me demande pourquoi.

M. Jean-Louis GRINDA.- J'ai la même mémoire.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.* Je ne pense pas qu'il y ait une raison particulière peut-être que l'écart entre 20 et 25 tient des calculs hors taxes ou toutes taxes comprises. En revanche, sauf si ma mémoire me fait défaut, je ne pense pas qu'à un moment un chiffre de l'ordre de 35 M€ ait été évoqué. Ça fait un certain nombre de soirées que je passe dans cet hémicycle et il est possible que mes neurones en pâtissent quelque peu, je suis tout à fait d'accord avec vous, regardons les discussions de l'époque, mais j'ai quand même quelques réserves sur le fait que ce chiffre ait pu, à un moment quelconque, être évoqué.

M. le Président.- Alors, j'ai deux Conseillers Nationaux et déjà élus dans l'ancienne mandature qui ont levé la main, c'est pour apporter une précision, Monsieur ROBINO ou Monsieur RIT ?

Monsieur ROBINO, nous vous écoutons.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

J'avais mémoire de 25 M€, ce d'autant qu'il est question du report du coût de la construction de la promenade qui devait lier l'extension en mer au Yacht Club et du coup il y avait un report de crédit sur les travaux de rénovation du Larvotto.

M. le Président.- Merci pour cette précision.

Monsieur RIT, c'est à vous.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre d'Etat, je me sens, en tant qu'élu comme en tant que résident de la Principauté, profondément concerné par une situation qui eu égard à mon âge, ne me concernera pas, mais concernera, sans doute aucun, sinon nos enfants et nos petits-enfants.

J'évoque là le Monaco d'après-demain, pays toujours aussi merveilleux, mais devenu trop petit pour héberger ses nationaux. Et toute hypothèse qui pourrait laisser envisager le contraire restera, je l'espère et le souhaite sincèrement, du domaine de la fiction.

En effet, si ce problème de pénurie absolue de mètres carrés ne devait pas un jour se produire, cela signifierait forcément que notre pays, perdant pour telle ou telle raison sa légendaire attractivité, a été délaissé par une partie de ses résidents étrangers.

Cela signifierait également la fin de sa prospérité. Vous comprendrez, Monsieur le Ministre, que j'opte sans hésiter pour le premier scénario. Et, comme je l'ai énoncé récemment lors de mon intervention de politique générale, je vois dans l'immensité de notre mer territoriale une source inépuisable où nous pourrions trouver ces mètres carrés qui nous manquent, et qui sont les matériaux indispensables à la construction de notre futur.

Outre la brève évocation que j'ai faite, dans mes propos, du foisonnement de réflexions et de projets, de par le monde, sur le thème d'extensions flottantes sur la mer du territoire des humains, j'ai rappelé que l'Organisation des Nations Unies se penche désormais très officiellement sur cette question. L'O.N.U., à laquelle la Principauté de Monaco est fière d'appartenir depuis déjà 26 ans.

J'ai donc souhaité connaître votre sentiment, en tant que Chef du Gouvernement, sur ce sujet, et souhaite savoir, également, si vous étiez favorable à la prise de quelques mesures concrètes en faveur de l'évaluation d'un tel lointain projet.

Merci.

M. le Président.- Monsieur le Ministre d'État, souhaitez-vous apporter une précision ?

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur RIT, avec tout le respect que j'ai pour vos capacités de prospective, c'est un peu comme quand on me parle des voitures volantes. Il y a des prototypes à l'essai, est-ce que, pour autant, un jour on les verra, en tous les cas de notre vivant, vous et moi en Principauté ? Je ne suis pas sûr. Une ville flottante dans notre mer territoriale pourquoi pas mais en tous les cas en tant que Chef du Gouvernement aujourd'hui, ce n'est pas dans mes priorités immédiates, mais pourquoi pas, je ne peux pas vous en dire beaucoup plus.

M. le Président.- Toujours sur ce chapitre 3, je me tourne vers mes collègues, pas d'autres remarques ? S'il n'y a plus de remarques, je vais donc mettre aux voix le chapitre 3 de la Section 7.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(M. Thomas BREZZO est sorti de l'hémicycle)

(Adopté ;

Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. José BADIA, Pierre BARDY,
Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGÈS,
M. Daniel BOERI, Mme Michèle DITTLLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI, Mlle Marine GRISOUL,
MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,
Marc MOUROU, Fabrice NOTARI,
Jacques RIT, Christophe ROBINO, Guillaume ROSE,
Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI et
Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH.4 -EQUIPEMENT URBAIN	
704.907 : GAL.ENTREPOS. DECHETS RADIOACT	
704.909 : ESCALIERS MECANIQ. BEAUSOLEIL	3 000 000
704.919 : ECLAIRAGE PUBLIC-EXTENS. MODIF.	1 225 000
704.920 : EGOUTS	2 020 000
704.9201 : EGOUTS TRIENNAL	840 000
704.9281 : HELIPORT EXTENSION (RENOV)	1 000 000
704.950 : SIGNALISATION ROUTIERE	150 000
704.983 : TELESURVEILLANCE	304 100
704.9831 : TELESURVEILLANCE EXTENSION	100 000
704.985 : AMENAGEMENT JARDINS	362 000
704.9861 : STATION EPURAT. EAUX TRIENNAL	2 800 000
704.991 : RESERVOIR D'EAU	1 500 000
704.993 : UVET	1 200 000
704.994 : DEV.DURABLE & ENERGIES RENOUV.	293 000
704.9941 : PERFORMANCE ENERGETIQUE	660 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.4 -EQUIPEMENT URBAIN	15 454 100

M. le Président.- Madame GRISOUL a la parole.

Mme Marine GRISOUL.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, vous nous indiquiez, dans votre réponse au rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, qu'un arrêté ministériel, en 2017, a rendu obligatoire le tri des déchets, mais surtout rend obligatoire la création d'un local poubelles dans tous les bâtiments, avec une période de 5 ans pour se mettre en conformité avec les bâtiments anciens.

Vous précisiez que sur les 222 bâtiments gérés par le Service de Maintenance des Bâtiments Publics, 133 sont déjà équipés d'un local de tri sélectif et 21 le seront rapidement mais que, malheureusement, 68 bâtiments restant ne sont pas logiquement adaptables. J'aimerais savoir ce qui est envisagé pour ces bâtiments publics qui sont inadaptes ?

La réduction des déchets est une préoccupation d'une grande partie de la population. 75 % des personnes qui ont répondu à la consultation menée par le groupe BVA estiment, en effet, qu'il faut aller plus loin en matière de tri sélectif.

Selon les chiffres fournis par le Gouvernement, la quantité des déchets triés en 10 ans est passée de 1.900 tonnes, en 2008 à 3.400 tonnes, en 2018. C'est bien là le signe d'une prise de conscience de la population sur ce sujet.

Nous nous réjouissons de la signature, par de nombreuses entités de la Principauté, du Pacte National pour la Transition Énergétique et sommes satisfaits des mesures progressivement mises en œuvre pour la réduction des déchets.

Sur ce sujet, nous encourageons le Gouvernement à aller encore plus loin et à réduire les échéances, afin de faciliter le tri des déchets et de permettre à tous les habitants de la Principauté d'y participer.

M. le Président.- Merci, Madame GRISOUL.

Nous écoutons Madame GRAMAGLIA.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Effectivement, nous travaillons beaucoup sur le tri des déchets et on peut vous assurer de la volonté du Gouvernement de vraiment favoriser ce tri en Principauté de Monaco. Je rappelle l'échéance de la nouvelle usine de traitement des déchets où on ne devait pas dépasser

30.000 tonnes de déchets, malgré une certaine extension de notre territoire.

Beaucoup de mesures ont été prises sur cette question, je ne vais pas rentrer dans les détails trop longtemps, mais je rappelle quand même que la gratuité des bacs roulants dédiés aux déchets recyclables a été mise en œuvre, c'est-à-dire que tout le monde peut nous demander des bacs pour faciliter leur tri des déchets chez eux, et je rappelle la simplification des consignes de tri, le fameux bac bleu a disparu, il y a plus qu'un bac vert pour le verre et l'autre pour les déchets ménagers, ce qui simplifie le tri et donc qui incite les personnes à trier plus facilement.

Je souligne également – et vous en avez parlé Mademoiselle GRISOUL – l'arrêté ministériel de 2017, qui a rendu obligatoire la création des locaux poubelles. Malheureusement, dans certains immeubles de Monaco, cela n'est pas possible. Donc, quand cela n'est pas possible soit on peut créer à l'extérieur des centres de tri avec des poubelles enterrées, soit des locaux poubelles propres spécifiques, comme à la rue Langlé. Toutefois, dans certains cas, ce n'est pas possible et nous sommes en train de réfléchir, de voir comment, avec les syndicats, on peut améliorer ce tri.

Au niveau des bâtiments gérés par le Service de Maintenance des Bâtiments Publics, cette mise en conformité est faite, il reste à peu près 10 % des bâtiments à équiper.

Nous avons également étendu la collecte de cartons sur tout le territoire, sachant que, je le rappelle, avant elle n'était faite que sur Fontvieille. On a pu constater une prolifération de commandes sur internet, donc de cartons, et dans tous les immeubles de la Principauté, il y a de plus en plus de cartons qui sont mis à la poubelle. Par conséquent, nous avons étendu cette collecte à l'intégralité du territoire, avec la Société Monégasque d'Assainissement. Nous avons également étendu la collecte du verre, sept jours sur sept, auprès de tous les commerçants et, après sept mois, cette nouvelle organisation a déjà permis de faire une valorisation en matière de 100 tonnes de carton et de 150 tonnes de verre supplémentaires. Donc, soit une amélioration, en moins de six mois, de + 15 % sur le tri des déchets et cela va encore s'accélérer.

Nous avons pucé également tous nos bacs roulants pour mieux connaître, dans chaque immeuble, dans chaque quartier de Monaco, les gisements de déchets qui sont récoltés, pour pouvoir s'adapter avec la SMA. Est-ce qu'il y a plus de verres dans ce quartier-

là ? Est-ce qu'il y a plus de restaurants ? Tout cela pour adapter le ramassage des déchets en fonction des différents quartiers et de la collecte des déchets.

Nous avons également amplifié toute la communication, nous faisons un grand travail avec la Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, avec Madame BONNAL, et le Département de l'Intérieur, auprès des établissements publics. En effet, la communication, c'est important, ça passe par l'éducation et ça passe principalement par l'éducation de nos enfants, qui, quand ils rentrent à la maison sont tous contents de dire, « ah tu as mal trié, il faut faire comme cela », et qui vont eux-mêmes éduquer les parents. Merci à eux.

On a également, en 2020, une dotation de bennes de collecte électriques, ce qui signifie qu'à la fin de l'année, toutes les bennes de ramassage seront électriques pour limiter les nuisances sonores pendant le ramassage des déchets.

Je veux parler aussi de *Clink*, vous savez, c'est ce système que l'on a mis en place avec des points quand on jette nos bouteilles, installé dans tous les quartiers de la Principauté, et qui nous donne la possibilité soit de faire des dons pour des associations, soit d'avoir des réductions chez certains commerçants qui sont très engagés en Principauté de Monaco et qui nous aident beaucoup.

Tous ces engagements, toutes ces mesures que je viens d'explicitier s'accompagnent d'un engagement financier important du Gouvernement puisque par rapport à 2017, il y a une hausse de près de 2 M€ pour organiser et pour maximiser le tri. Donc on continue et nous sommes sur la bonne voie.

Je remercie la Société Monégasque d'Assainissement avec qui nous avons une très bonne collaboration, qui fait un très bon travail et qui s'adapte à toutes les exigences et les nouvelles contraintes qu'on leur demande.

M. le Président.- Merci pour cette réponse précise.
Madame GRISOUL.

Mme Marine GRISOUL.- Oui, c'était juste pour dire que c'est vrai qu'il y a eu des avancées, des efforts qui ont été faits, je sais aussi que des élèves ont eu la possibilité d'aller dans des camions et faire des tours, j'ai trouvé cela très bien pour sensibiliser. Ce qui est sûr, c'est que l'Education Nationale fait énormément. Je pensais plutôt aux plus vieilles générations, qu'il faudrait sensibiliser.

Soixante-huit immeubles, je ne sais pas à peu près combien de personnes ça représente, mais ça fait beaucoup de déchets, je n'ai pas la solution actuellement mais c'est sûr qu'il faudrait que l'on réfléchisse tous ensemble pour pouvoir permettre à tout le monde d'effectuer le tri, dès qu'il sort de chez lui, parce qu'on sait très bien que s'il y a quelques mètres à faire, la personne va moins faire le tri que si elle avait juste à déposer sa bouteille et son plastique juste en bas de chez elle.

M. le Président.- Merci.

Sur ce chapitre 4 – Equipement urbain, j'ai vu se lever la main de Monsieur le Président de la Commission Environnement et Qualité de Vie, puis celles de Messieurs GRINDA et BOERI.

Tout d'abord, Monsieur ROSE.

M. Guillaume ROSE.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais parler dans la lignée de l'intervention de ma collègue Marine GRISOUL, je voudrais parler de la future usine de traitement et de valorisation des déchets.

Le Conseil National voudrait insister, ici, de nouveau, sur la nécessité de trouver la solution la plus innovante pour éviter l'incinération. Nous avons réaffirmé cette position lors de la présentation par le Gouvernement, lors de la Commission Plénière d'Etude du 24 septembre dernier, des résultats de l'appel à propositions technologiques.

Nous souhaitons réaffirmer que le Conseil National voudrait que le Gouvernement aille aussi loin que possible sur les technologies, afin que Monaco soit un modèle en la matière. Il ne s'agit pas, pour la majorité, de procéder à un ajustement permettant de moderniser l'usine actuelle, mais d'être à la pointe en matière environnementale, nous attendons beaucoup d'ambition de la part du Gouvernement sur ce sujet très délicat qui est potentiellement générateur de pollution en Principauté. Cette usine exemplaire devrait s'accompagner d'un plan de tri comme l'a rappelé ma collègue, avec un calendrier, des moyens, pour réduire drastiquement à Monaco le volume de déchets traités.

Lors de la Commission Plénière d'Etude du 24 septembre dernier, Madame le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme avait proposé à notre Assemblée l'organisation d'une réunion portant sur la nouvelle politique des déchets.

J'y suis tout à fait favorable dans le cadre de ma commission et suggère d'organiser celle-ci, après nos échéances budgétaires, en début d'année prochaine, si cela était possible.

Je vous remercie.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Oui bien sûr, je vous confirme que cela est tout à fait possible et je rappelle que pour la future usine de traitement des déchets, le processus continue et je remercie encore Monsieur SEYDOUX qui était présent lorsque nous avons reçu les candidats. Nous avons dit que nous serions transparents, que nous ferions un appel d'offres ouvert sur toutes les différentes technologies qui pouvaient exister, que l'on connaissait ou pas. Nous avons donc reçu neuf candidats, Monsieur SEYDOUX était avec nous pour recevoir ces neuf candidats, sur deux journées très bien remplies, et on continuera en toute transparence avec vous pour le choix de cette nouvelle technologie. Aujourd'hui, on a retenu trois candidats. Maintenant, il convient de trouver un constructeur associé avec cette nouvelle technologie, pour rentrer dans la grande boîte que l'on a délimitée sur l'Îlot Charles III.

On vous tiendra bien sûr au courant de l'évolution de cet appel d'offres.

M. le Président.- Alors sur cet important sujet de la future usine de traitement et de revalorisation des déchets, vous êtes quatre à m'avoir demandé la parole. Est-ce que l'un d'entre vous a une intervention sur ce point ? Monsieur GRINDA, qui fait partie des quatre élus qui attendaient la parole justement.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

Très brièvement, je me félicite, Madame GRAMAGLIA, de la transparence dont vous faites preuve aujourd'hui, du processus selon lequel notre collègue a pu assister aux réunions précitées, qui me semble très important. Je vous rappelle quand même à tous que cette affaire n'était pas vendue d'avance, car que de chemin parcouru, vous étiez là, moi aussi, depuis sept ans, puisqu'au départ l'affaire nous avait été présentée comme pliée, bouclée et sans discussion possible, pas par vous, d'ailleurs, mais par d'autres.

Je me félicite vraiment du progrès réel fait sur ce dossier et je vous en remercie. J'ai été suffisamment dur fut un temps sur ce dossier, pour aujourd'hui

reconnaître que nous sommes sur la bonne voie. Donc bravo. Et également, j'aimerais saluer votre activité et même votre activisme, au Gouvernement.

Quant au tri des déchets, ça a été dit par notre collègue, mais on le voit, c'est visible tous les jours, la simplification des bennes, les passages nombreux qui sont organisés, tout cela rend la vie évidemment plus facile et tout ceci est plus cohérent par rapport à l'action que vous mènerez demain, puisque vous avez vous-même rappelé que vous alliez limiter à 30.000 tonnes les déchets qui seront traités par l'UVET, prochainement inaugurée, enfin dans quelques années.

Donc, cela me semble important de calibrer tout à l'avance, c'est exactement le sens du travail que l'on doit faire ici. Félicitations.

M. le Président.- Merci.

Alors vous êtes deux sur l'usine de traitement et de revalorisation des déchets à souhaiter vous exprimer. Madame GIBELLI, vous souhaitez intervenir sur ce sujet et j'ai vu Monsieur NOTARI sur ce sujet. Oui et puis ensuite Monsieur SEYDOUX.

Tout d'abord, Madame GIBELLI.

Mme Marie-Noëlle GIBELLI.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne vais pas revenir sur les points qui viennent d'être abordés par mes trois collègues. Je voulais juste intervenir sur la ligne budgétaire de 26,3 M€ qui devrait, si j'ai bien compris, permettre d'assurer la maintenance courante, le maintien de l'équipement, mais aussi d'assurer la performance, l'amélioration, en tous les cas, de l'usine actuelle.

Ma question va porter sur l'audit. Vous avez prévu un audit intermédiaire de suivi en 2020, est-ce que vous avez une date à nous donner ? Est-ce qu'il sera fait sur les mêmes critiques de celui de 2017 afin d'avoir un comparatif ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Alors cet audit est fait par la Société Monégasque de l'Électricité et du Gaz, et est relatif à la durée de vie de l'usine. On avait vu effectivement que le fait de rallonger d'une dizaine d'années la vie de l'actuelle usine d'incinération – puisqu'aujourd'hui je parle bien de l'usine d'incinération – montait quand même le coût de fonctionnement du GER (Gros Entretien

Résiduel) à 35 M€, c'est pour cela qu'il ne faut pas dépasser ces dix ans.

Effectivement, il y a un deuxième audit qui doit être fait dans l'année 2020, que doit nous remettre Monsieur BATTAGLIONE, je pense qu'il sera fait dans les mêmes conditions.

M. le Président.- Merci.

Monsieur NOTARI, avant de vous donner la parole, Monsieur BOERI me dit que lui aussi avait levé la main mais je ne savais pas que c'était pour l'usine, donc, si c'est le cas, nous vous écoutons, Monsieur BOERI.

M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur le Président.

C'est juste une remarque et une anecdote puisque ma collègue a parlé d'éducation, je crois qu'effectivement globalement, c'est une question d'éducation. Premièrement.

Deuxièmement, elle a eu l'idée de viser les vieilles générations, donc je me sentais un peu concerné mais surtout pour raconter une anecdote vraie. J'étais à Zurich il n'y a pas longtemps et on me raccompagne à l'aéroport. J'ai failli rater l'avion parce que les personnes qui me raccompagnaient sont allées à l'usine de récupération des déchets et au lieu qu'il y ait une voiture ou deux, il y avait une file d'attente extraordinaire, toute la ville allait apporter ses déchets. J'ai trouvé qu'au-delà de ce que peut faire l'Etat, il y a aussi une question d'éducation. Nous pouvons tous peut-être contribuer, je ne sais pas si c'est si facile à Monaco, mais ça m'a beaucoup frappé de voir qu'il y avait toute une population avec leur voiture qui allait apporter leurs déchets.

M. le Président.- Merci pour ce témoignage

Toujours sur l'usine, c'est au tour de Monsieur NOTARI.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

Je veux juste rappeler que l'importance de l'usine outre le fait qu'elle traite nos déchets, elle permet aussi le chaud et le froid de beaucoup de bâtiments à Monaco et lorsque l'on aura choisi la technologie, il faudra bien sûr faire attention à ce que ça ne mette pas en danger ce système très écologique et que l'on pourrait même développer sur d'autres bâtiments.

En revanche, Monsieur le Ministre, il y a une phrase qui m'a interpellé dans votre discours où vous dites que « *S'agissant du Pavillon du Service*

Public, le Gouvernement souhaite comme vous sa réalisation, je vous confirme donc la possibilité d'une implantation sur l'Îlot Charles III, elle ne pourra toutefois être examinée plus précisément qu'après validation en concertation avec le Conseil National du choix technologique qui sera retenu pour l'usine de traitement des déchets ». Je dois comprendre, contrairement à ce que vous nous avez montré, un urbanisme assez figé sur l'Îlot Charles III. Cela voudrait dire, donc, que l'urbanisme n'est pas si figé que cela puisque le choix de la technologie de l'usine d'incinération pourrait modifier la qualité même de cet équipement pour Monaco. Est-ce que je le comprends juste ou faux ?

M. le Ministre d'Etat.- Oui, vous le comprenez juste. Cet espace est très contraint, donc il va falloir essayer de faire entrer dans une boîte un certain nombre de choses. Notre priorité c'est quand même l'usine d'incinération parce que comme vient de le rappeler Marie-Pierre GRAMAGLIA, nous avons quelques années devant nous, mais pas plus. C'est notre priorité.

Ensuite, en fonction de ce qu'il sera arrêté pour l'usine, eh bien, on regardera ce qu'il sera possible d'aménager pour les autres mais nous avons des priorités décroissantes.

M. Fabrice NOTARI.- Je dis ça parce que vous nous avez montré une usine qui devait se faire en verticalité, ce qui est un peu bizarre par rapport au traitement normal des déchets qui, en général, se fait à l'horizontal, donc c'est déjà une technologie assez particulière qui a donné l'urbanisme ou la forme des volumes sur cet îlot. Cela pourrait-il remettre en question les autres bâtiments qui se trouvent sur l'îlot ou pas ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Je rappelle qu'il y a une grande tour où l'on va pouvoir entasser différentes technologies si besoin et avec un socle qui s'étendra sur tout l'Îlot Charles III, avec une déchetterie etc...l'enveloppe est figée et ça ne devrait pas remettre en cause les constructions à côté.

Le fait d'avoir intégré la future usine de traitement et de valorisation des déchets à l'Îlot Charles III, par rapport à l'Îlot tel qu'on l'avait conçu avant, lorsque l'on pensait reconstruire l'usine sur l'actuelle usine ou sur le Lumigian, est une réelle amélioration.

Maintenant nous avons repensé toute l'usine et la présentation qui vous ait été faite, notamment par M. LAMORT en Commission Plénière d'Etude est la présentation à ce jour définitive.

M. Fabrice NOTARI.- Je vous remercie pour cette confirmation.

M. le Président.- Merci beaucoup pour ces précisions.

Toujours sur l'usine de traitement et de valorisation des déchets que l'on n'appelle plus usine d'incinération, car on espère effectivement, peut-être, tout est fait pour cela, avoir une nouvelle technologie.

Nous écoutons à présent Monsieur Balthazar SEYDOUX.

M. Balthazar SEYDOUX.- Merci, Monsieur le Président.

Juste une petite précision, je voulais remercier Madame le Conseiller de Gouvernement-Ministre pour la transparence et d'avoir convié un membre du Conseil National, en l'occurrence, c'était mon ami et collègue Guillaume ROSE, Président de la Commission Environnement et Qualité de Vie qui suit ce sujet avec beaucoup de pertinence et de professionnalisme, qui n'a pas pu y aller parce qu'il avait un déplacement, il en était désolé et je l'ai remplacé au pied levé, c'était passionnant, mais sachez que ce sujet est principalement étudié au sein de la commission de Guillaume ROSE, même si je suis cela de très près car, bien évidemment, il y a des investissements importants.

Merci.

M. le Président.- Merci pour ces précisions Monsieur SEYDOUX.

Monsieur RIT également sur ce chapitre 4 – Equipement urbain ? Ah ce n'est pas sur l'usine. C'est sur l'usine, Madame AMORATTI-BLANC ? Oui ? D'abord on finit sur ce sujet et après Monsieur RIT.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur NOTARI tout à l'heure a parlé justement de la centrale qui, aussi, permettait de fournir en eau chaude les bâtiments de Fontvieille. Alors, est-ce que cela aura une incidence sur les charges locatives ou pas ? Est-ce que vous avez pris en compte ce facteur

ou non ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Non ça n'aura pas d'incidence. De toute façon il faut trouver une solution pour continuer la fourniture de chaud et de froid.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Donc la prochaine usine fournira toujours du chaud et du froid ? C'est ce que cela veut dire ou vous trouverez d'autres solutions qui fourniront et qui n'auront pas d'incidence sur les charges locatives ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Si l'usine ne peut pas le fournir on trouvera d'autres solutions.

Je rappelle que l'on développe en ce moment des boucles thalassothermiques dans différents endroits de la Principauté, mais cela n'aura pas d'incidence sur les charges des loyers des logements domaniaux.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Je vous remercie.

M. le Président.- Je me mets à la place de ceux qui nous écoutent et qui ne sont pas des spécialistes, avec ces termes techniques. La boucle thalassothermique c'est de la récupération d'eau de mer pour utiliser la différence de température à des fins de production énergétique. Madame GRAMAGLIA, peut-être juste deux mots pour que l'on comprenne bien ce qu'est une boucle thalassothermique.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Oui. Vous savez que nous sommes des précurseurs dans les fameuses pompes à chaleur et effectivement, grâce à l'eau de mer, nous pouvons alimenter en chaud et en froid les différents immeubles de la Principauté.

La boucle de la Condamine est pratiquement terminée et nous travaillons ensuite sur le lancement d'une boucle qui se situera dans le quartier du Larvotto, qui devrait alimenter tout le secteur du Larvotto, l'extension en mer, le Grimaldi Forum, les différents immeubles du Larvotto et on travaille même sur un bras qui va passer par l'actuel poste de police, passer à travers le vallon La Rousse et

rejoindre un des plus gros complexe immobilier, je parle du Château Périgord qui est un immeuble très important, qui est le plus grand consommateur de fioul de la Principauté de Monaco, donc le plus émetteur de gaz à effet de serre.

Je rappelle qu'en 2022, la nouvelle réglementation thermique interdit l'utilisation du fioul donc nous faisons une boucle qui monte jusqu'au Château Périgord et au passage, nous avons déjà d'autres immeubles, d'autres syndicats qui sont venus nous rencontrer et rencontrer la Mission pour la Transition Energétique pour voir comment ils pourraient raccorder leurs différents immeubles, à cette boucle.

Après, si vous souhaitez des détails plus techniques, je vous invite à une Commission Plénière d'Etude privée où je viendrai avec mes techniciens.

M. le Président.- Alors, Monsieur RIT attend toujours son tour de parole, mais Monsieur ROBINO veut intervenir sur ce sujet.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Oui effectivement, lors de la précédente mandature lorsqu'on avait évoqué les différentes technologies de l'UVET, se posait la question de l'alimentation de chaleur sur Fontvieille, et à l'époque il n'était pas bien clair que cela n'ait pas de retentissement sur les charges locatives mais merci de votre réponse, parce qu'effectivement, il faudra prévoir les solutions alternatives en fonction de la technologie recueillie pour l'UVET.

M. le Président.- Absolument.

Toujours sur ce chapitre 4 – Equipement urbain, cette fois-ci c'est à vous, Jacques RIT.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

C'est au sujet de la télésurveillance, Monsieur le Président.

Le thème phare de ces séances budgétaires est, sans aucun doute, celui de l'altération du cadre de vie en Principauté, le terme cadre de vie ayant finalement fait l'objet d'un choix consensuel commun à nos deux Institutions. La qualité de vie dans notre pays restant, la plupart s'accordent à le dire, d'un niveau difficile à évaluer.

Un des facteurs majeurs de cette qualité de vie est représenté par le haut niveau de sécurité dont bénéficient ses résidents. Et je suis satisfait de

constater que des efforts constants sont faits par le Département de l'Intérieur et la Sûreté Publique pour améliorer constamment, par la mise en Œuvre des techniques les plus modernes, cette sécurité sur tout le territoire.

Il paraît donc parfaitement légitime que, dans le cadre du plan « Sûreté Publique 2020 », soit procédé à la rénovation des systèmes de vidéo protection dont est dotée la ville. Et le rapide développement des techniques de reconnaissance faciale justifie que ce type de technologie soit intégré à la palette de moyens mise à la disposition de la police judiciaire.

Mais il s'agit là de moyens très puissants, et qui peuvent devenir, employés hors du cadre très strict prévu pour leur mise en Œuvre, particulièrement intrusifs, nous le savons.

Lors d'une récente Commission Plénière d'Etude, vous nous avez précisé, Monsieur le Conseiller-Ministre, qu'un arrêté ministériel serait publié, après avis de la Commission de Contrôle des Informations Nominatives, afin de fixer un cadre réglementaire à l'usage de ces techniques. Nous souhaiterions, ma collègue Béatrice FRESKO-ROLFO et moi-même, que vous alliez plus loin dans la robustesse de cet encadrement, en l'inscrivant dans un texte de loi. Ne voyez dans ce souhait aucune manifestation de méfiance, il s'agit tout simplement d'une démarche de prudence. La loi n° 1430 du 13 juillet 2016 portant diverses mesures relatives à la préservation de la sécurité nationale nous offre son support. Et, de même que le contrôle automatisé des véhicules automobiles a fait l'objet d'un article dédié au sein de cette loi, l'article 8, un article traitant de la mise en Œuvre des techniques de reconnaissance faciale, inséré dans cette même loi, consacrerait pleinement notre dimension d'Etat de droit, notion à laquelle, je n'en doute pas, nous sommes tous attachés.

Merci.

M. le Président.- Sur ce sujet, le groupe majoritaire a pris une position qui va être donnée par M. Franck JULIEN et je vois également M. GRINDA qui souhaitera intervenir sur ce sujet, puis M. le Doyen sur ce même sujet.

M. Franck JULIEN.- Merci, Monsieur le Président.

Je fais une petite déclaration au nom des élus de la majorité.

Sur un sujet aussi sensible que celui de la reconnaissance faciale, dans un domaine qui nourrit parfois les fantasmes d'un état *big brother*,

le Gouvernement doit être extrêmement prudent et ne doit pas se contenter de savoir ce qui est juridiquement juste.

En la matière, il y a ce qui est technologiquement faisable, ce qui est jugé souhaitable par le Gouvernement et il y a ce qui est acceptable par la population.

Oui vous pouvez, et je cite l'article 3 de l'Arrêté Ministériel 2019-330 paru au journal officiel le 15 avril de cette année, prévoir de recueillir les « *photographies et notamment celles comportant des caractéristiques techniques permettant de recourir à un dispositif de reconnaissance faciale* », oui vous pouvez aussi entretenir des concertations approfondies avec la Commission de Contrôle des Informations Nominatives, mais dans l'opinion publique, si vous vous contentez d'agir de cette manière, vous prendrez le risque d'apparaître comme un Gouvernement autocratique.

Or, la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (C.N.I.L.) en France, a ces derniers temps, rendu des avis très défavorables aux technologies sécuritaires en mettant en exergue leur côté liberticide. Et c'est ainsi que les espoirs de nombreux maires se sont vus contrariés, je ne citerai ici que Monsieur ESTROSI, maire de Nice, Monsieur ISNARD, maire de Cannes, et sur le sujet des signatures sonores Monsieur Gaël PERDRIAU, maire de Saint-Etienne.

Par ailleurs, M. Christophe CASTANER sur la chaîne Public Sénat indiquait en septembre que lors des attentats qui ont eu lieu à Lyon en mai dernier, il avait fallu une trentaine d'enquêteurs pour visualiser image par image l'ensemble du réseau de vidéo-protection de Lyon du vendredi soir jusqu'au dimanche fin de soirée pour savoir où l'auteur de l'attentat était allé. Selon lui, avec la reconnaissance faciale, ce délai aurait été réduit à 15 minutes.

Suivant l'usage qui en sera fait, cette technologie sera capable du meilleur comme du pire.

Je rappellerai que les progrès en matière d'intelligence artificielle ont été particulièrement spectaculaires ces dernières années. Récemment, des ingénieurs ont entraîné une intelligence artificielle à lire sur les lèvres. Peut-on laisser ce genre de technologies se développer sans encadrement ?

Personne ne souhaite ici, et quand je dis personne, j'imagine également le Gouvernement, personne ne souhaite une utilisation de la reconnaissance faciale « à la chinoise » pour réprimer des populations ou pour attribuer des mauvaises notes aux citoyens qui

ne traversent pas les rues aux passages protégés.

Le débat est donc sensible mais il est légitime, et il doit avoir lieu.

Ce débat a déjà eu lieu à l'étranger et a conduit à des réponses tantôt négatives, comme cela a été le cas à San Francisco en début d'année, tantôt positives comme plus récemment en Suède...

(*Sonnerie*).

M. le Président.- Je vous laisse finir sur cet important sujet.

M. Franck JULIEN.- ...Je pense que le Conseil National a démontré au Gouvernement son sens de l'équilibre et de la mesure, notamment à travers l'étude du projet de loi relative à l'identité numérique. De la même manière que nous avons su trouver un juste équilibre entre la protection des libertés individuelles et la marge de manœuvre nécessaire aux services opérationnels de l'Etat, il n'y a aucun doute que nous y parviendrons si un projet de loi nous est proposé.

Il me serait insoutenable de me réveiller un jour dans une société qui ne nous ressemble plus et qui ne porte plus nos valeurs.

Monsieur le Ministre d'Etat, mon vote, ainsi que les élus de la majorité, pour ou contre cette ligne – initialement j'avais prévu de faire cette intervention sur la ligne 322.351 qui était relative aux investissements de la Sûreté Publique – dépendra donc de la réponse que vous apporterez à cette question, ferez-vous voter par le Conseil National une loi délimitant très clairement les limites et les cadres de l'utilisation de la reconnaissance faciale, avant toute exploitation opérationnelle par la Sûreté Publique ?

M. le Président.- Je note que c'est exactement la même demande que vient de formuler Jacques RIT et également au nom de Béatrice FRESKO-ROLFO.

Et peut-être peut-on écouter, si vous le permettez, le représentant de l'autre minorité, Jean-Louis GRINDA, ainsi on aura vraiment le point de vue de l'ensemble des vingt-quatre Conseillers Nationaux.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

On devait intervenir un peu plus tard avec Monsieur JULIEN sur la ligne *ad hoc* mais puisque

Monsieur RIT nous a devancés ce qui n'est pas grave d'ailleurs, comme ça on le fait avant le repas de façon légère.

M. Jacques RIT.- Je n'avais pas été mis dans le secret des dieux, mon cher collègue.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci pour les dieux.

(Rires dans l'hémicycle).

M. Jean-Louis GRINDA.- Plus sérieusement sur un sujet très grave.

Je suis totalement contre la reconnaissance faciale. Totalement. Je vais vous lire maintenant mon texte.

Le contexte sécuritaire, accentué par les attaques terroristes à travers le monde depuis près de vingt ans, ouvre un boulevard des lignes budgétaires généreuses sur la reconnaissance faciale par vidéosurveillance.

En Grande-Bretagne, le système s'est heurté à de nombreux faux-positifs c'est-à-dire des identifications erronées, certaines ont même entraîné des interventions infondées de la police.

Autre dysfonctionnement, la reconnaissance faciale des femmes et des personnes de couleur atteint un taux d'échec de faux positifs très supérieur à la moyenne, nous le savons.

Les bénéfices attendus de la reconnaissance faciale sont en grande partie des mesures d'économie, moins d'humains pour surveiller plus de lieux et mieux ajuster les moyens d'interventions, mieux définir les quartiers et les rues où les patrouilles de police doivent circuler pour être au plus près des faits de délinquance à réprimer.

Mais de quoi parle-t-on en Principauté où la vidéosurveillance est omniprésente et c'est très bien, où près de 500 policiers en tenue quadrillent notre territoire de 2 kilomètres carrés pour à peine plus de 1.000 actes délictueux par an, je crois Monsieur le Ministre, et ce dont je vous félicite c'est une moyenne extrêmement faible et nous en sommes tous très satisfaits.

Et que dire des milliers d'étrangers qui viennent en Principauté pour des raisons professionnelles et le plus souvent confidentielles ? Désirent-ils être reconnus, identifiés et leurs déplacements enregistrés dans une base de données ? Et cette base de données, avec quelle sécurité ? Dans quel *cloud* ces données informatiques seront-elles stockées sans risque de piratage que ce soit par des *hackers* mais également

par des pays étrangers et pas forcément par des régimes démocratiques ?

Monsieur le Ministre d'Etat vous avez déclaré le 11 mars dernier, à propos d'un sujet qui m'est cher, l'inoccupation des logements domaniaux en Principauté, nous n'avons pas non plus l'intention de devenir une monarchie policière. Je vous prends au mot mais reconnaissez que sur ce sujet de reconnaissance faciale par vidéosurveillance, c'est autrement plus grave et elle ne peut se réduire à un débat autour d'une simple ligne budgétaire, mais que cela doit faire l'objet d'un encadrement juridique rigoureux et surtout légal.

Chez notre voisin français, la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés a rétorqué un projet de reconnaissance faciale dans les lycées de la ville de Nice. Tout le monde le sait aujourd'hui, la Commission de Contrôle des Informations Nominatives (C.C.I.N.) devra être consultée, une loi devra exister, mais mes chers collègues, chers Monégasques, Messieurs et Madame du Gouvernement, est-ce vraiment ce que nous voulons pour notre pays ? Est-ce vraiment ça la société dont on rêve pour demain ? Ma réponse est claire, non.

(Sonnerie).

M. le Président.- En tous les cas, nous sommes, les trois groupes politiques dans ce Conseil, d'accord sur un point, que ce sujet est suffisamment important et grave pour que cela soit débattu au sein d'un projet de loi et d'une loi entre le Gouvernement Princier et le Conseil National, cela est déjà le point commun que je retiens de vos trois interventions.

Nous écoutons le Ministre d'Etat.

M. le Ministre d'Etat.- Je répondrai sur la philosophie de l'exercice et ensuite Patrice CELLARIO rentrera dans le détail. Des très grands mots ou gros mots ont été utilisés, autocratie, monarchie policière, nous sommes loin de tout ça dans notre projet de déployer la reconnaissance faciale. On parle simplement de la possibilité de brancher les caméras sur le fichier Interpol des personnes recherchées et pas du tout de policer la population pour gagner du temps dans le déploiement éventuel d'une action attentatoire à la sécurité des personnes ou des biens. C'est de cela dont on parle et de ne pas plus que ça.

Je prends devant vous l'engagement qu'évidemment on aura un débat là-dessus et on passera par la loi.

Nous avons la technologie, on a depuis plusieurs années lancé un cahier des charges et un appel d'offres pour regarder les technologies utilisables, on a à peu près arrêté notre choix en matière de technologie, nous avons aussi et, en parallèle, arrêté notre décision en matière de support juridique, ce sera bien évidemment une loi et on l'adoptera après un débat.

Il ne s'agit pas pour le Gouvernement de Son Altesse Sérénissime de s'engager sur une piste aussi porteuse ou attentatoire aux libertés publiques, en fonction de l'utilisation qui pourra être faite de cette technologie, sans avoir eu au préalable un débat qui nous permette d'encadrer l'usage de cette technologie avec les dispositions juridiques nécessaires et indispensables.

Voilà pour le cadre, je réponds à la question qui m'a été posée, oui nous passerons par la loi.

Je laisse Patrice CELLARIO répondre à la façon dont nous envisageons pratiquement l'utilisation de cette technologie. Ce n'est qu'un outil supplémentaire pour assurer, comme vous avez été quelques-uns à le rappeler, un niveau de sécurité qui ne doit pas être pris en défaut en Principauté. Nulle part ailleurs, tout ce qu'il s'est passé dans le monde est évidemment grave en matière d'action terroriste mais nulle part ailleurs, un attentat terroriste aurait un retentissement aussi important qu'en Principauté avec des conséquences aussi grandes.

Donc, notre responsabilité collective, c'est effectivement de nous prémunir dans les meilleures conditions possibles contre ce type d'attentat. Et nous regardons tout ce qu'il est nécessaire de faire pour continuer à maintenir ce haut niveau de sécurité. Je vous rappelle quand même que dans des conditions très encadrées, des pays aussi peu susceptibles d'être des autocraties comme le Danemark, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Suède vous l'avez rappelé, les Pays-Bas, ont recours à la reconnaissance faciale. Je ne dis pas que ce doit être des pays à suivre, en tous les cas, nous aurons un débat sur cette question. Notre priorité comme la vôtre, c'est de continuer à bénéficier du plus haut niveau de sécurité dans ce pays.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre d'Etat.

Avant d'écouter peut-être, pour aller plus en avant dans le détail, Monsieur CELLARIO, je voudrais dire deux choses.

La première, c'est très important. Le Ministre

d'Etat, à la demande des vingt-quatre Conseillers Nationaux, répond clairement qu'il n'y aura pas de mise en œuvre éventuelle de ce système en Principauté sans passer d'abord par un projet de loi, un débat avec l'ensemble des élus des Monégasques, éventuellement les amendements souhaités par l'Assemblée et éventuellement le vote ou non de ce projet de loi concernant la reconnaissance faciale par l'Assemblée. Ça c'est un point fondamental auquel nous tenons tous beaucoup et c'est dit publiquement, c'est un engagement que prend le Ministre d'Etat ce soir.

Deuxièmement, la réflexion qui me vient à l'esprit c'est gardons-nous, de part et d'autre, de dogmatisme. Vous le savez, nous sommes fidèles, depuis notre élection à ce principe de pragmatisme, pour rechercher l'intérêt supérieur de la Principauté et des habitants de ce pays.

Je n'ai aucune opinion pour le moment sur ce sujet, si ce n'est que si éventuellement il fallait passer par la reconnaissance faciale à Monaco, le texte de loi doit garantir absolument le respect de la vie privée, la liberté de chacun et doit se faire avec l'encadrement le plus strict sur ces notions que l'on partage tous et qui ont été rappelées par les trois Conseillers Nationaux, qui, avant moi, ont pris la parole sur cet important sujet.

Méfions-nous des positions dogmatiques, rappelez-vous le débat il y a vingt ans environ, pas forcément chez nous d'ailleurs, sur l'introduction de la télésurveillance qui n'est pas totalement terminée dans certains pays. Il y avait des oppositions absolues et dogmatiques à la télésurveillance. Ça a été encadré dans les pays démocratiques et c'était nécessaire de le faire et cela a apporté beaucoup au progrès dans la recherche de la sécurité de la population. Je dis, attention. Il y a un lieu de culte qui a été fermé à quelques centaines de mètres de la frontière de Monaco, il n'y a pas longtemps, il y a des fichés S qui ont été repérés et peut-être même sur notre territoire et on ne peut pas dire simplement « je suis contre ».

Il faut regarder et je rejoins le Ministre d'Etat sur un point, Monaco c'est aussi une attractivité exceptionnelle parce que notre niveau de sécurité est exceptionnel, parce que l'on a su plus tôt que d'autres, mettre en place, avec notre police, ça me fait plaisir de le redire, la meilleure du monde, pour nous les Monégasques, notre police est la meilleure du monde, nous avons eu le courage peut-être contre certains intellectuels dogmatiques et je me souviens du débat, en tous les cas, dans le pays voisin à l'époque, de mettre en place une télésurveillance, qui

n'a pas porté atteinte à la liberté, je ne pense pas que l'on se plaigne d'un manque de liberté à Monaco, mais qui a renforcé les moyens de la police et de la Sûreté à Monaco.

On n'est donc pas opposés absolument, par dogme, avant de connaître le sujet, à la reconnaissance faciale. Nous voulons voir comment garantir la liberté et le respect de la vie privée et comment on apporte, avec ce nouveau moyen, davantage de sécurité, de protection pour la population de la Principauté. Après que tout ceci soit examiné entre nous, eh bien, on aura une position, ce sera toujours celle qui garantira le meilleur intérêt de Monaco et rappelons-nous toujours que c'est aussi parce que nous sommes innovants et mieux équipés que d'autres, que nous sommes plus efficaces que d'autres, que nous avons aussi ce côté connu de tous, d'une sécurité exceptionnelle sur notre territoire. Voilà, ce que je peux vous dire, à chaud, sur ce sujet.

On écoute tout d'abord, Monsieur CELLARIO et ensuite mes collègues qui souhaitent réagir.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* Monsieur le Ministre d'Etat a déjà dit l'essentiel donc je répète que ce sera une loi préalablement votée à toute installation de la vidéo intelligente, la reconnaissance faciale.

L'idée de l'usage de cette technologie n'est rien d'autre que celui que l'on a déjà pour les plaques d'immatriculation des véhicules, à savoir non pas un enregistrement des allées et venues des personnes qui circulent sur l'espace public en Principauté mais uniquement la confrontation de ces images à des images qui auraient été communiquées comme étant des personnes recherchées. Donc, ce n'est pas une constitution d'une liste blanche avec un enregistrement comme cela a été évoqué, mais uniquement une confrontation pour qu'il y ait une alerte d'une personne qui est recherchée, qui se trouve prise dans le flot d'images de la télésurveillance actuelle.

En d'autres termes, ce n'est rien d'autre qu'une sorte d'automatisation avec une plus grande efficacité du travail qui est faite par les fonctionnaires de police, qui regardent les images à l'écran ou comme vous l'avez évoqué tout à l'heure, qui repassent les films pour essayer de rechercher si une personne a été enregistrée dans les heures qui ont précédé un événement.

C'est simplement la mise en œuvre d'une technologie qui permet d'améliorer le travail des fonctionnaires de police, d'être plus efficaces dans

le crible, puisque l'œil humain est un peu moins performant, que ce que l'intelligence artificielle nous permet d'avoir en la matière, mais pas d'autres usages que celui-ci.

Je crois que depuis la télésurveillance et la vidéo protection ont été introduites en Principauté au tout début des années 80, la démonstration a été faite que son usage n'est pas un usage si liberticide que ça et que cela concourt comme cela a été dit tout à l'heure, à maintenir un haut niveau de sécurité en Principauté.

Le recours à la technologie de reconnaissance faciale nous permettra d'être encore un peu plus efficaces sans, en définitive, changer quoi que ce soit dans la méthode, dans les objectifs et dans l'utilisation de l'outil qu'est la vidéo protection, mais comme vous l'a dit, Monsieur le Ministre d'Etat, un projet de loi sera déposé préalablement à tout déploiement d'une telle technologie sur les caméras de la Principauté de Monaco.

M. le Président.- Plusieurs élus ont levé la main, donc dans l'ordre où je l'ai vu, Messieurs ROBINO, GRINDA et LOBONO, si vous voulez bien et ensuite, Monsieur JULIEN.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Je crois que vous avez raison, il ne faut pas être dogmatiques. Il faut peser le pour et le contre. Lorsqu'on avait débattu de la loi portant diverses mesures sur la sécurité nationale, il avait été important d'expliquer pourquoi ces dispositifs étaient mis en place et le distinguo avait bien été fait de ce qui touchait à la sphère publique et à la sphère privée, notamment en termes de mise en place de caméras de surveillance. Je crois qu'en ce domaine, il faudra effectivement avoir la même conduite des débats, à savoir, qu'est-ce qui touche réellement à la vie privée ? Qu'est-ce qui est du public ? Qu'est-ce qui permet d'assurer la sécurité des citoyens et de prévenir tout acte attentatoire ? Il y aura un très important travail de communication et d'information à faire, il ne s'agit pas de créer un Etat policier, il s'agit de préserver un Etat de droit et respecter le droit à la vie privée de chacun.

M. le Président.- Un Etat qui a la meilleure police mais qui n'est pas policier, absolument.

Monsieur GRINDA puis Messieurs LOBONO et JULIEN.

M. Jean-Louis GRINDA.- Monsieur JULIEN avait demandé la parole avant moi.

M. le Président.- Avant ? Très bien, alors, Monsieur JULIEN.

M. Franck JULIEN.- Merci, Monsieur le Président.

Tout simplement par rapport aux personnes qui nous regardent, remettre un tout petit peu les choses dans leur contexte.

Lorsque j'ai été amené, tout comme mes collègues, à étudier le texte sur l'identité numérique, nous nous sommes penchés un peu sur du droit comparatif, nous avons regardé ce qu'il se faisait dans différents pays et notamment dans le nôtre et je suis, à ce moment-là, tombé sur l'Arrêté Ministériel n° 330-2019 qui mentionnait la reconnaissance faciale.

J'avais été alerté en disant, tient ils y pensent. En revanche, je ne me souvenais pas d'avoir vu des annonces budgétaires dans ce sens. Lorsqu'on a reçu le Plan d'Action Gouvernemental, je me suis un petit peu penché sur le sujet et j'ai trouvé des périphrases dans lesquelles on parlait de système d'identification biométrique, d'intelligence artificielle, mais on ne prononçait pas les mots « reconnaissance faciale » un peu comme s'ils étaient tabous.

Du coup, je me suis dit que c'est bizarre, pourquoi ils n'emploient pas l'expression qui est consacrée, donc, j'ai souhaité que le sujet y soit clairement établi, j'ai demandé à mon ami Balthazar SEYDOUX, dans la liste des questions qui vous ont été proposées, de rajouter la question 6 dans laquelle on indiquait, je ne la lis pas en entier « *En outre le programme gouvernemental d'action mentionne un nouveau système d'identification biométrique ainsi que le développement des outils d'intelligence artificielle. La commission souhaite savoir si le Gouvernement va développer la reconnaissance faciale, si oui, selon quelles conditions et avec quelles garanties ?* ». Et, dans les réponses que vous nous avez faites, à aucun moment il n'a été mentionné le fait de faire un projet de loi, mais vous nous avez parlé de « concertation approfondie avec la Commission de Contrôle des Informations Nominatives ». Donc, je suis ravi que vous ayez changé d'avis, que vous ayez entendu ce que disent les élus des Monégasques et encore une fois, je pense que si vous n'aviez pas été dans ce sens-là, en termes de communication, vous preniez un grand risque dans l'opinion publique. Donc, ça, c'était la première partie de mon intervention.

Un petit point. J'ai pu récemment, à l'occasion d'un colloque, discuter avec Madame DENIS, qui est la Présidente de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, qui est l'équivalent de la Commission de Contrôle des Informations Nominatives, en France, et elle m'a explicité sa décision par rapport au Lycée Masséna, et elle indiquait qu'il fallait, dans la réflexion qui était celle de la CNIL, respecter le principe de proportionnalité.

Dans l'exemple qui a été pris de ce Lycée Masséna, elle considérait que la mise en œuvre de la reconnaissance faciale n'était pas proportionnelle par rapport aux objectifs. De plus, elle considérait que c'était dangereux, par rapport à des enfants, de banaliser une technologie qui peut avoir des conséquences sociétales importantes. Nous avons vu ce que cela a donné en Chine par rapport à la répression de la population, en termes de moyens à mettre en œuvre à considérer qu'une personne à l'entrée du bâtiment faisait tout aussi bien, certainement mieux, en termes de protection que de mettre en œuvre cette technologie...

(Sonnerie).

M. Franck JULIEN.- Dans les futures réflexions que vous serez amenés à prendre avec le dépôt de ce projet de loi, je vous invite, bien évidemment, à tenir compte de ce principe de proportionnalité qui me semble extrêmement important dans la réflexion qui devra être la vôtre, mais aussi la nôtre, lorsque nous examinerons ce projet de loi.

M. le Président.- Avant d'écouter Messieurs GRINDA et LOBONO, je crois que Monsieur CELLARIO veut répondre à votre intervention.

M. Patrice CELLARIO.- Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur. Juste un point.

Effectivement, il faut que les dispositifs soient proportionnés, c'est une règle de base mais simplement, par rapport à ce que nous avons échangé précédemment, c'est au terme de la concertation approfondie avec la Commission de Contrôle des Informations Nominatives, dont nous avons parlé, que nous avons pris la décision de passer par la voie législative. Notre décision vient rencontrer les questions des Conseillers Nationaux mais ce n'est pas ce soir que nous prenons la décision, elle était déjà prise.

M. le Président.- On vous en remercie, vous n'invoquez pas des arguments juridico-techniques pour nous dire que vous pourriez passer par le règlement et pas par la loi, donc on apprécie beaucoup.

Deux collègues attendent la parole, Monsieur GRINDA puis Monsieur LOBONO.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

Alors là évidemment, nous sommes partis dans la grande caricature.

Je vais resserrer mon propos. En termes de la liberté publique et je crois que c'est là où il faut vraiment être dogmatique parce que nous avons des règles très strictes, très précises et que l'on peut sans doute faire évoluer en fonction de la société, mais il faut quand même être très prudents et de temps en temps, il faut bien qu'il y en ait un qui dise non, parce que sinon, tout est perpétuellement ouvert, ces libertés publiques vont petit à petit se déliter.

La surveillance vidéo que le Président VALERI évoquait et que vous évoquez également peut-être, Monsieur le Ministre d'Etat, vous aussi, peu importe, moi j'y suis tout à fait favorable, bien sûr, et elle est un élément essentiel de la sécurité. Est-ce qu'être contre la reconnaissance faciale, c'est être contre la sécurité en Principauté de Monaco ? Je réponds non avec la plus grande fermeté et je n'entends pas avoir ce procès-là. Je me bats pour des libertés publiques et je prétends ici que ce système ne me convient pas. Pour vous montrer l'étendue de ma bonne volonté, j'ai bien entendu Jacques RIT et mon collègue Monsieur JULIEN et j'ai entendu le Ministre d'Etat qui a dit, et c'est un fait nouveau pour nous ce soir, car nous n'avions pas cette information, que vous avez choisi de passer par la loi. Donc cela veut dire qu'il y aura un débat, ça change tout, c'est donc très important de le savoir ce soir et d'en avoir l'assurance. Jusqu'à ce débat, attendons.

M. le Président.- On se rejoint. Le moment des décisions, ce sera le moment de ce grand débat sur le projet du Gouvernement qui aura lieu, évidemment, dans cette enceinte comme cela doit se faire par nos textes institutionnels.

Il y a encore un collègue qui souhaite s'exprimer sur ce point, c'est M. LOBONO.

M. Franck LOBONO.- Merci, Monsieur le Président.

Je crois qu'il est légitime qu'il y ait un débat sur les libertés publiques et sur ce type de nouvelles technologies qui peuvent faire peur.

Je voudrais quand même dire qu'en Principauté, je n'ai jamais eu le sentiment d'être dans un Etat policé et comme beaucoup de Monégasques, sans doute, je suis plutôt fier d'être dans un Etat où la police est réellement active, qui a des moyens. Je me suis toujours senti libre, et *a fortiori* quand on n'a rien à se reprocher. Je crois que c'est important, par la loi, c'est vrai, de donner les moyens à la police de continuer sa mission permettant une sécurité qui est d'un très haut niveau, voire sans doute un des plus hauts niveaux au monde. En tant que Monégasque et élu, je voulais le dire ce soir.

M. le Président.- Je crois que vous résumez parfaitement bien le débat.

Les moyens de sécurité supplémentaires, pour notre police, doivent lui être donnés pour renforcer la sécurité des résidents de la Principauté, pour évidemment s'attaquer aux délinquants et aux terroristes et certainement pas pour s'attaquer aux libertés des citoyens et des résidents honnêtes. C'est bien cela tout l'enjeu du débat que nous aurons tous ensemble ici. Bien sûr, renforcer la sécurité de nos résidents, c'est une très bonne chose, mais veiller au respect de la vie privée de chacun, est un débat plus que légitime.

Vous avez évoqué tout à l'heure, Monsieur JULIEN, un piratage d'un fichier ou Monsieur GRINDA, je ne sais plus, même involontairement. Il y a des informations que la reconnaissance faciale peut obtenir et qui pourraient être nuisibles et attentatoires aux libertés, donc il faut évidemment y réfléchir avant que ce système soit éventuellement mis en place en Principauté.

Mais le but est bien de combattre les délinquants, l'insécurité et les éventuelles personnes voulant commettre des actes dangereux sur le territoire et certainement pas de porter atteinte à la tranquillité, à la liberté et au droit à la vie privée de chacun des résidents de Monaco.

Ce sera tout l'enjeu, Monsieur le Ministre, de ce grand débat que nous aurons, vous vous y êtes engagé. Nous sommes tous d'accord sur ce point.

Monsieur GRINDA, je vous en prie.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

Question : pour quand ce projet de loi ?

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.* Juste avant de répondre à votre question, merci pour l'appréciation très positive que vous avez exprimée sur la Sûreté Publique et sur l'action des fonctionnaires de police. Le haut niveau de sécurité est un objectif majeur de la Principauté, c'est une orientation fixée par le Prince Souverain pour assurer la sécurité des résidents de la Principauté, de ses visiteurs et pas du tout pour faire de la Principauté un Etat policier. La police est au service des résidents et visiteurs de la Principauté et elle continuera à l'être, quelle que soit la technologie qui sera mise en œuvre pour lui permettre de remplir pleinement ses missions, d'une manière générale.

J'espère que le Gouvernement pourra déposer un projet de loi dans le courant du premier trimestre 2020.

C'est une technologie qui a fortement évolué ces dernières années et aujourd'hui, nous considérons que c'est une technologie qui est mûre, qui peut être mise en œuvre et qu'elle serait un outil très positif pour les actions de la Sûreté Publique.

M. le Président.- Merci, Monsieur CELLARIO.

Nous allons, si vous le voulez bien, et s'il n'y a plus d'interventions. Monsieur le Doyen je vous ai oublié...

M. Daniel BOERI.- C'est incroyable !

M. le Président.- Je suis désolé, je m'en excuse, vous aurez le dernier mot sur le chapitre.

M. Daniel BOERI.- Mais oui, sur le chapitre exactement mais après ce débat court, profond et qui nous interpelle tous au niveau du pays et au niveau de notre propre idéologie, ma question va paraître bien légère mais enfin, il faut quand même que je la pose puisqu'il y a la ligne de l'Héliport.

Donc, j'aurais bien aimé savoir où nous en sommes avec l'Héliport ? Il y avait 1,5 M€, puis 4 M€, 1,5 M€ et 1 M€. Où en est-on ? On m'interpelle, en ville, sur cette question.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* On a parlé tout à l'heure des chantiers. Dans le phasage des chantiers, on a reporté deux chantiers publics dont l'Héliport. Donc voilà où nous en sommes aujourd'hui.

M. le Président.- Oui, reporté on l'entend d'ailleurs, on peut être donc en phase, si j'ose dire, dans le phasage, puisque vous reportez deux chantiers, vous nous en avez parlé, dont un, celui de l'Héliport. Mais reporté ne veut pas dire *sine die* aux calendes grecques. Quand on veut, nous, phaser les chantiers, il ne s'agit pas de les annuler, il s'agit de les décaler un peu par rapport à la tranquillité d'un quartier.

Il faudra néanmoins que cet Héliport, qui n'est pas digne de la qualité que nous voulons pour la Principauté, soit un jour, dans un futur à définir, rénové, peut-être restructuré, ou tout du moins, clairement, qu'on relève son niveau à ce que nous pouvons espérer pour l'excellence monégasque. Je sais que Madame BERTANI est très motivée sur ce dossier et je voudrais, avant de vous écouter Madame GRAMAGLIA, qu'on lui donne la parole.

Mme Corinne BERTANI.- Merci, Monsieur le Président.

Juste un mot sur l'Héliport.

C'est surtout la sécurité, nous avons bien compris le report, mais Monsieur le Ministre d'Etat, vous nous avez aussi dit que si, à un moment donné, la sécurité était mise en défaut vous interviendriez, on est bien d'accord ?

(Intervention hors micro, inaudible).

Mme Corinne BERTANI.- Oui j'espère et surtout qu'on n'abandonne pas. On est bien d'accord, on diffère.

Je vous remercie.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Oui tout à fait et une petite précision. Monsieur LASSAGNE prend sa retraite d'ici la fin de l'année donc dans très peu de temps, il y a le nouveau Directeur de l'Héliport qui va arriver et dans le choix des chantiers que l'on pouvait reporter, on s'était également dit de laisser le temps au nouveau

Directeur de l'Héliport, de prendre l'Héliport en main, pour éviter que tout de suite, il arrive en plein chantier. Cela avait un certain intérêt.

M. le Président.- Je crois que je n'ai plus de demandes d'intervention sur le chapitre 4.

Je le mets donc aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Tout le monde vote, Monsieur JULIEN, vous avez été clair, la garantie est donnée.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté à l'unanimité.

(Mlle Marine GRISOUL est sortie de l'hémicycle).

(Adopté ;

Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,

Nathalie AMORATTI-BLANC,

MM. José BADIA, Pierre BARDY,

Mmes Corinne BERTANI,

Brigitte BOCCONE-PAGÈS,

MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO,

Mme Michèle DITLOT,

M. Jean-Charles EMMERICH,

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,

Marie-Noëlle GIBELLI,

MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,

Marc MOUROU,

Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,

Guillaume ROSE,

Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI et

Pierre VAN KLAVEREN

votent pour).

M. le Président.- On continue encore un peu. Il est 20 heures 25, je vous propose d'arrêter à 20 heures 45, selon nos débats, pour faire la pause dîner.

On continue encore s'il vous plaît Monsieur le Secrétaire Général.

M. le Secrétaire Général.-

CH.5 -EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL	
705.904 : ETABLIS.ENSEIG.FANB ROQUEVILLE	1 900 000
705.905 : OPERATION L'ENGELIN	2 000 000
705.907 : GRAND IDA	35 000 000
705.908 : OPERATIONS DOM. INTERMEDIAIRES	29 000 000
705.9081 : OPERATIONS DOM. INTERMED. (2)	17 000 000
705.913 : AMENAGEMENT STELLA	80 000
705.914 : OPERATION LE MAS-HONORIA	20 000 000
705.917 : OPERATION LE BEL AIR	16 700 000
705.919 : LIERRES/DESCLAVT ANNONCIADE II	2 000 000
705.920 : OPERATION DU DEVENS	
705.921 : OPERATION GRANDE-BRETAGNE	800 000
705.928 : CENTRE D'ACCUEIL DE JOUR	1 200 000
705.9301 : CTRE GERONTOLOG. CENTR.ENERGIE	690 000
705.9307 : CHPG MAINTIEN à NIVEAU	11 200 000
705.9321 : REHABILI./RECONST. CAP FLEURI	25 000 000
705.940 : TRAVAUX DOMAINES	10 317 000
705.946 : OPE. TESTIMONIO II ET II BIS	54 000 000
705.982 : ACQUISITION TERRAINS-IMMEUBLES	
TOTAL DU CHAPITRE CH.5 -EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL	226 887 000

M. le Président.- Monsieur le Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses a demandé la parole, puis le Président de la Commission du Logement.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, comme l'a dit Balthazar SEYDOUX, nous apprécions les efforts consentis par le Gouvernement pour le maintien à niveau

des structures de soins de la Principauté et bien évidemment plus particulièrement de notre établissement public, le Centre Hospitalier Princesse Grace.

Les modifications de calendrier liées aux aléas de construction du Nouveau CHPG nous obligent, afin de maintenir les mêmes niveaux de prestations en termes d'accueil, d'hôtellerie et bien sûr de qualité de soins, à envisager la rénovation de certains services, la mise à niveau de certains équipements initialement prévus dans le nouvel hôpital.

Le développement de certaines activités, notamment de consultations spécialisées, nécessite, outre les moyens humains, la mise à disposition de bureaux supplémentaires, faute de quoi il sera impossible de faire face dans des délais raisonnables aux besoins de la population résidente et des communes limitrophes.

Quelles pistes sont envisagées pour les années à venir pour essayer de retrouver des surfaces ?

À plus long terme, pouvez-vous nous rappeler quel est le devenir du bloc C des Tamaris ? Sera-t-il restitué aux Domaines pour un usage d'habitation ou restera-t-il affecté aux activités hospitalières ?

M. le Président.- Y-a-t-il d'autres interventions sur le sujet de l'Hôpital sinon on écoute peut-être Monsieur GAMERDINGER s'il le souhaite, sinon je groupe les questions, Monsieur RIT sur le Centre Hospitalier Princesse Grace ?

(Intervention hors micro, inaudible)

M. le Président.- Oui, avant d'écouter Monsieur GAMERDINGER, Monsieur RIT, on vous écoute.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller-Ministre, Monsieur GAMERDINGER, je voudrais vous remercier pour la rigueur, la qualité technique et l'exhaustivité du chemin d'orientation sanitaire que vous nous avez adressé récemment. Ce document est volumineux mais à la mesure de l'importance et de la complexité du sujet, il mérite franchement d'être lu avec attention.

Vous vous souvenez peut-être de l'engagement opiniâtre qui fut le mien, il y a quelques années, pour dénoncer la nature peu réaliste du bassin de recrutement prédéfini que l'on entendait attribuer au Centre Hospitalier Princesse Grace.

En effet, j'ai toujours insisté sur le caractère artificiel et contreproductif de cet arbitrage que j'estimais à terme réducteur pour l'établissement.

Alors c'est avec satisfaction que j'ai pu constater, dans le schéma d'orientation sanitaire nouveau, les amendements empreints de pragmatisme qui figurent à la page concernant ce bassin de recrutement. Je cite, à souligner « *que le reste de la population du département des Alpes-Maritimes est aussi en interaction avec l'offre sanitaire monégasque dans une moindre mesure* ». Une simple remarque qui n'est en aucun cas un reproche, j'aurai aimé trouver au sein de cet opus éminemment technique, un chapitre traitant de considération humaine concernant les acteurs humains de la santé en Principauté.

Merci.

M. le Président.- Merci.

Nous allons écouter sur deux sujets qui ne sont pas vraiment liés, mais l'hôpital est le point commun, Monsieur GAMERDINGER qui va répondre. Vous me dites, Monsieur GAMERDINGER, on continue, ça vous convient ?

On écoute Madame GIBELLI..

Mme Marie-Noëlle GIBELLI.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaite ajouter un point par rapport à l'intervention de mon collègue Monsieur Christophe ROBINO, en lien avec les délaissés de la psychiatrie. Ce n'est pas demain, mais est-ce qu'au niveau de l'orientation sanitaire, il y a quelque chose de prévu pour utiliser ces délaissés ?

M. le Président.- Quand le pavillon actuellement utilisé pour la psychiatrie sera reconstruit dans le futur hôpital, c'est la phase 3, c'est la dernière étape, donc là nous serons en 2030...

Mme Marie-Noëlle GIBELLI.- Oui c'est exact.

M. le Président.- C'est très prospectif parce qu'il faut d'abord que l'on reconstruise cette dernière aile du nouvel hôpital.

Nous écoutons Monsieur GAMERDINGER.

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.* Merci, Monsieur le Président.

Sur le premier point, Monsieur le Président, concernant le maintien à niveau de nos infrastructures hospitalières, vous avez raison de souligner que cet établissement vieillit et, par conséquent, les efforts doivent porter sur son entretien et son amélioration. Nous partageons cette même vision, alors que le Gouvernement s'était engagé à consacrer, avec votre accord, 10 M€ par an à ce maintien à niveau, en définitive, ce sont des sommes supérieures que nous avons décidé d'allouer à ces opérations.

Sous le terme général, du maintien à niveau du Centre Hospitalier Princesse Grace, il y a, en fait, plusieurs réalités.

La première, c'est le changement de nos équipements biomédicaux. Dans la mesure où ce sont des équipements qui doivent parfois être remplacés parce qu'ils sont atteints d'obsolescence et, puis d'autres fois, tout simplement parce qu'il y a des techniques qui évoluent et qui font qu'il faut doter nos praticiens d'équipements qui soient à la pointe et qui répondent à leurs attentes et à celles de nos patients. C'est le premier volet.

Le deuxième volet, ce sont les travaux. Parfois les machines que nous devons installer supposent de faire des travaux pour aménager précisément les locaux, parfois les travaux sont des travaux d'entretien du bâtiment de façon à ce qu'ils aient une ergonomie qui réponde davantage aux attentes des professionnels et de notre patientèle.

Le dernier volet, c'est moins connu mais c'est important aussi, c'est l'équipement informatique, puisque l'hôpital a décidé de rehausser substantiellement son niveau d'équipement informatique et l'Etat l'aide en ce sens, de manière à ce qu'il puisse parvenir à ses objectifs.

Répondant à votre deuxième question, qu'est-ce que l'on fait pour trouver des locaux supplémentaires pour de nouvelles spécialités ? C'est extrêmement difficile parce que l'hôpital est dans ses murs, il est contraint par les locaux actuels, il ne peut pas s'étendre, vous l'avez compris, ni devant l'hôpital, ni derrière car il y a la falaise, ni sur les côtés et donc, la Direction de l'établissement réfléchit constamment, en lien avec les médecins de cette structure, pour dégager les superficies les plus appropriées. C'est difficile parce qu'il faut pour autant continuer à garder des conditions d'exercice convenables pour les spécialités traditionnelles qui méritent d'être représentées également. Donc, ce sont des choix qui s'imposent. Au titre de choix, pour illustrer, en ce moment, nous réfléchissons à un accueil plus fluide aux Urgences de l'hôpital, parce qu'il y a

eu des remarques sur l'accueil aux Urgences et, dans ce cadre, nous devons dégager des superficies supplémentaires, ce à quoi nous nous employons. C'est une priorité mais qui suppose, pour y parvenir, de faire des arbitrages et de déterminer quels sont les impératifs que nous souhaitons assigner à l'offre de soin de cet établissement. C'est une réponse en demi-teinte que je fais, sur ce point-là, j'en suis conscient.

Sur les Tamaris, il n'y a pas de décision prise, tout simplement parce que ces échéances sont lointaines, nos objectifs sont de maintenir l'établissement à niveau, viser la livraison du Nouvel Hôpital. C'est déjà important, cela consomme du temps et de l'énergie, donc non, nous n'avons pas réfléchi à ce qu'il se passerait après la livraison du nouvel établissement s'agissant de devenir des Tamaris. Il y aura une concertation à développer, évidemment, en ce sens, et la réponse est un peu la même, Madame le Conseiller National, en ce qui concerne l'utilisation future des bâtiments actuels du Pavillon Louis II-Psychiatrie, dans la mesure où c'est une échéance lointaine, le Président l'a rappelé, on est aux environs des années 2030. La réflexion se poursuivra et sera conduite le moment venu sur l'utilisation de ces bâtiments, maintien des bâtiments ou destruction.

Sur le schéma sanitaire, merci, Docteur, de votre appréciation, nous y sommes sensibles parce que cela a nécessité de notre côté beaucoup de travail, mené en concertation avec l'ensemble des professionnels de santé, structures publiques et privées de la Principauté et l'ensemble des médecins et des intervenants. Et ce travail de concertation, nous souhaitons qu'il soit lisible parce que souvent – et vous l'avez rappelé – à force d'être dans la technicité de cette réflexion, on perd un peu ou totalement l'intérêt qui est le soin, le service que l'on doit proposer à la patientèle. Donc, peut-être que cela n'apparaît pas suffisamment, mais soyez bien convaincus que c'est ce qui nous a animés dès le début, c'est-à-dire comment rendre le service le plus efficace et comment faire en sorte que le patient soit satisfait des services de soins qu'il va trouver en Principauté de Monaco pour que nous restions, parce que c'est notre objectif conjoint, totalement attractifs. C'est un point dont on parle souvent. L'attractivité de la Principauté on la relève et on y contribue en faisant en sorte que les services de soins soient d'un bon niveau et c'est un des points qui apparaît assez fréquemment, au demeurant, dans les attentes des Monégasques et dans les aspirations ou motifs d'installation en Principauté de Monaco de nos nouveaux résidents.

M. le Président.- Merci Monsieur GAMERDINGER.

Monsieur ROBINO souhaite rebondir sur ces échanges, avant que l'on écoute d'autres collègues.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Merci de votre réponse, Monsieur le Conseiller-Ministre, bien évidemment je n'attendais pas des propositions concrètes ce soir puisque c'est un problème effectivement extrêmement compliqué, le problème des locaux à l'hôpital. Pour autant, si j'attire votre attention sur le sujet, je sais que vous êtes conscient du problème. Aujourd'hui, il y a régulièrement des récriminations sur les délais d'attente pour certaines consultations, sur les possibilités d'accueillir dans des délais raisonnables des patients notamment dans certaines spécialités qui sont un peu en souffrance dans la région, et donc, je crois qu'il est vraiment important que l'on puisse trouver des solutions pour augmenter le nombre de bureaux qui vont permettre de répondre à ces sollicitations de consultations.

Quand, en 2015, on avait pris l'option des Tamaris, en fait, on était déjà, malheureusement, mais c'était nécessaire, sous-dimensionnés puisque les locaux qui ont été créés à ce moment-là prenaient en compte les activités de cette période. Or, vous le savez très bien, le nombre de praticiens et le nombre de demandes de consultation ont régulièrement augmenté depuis et donc nous sommes confrontés à un réel problème. On a les médecins, on a les équipes soignantes et malheureusement on a des délais d'attente extrêmement longs dans certains domaines, parce que deux praticiens ne peuvent pas consulter en même temps dans le même bureau pour des raisons évidentes de confidentialité.

M. le Président.- Merci, Monsieur ROBINO.

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.* C'est une intervention qui n'appelle pas réellement de réponse, mais j'en formule quand même une. Vous avez raison de souligner que le rôle de la puissance publique est d'être attentive à l'offre de soins de qualité. Dans la qualité il y a les délais pour être pris en charge, parce que si je suis en souffrance ou si je suis inquiet, j'attends une réponse rapide et non pas que l'on me dise que j'aurai rendez-vous dans deux mois.

Pour aller dans votre sens, et vous l'avez d'ailleurs bien perçu, vous savez que nous avons travaillé à faire en sorte qu'il y ait une offre de soin plus efficiente

dans certaines spécialités à l'Hôpital Princesse Grace, en recrutant des praticiens. Evidemment, il ne s'agit pas de recruter un médecin supplémentaire, il s'agit aussi de donner des conditions d'exercice qui lui permettent d'exercer son art, vous avez raison de le souligner.

Ce que je voudrais dire aussi, c'est que la ville a sa place également. Je suis défenseur de l'hôpital public, c'est mon rôle et c'est normal, mais je pense aussi que la médecine de ville a également un rôle à jouer. Vous le savez, récemment, nous avons réussi à favoriser l'installation en Principauté de Monaco d'une de vos jeunes consœurs spécialisée en pédiatrie, parce que nous avons considéré que, pour les familles, avoir un pédiatre de proximité, installé en ville représentait un certain nombre d'avantages.

Je pense que c'est en raisonnant globalement que l'on doit trouver de bonnes solutions avec une offre de soins de qualité en ville et à l'hôpital également. Mais dire qu'il y a des délais très importants, voire extrêmement importants, je pense que c'est un peu sévère.

M. le Président.- Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Merci de votre réponse. Je suis heureux de vos propos parce que nous avons depuis longtemps pensé, avec un certain nombre de confrères, que l'hôpital n'avait pas vocation à répondre à toutes les demandes de consultation et donc je pense qu'une politique qui viserait à permettre une installation et à faciliter l'installation d'un praticien en ville est à mon avis une très bonne solution, tous les patients n'ayant pas forcément vocation à aller consulter en milieu hospitalier. Je pense que c'est une très bonne chose et ça permettra en même temps de soulager l'établissement d'un certain nombre de demandes.

Sur les délais de consultation, c'est très subjectif, c'est-à-dire que le ressenti d'un patient, dans l'urgence de sa demande, est très différent d'un patient à l'autre. Alors, je vous l'accorde, on a pris ici de mauvaises habitudes, sachant que dans certaines régions de France, il faut attendre six mois pour avoir un rendez-vous, à Monaco, heureusement ce n'est pas le cas. Mais pour autant, on voit que les listes d'attente se rallongent et je crois qu'il est vraiment important de pouvoir décliner les deux aspects de la pratique médicale, les établissements de santé et en particulier l'établissement hospitalier et l'installation

de médecins en ville. J'en viendrai donc à dire qu'il faut aussi pouvoir leur proposer des solutions en ville, parce que comme pour Madame BERTANI pour ses commerçants...

(Sonnerie).

M. Christophe ROBINO.- et pour d'autres professions, il est vraiment indispensable qu'il y ait une aide à l'installation parce que vous le savez, les surfaces sont rares et les prix parfois prohibitifs. Il faut vraiment prendre des mesures en ce sens.

Enfin, si vous me permettez, Monsieur le Président, un dernier mot, j'ai pu apprécier aussi le schéma d'orientation sanitaire, on l'attendait depuis un certain temps donc merci de nous l'avoir transmis.

M. le Président.- Merci Monsieur ROBINO.

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.* Je profite de votre intervention pour souligner que la médecine de ville a toute sa place et le schéma directeur, au demeurant, le synthétise bien. Mais oui, la médecine de ville est confrontée à des difficultés d'exercice de son activité du fait de la rareté ou du prix des locaux et c'est un sujet de préoccupation du Département.

Nous essayons d'y répondre. Nous sommes en train de finaliser un projet de loi qui va permettre aux professionnels de santé, de se réunir dans une forme de société qui sera assez novatrice et qui leur permettrait de mutualiser les dépenses, celles de personnel, de secrétariat, de locaux et d'entretien. C'est une première réponse.

Mon sentiment est qu'elle est nécessaire, cette réponse, mais pas suffisante et que la vraie bonne réponse pour des spécialités dont nous avons besoin en Principauté et en ville c'est de proposer effectivement aux candidats praticiens une solution d'accueil. C'est ce que nous avons fait pour la jeune pédiatre qui s'est installée, nous l'avons accompagnée dans la recherche du local et c'est ce que nous devons faire pour d'autres spécialités, nous manquons, par exemple, d'endocrinologues en ville et évidemment nous ne pouvons pas nous contenter de susciter des candidatures sans proposer une solution d'installation.

La solution d'installation fait partie de la réflexion complète et cohérente que nous devons proposer même si ce n'est pas, en principe, le rôle de la

puissance publique et, en l'occurrence, c'est une nécessité aux candidats à l'installation en Principauté de Monaco. Cela devient à mes yeux incontournable.

M. le Président.- Eh bien bravo, franchement, nous sommes complètement en phase.

Je pense à quelques professionnels de santé qui souhaiteraient se grouper aujourd'hui. Effectivement, quand ils vont postuler auprès de l'Administration des Domaines, ils ne peuvent pas le faire groupés car il n'y a pas de structure, on ne peut pas partager un local à quatre ou cinq, dès lors que ce sont tous des professions libérales. Donc, l'idée de la société de moyens, c'est de permettre de postuler ensemble, par exemple, pour ces professionnels, qui se groupant, n'auront plus qu'une seule demande vis-à-vis de l'Administration des Domaines. C'est une excellente chose et je crois qu'effectivement, quand on a vraiment identifié un besoin – et vous venez de le faire à travers ce travail important et lourd qui est ce schéma sanitaire – je pense alors qu'il est nécessaire quand on a vraiment besoin d'un soin, d'une offre de soins qui n'est pas encore satisfaisante sur certaines spécialités, d'aller carrément jusqu'à proposer un lieu d'accueil et des conditions d'accueil favorables, ça ira dans le sens de l'amélioration de l'offre de soins en Principauté. Sur ces deux points, nous sommes vraiment en phase avec vous, Monsieur le Conseiller. Merci de ces réflexions et bientôt, je le souhaite et vous le dites, de ces actions qui vont suivre dans les deux domaines.

Deux collègues attendent la parole, dans l'ordre où vous le souhaitez, Monsieur LOBONO ? Monsieur BREZZO ? Si Monsieur LOBONO est d'accord.

M. Thomas BREZZO.- Merci, Monsieur le Président.

C'est sur un autre sujet, on est sur les travaux des Domaines.

Nous constatons effectivement qu'il y a eu d'importants crédits qui ont été alloués à cette ligne et aux travaux qui seront effectués dans le parc domanial, nous pouvons nous en satisfaire bien évidemment. L'entretien du parc domanial est un sujet qui nous est cher et nous encourageons à renouveler ce genre d'initiative, chaque année, et pas uniquement sur une période annuelle pour l'année 2020, mais à renouveler ce genre d'initiative pour le futur.

Merci.

M. le Président.- Pas de réaction particulière ?

Je continue le tour de parole, on arrive à Monsieur LOBONO.

M. Franck LOBONO.- Merci, Monsieur le Président.

Je ne peux qu'être d'accord avec mon collègue Thomas BREZZO. Effectivement, j'ai eu l'occasion de visiter des halls d'immeuble qui ont été rénovés et ça change franchement l'immeuble, on n'a plus l'impression d'être dans un immeuble qui a 25 ou 30 ans, c'est une très bonne chose pour les locataires et les occupants.

Deux mots rapides sur deux programmes qui sont dans ce chapitre.

D'abord sur le Grand Ida, pour vous faire part de notre satisfaction, je crois que l'on peut le dire, sur ce qui a été présenté, sur la qualité urbanistique du projet puisque ça dépasse un simple programme architectural. Il a bien été appréhendé, va devenir un vrai espace de vie, une vraie zone de vie avec une partie piétonnière devant, ce qui veut dire que l'on va offrir une bonne qualité de vie puisque ce sera plus calme, il y aura moins de passages de véhicules forcément, c'est une bonne chose. Trois bâtiments plutôt qu'un gros bâtiment, je crois que cela donne un côté plus humain au lieu, cela a bien été pensé avec le constructeur. Les 140 futurs appartements seront là aussi au cœur de la Condamine, 140 logements de qualité, qui offriront une vraie qualité de vie aux occupants, c'est une bonne chose.

Deux petits bémols quand même et une question aussi. Il y a un problème que l'on avait soulevé quand vous nous avez présenté le projet en Commission Plénière d'Etude, c'était la question du dépose minute automobile, qui se trouve à l'arrière de l'immeuble de l'Hélios, qui est l'entrée principale de ce bloc-là. On avait dit à l'époque que c'était important de préserver cet accès, qui est un accès pour déposer les courses, pour déposer les enfants ou les personnes plus fatiguées, en sachant que le parking de ces immeubles est aujourd'hui assez loin. Même si on envisage de déplacer quelques véhicules en face, il faudrait essayer, par tous les moyens, de conserver un accès véhicule, même sous l'autorisation d'un gardien, avec une barrière. Donc, je voulais faire un point rapide avec vous sur le relogement des locataires actuels des immeubles qui vont être détruits, il y a beaucoup d'enfants du pays, je crois que ça se passe plutôt bien d'après les échos que j'ai, donc si vous pouvez nous confirmer cela, s'il-vous-plaît ? Est-ce que tout le monde va être relogé d'ici le début d'année ?

M. le Président.- Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances éventuellement et Madame GRAMAGLIA complètera...

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.* ...oui, pour compléter sur la question de la dépose, même si je ne sais pas si la réflexion a beaucoup avancé depuis que l'on en avait parlé en Commission Plénière d'Etude.

Sur les autres points, je vous remercie, ainsi que Monsieur BREZZO, de votre intervention sur l'entretien des logements, puisque c'est un sujet qui nous est cher à Monsieur ROLLAND et à moi-même en particulier, puis à toutes leurs équipes également, la Direction de l'Habitat, puisque dans le même temps qu'un Plan National pour le Logement des Monégasques qui a été annoncé par le Souverain et que nous employons maintenant au sein de divers Départements et Services, beaucoup de ressources techniques, humaines et financières pour mener à bien ces projets, à commencer par le projet Ida, le projet le Mas Honoria, qui sont également mentionnés dans cette section, mais beaucoup d'autres dans les treize/quinze années qui viennent.

Nous avons également bien en tête si j'ose dire le Plan Entretien du logement des Monégasques et, en effet, vous avez mentionné les rénovations d'un certain nombre de halls, j'avais fait moi-même le tour d'une douzaine d'immeubles et de résidences domaniales avec Monsieur ROLLAND, pendant tout le mois de septembre, pour regarder les caves, les parkings nous avons évoqué tout à l'heure le tri sélectif donc certains des locaux poubelles. À cette occasion d'ailleurs, on a pu accélérer la mise en service d'un local dans un des immeubles que nous avons visité et puis, de manière générale, ce qui compte aussi, c'est la qualité de vie des résidents donc de se retrouver dans des immeubles avec des parties communes qui soient les plus lumineuses, les mieux entretenues possible à certains endroits. On se souvient avec Monsieur ROLLAND avoir vu dans des locaux boîtes aux lettres des dépôts un peu sauvages de vélos, alors, depuis, des racles à vélos ont été installés, les vélos qui étaient visiblement à l'abandon ont été enlevés. Ça fait partie de ce que nous devons aux résidents des immeubles domaniaux.

Pour la question du relogement des personnes qui, aujourd'hui, pour certain s'occupent encore des villas sur le périmètre de l'opération Ida, je vous confirme qu'en effet, à ce jour, la quasi-totalité d'entre elles ont été relogées. Ce n'était pas simple,

il y en avait de mémoire environ 35, et ces personnes, en effet, avaient souvent un attachement fort et tout à fait légitime à leur quartier, elles avaient parfois un âge assez avancé, et devaient être relogées dans des conditions, notamment pour des questions de mobilité, qui soient conformes à leur besoin. Là encore, je salue la coopération extrêmement efficace entre la Direction de l'Habitat et l'Administration des Domaines mais aussi, bien sûr, la bonne coopération de toutes les personnes qui font l'objet de se relogement. C'est indispensable parce que nous devons le faire et nous devons le finaliser pour que l'opération aille à son terme mais aujourd'hui, il n'y a aucun obstacle à souligner, ni aucune difficulté qui aurait été rencontrée.

M. Franck LOBONO.- Je suis ravi que vous me confirmiez cela. On sait que ce sont des enfants du pays, des personnes qui sont très attachées, qui ont une parfaite légitimité en Principauté, qui sont souvent âgées puisqu'elles sont là depuis très longtemps. Savoir officiellement, ce soir, qu'il n'y a pas de problème sur un quelconque dossier, c'est une bonne nouvelle.

Un point aussi sur le Mas Honoria qui fait partie de ce chapitre. Là aussi, on doit vous exprimer notre satisfaction sur le projet, le très bel immeuble qui nous a été présenté, je le dis déjà dans une précédente intervention, sera une belle adresse...

(Sonnerie).

M. Franck LOBONO.- ...pour les Monégasques. C'est une bonne nouvelle aussi car je crois que ce sera un chantier exemplaire, on l'a expliqué tout à l'heure, je n'y reviens pas, avec des délais qui vont être respectés, à horizon fin 2022 et une limitation des nuisances pour les riverains, on aura une soixantaine de logements à l'arrivée.

Satisfaction aussi pour le parking qui a été agrandi, ce qui est une bonne nouvelle pour le quartier, parce que ce n'est pas un luxe dans ce quartier d'avoir des places supplémentaires.

Et enfin, la crèche, c'est une très bonne chose, ça fera plaisir aussi à notre amie du Conseil Communal, Chloé BOSCAGLI-LECLERCQ qui travaille beaucoup sur ce sujet avec vous, et pour toutes les familles monégasques qui habiteront le quartier et qui seront ravis d'avoir une crèche au pied de l'immeuble.

Merci.

M. le Président.- Merci Monsieur LOBONO.

J'ai déjà deux demandes de parole, Madame GIBELLI, sur le sujet qui vient d'être abordé, ou c'est un autre sujet ?

Mme Marie-Noëlle GIBELLI.- C'est sur un autre sujet.

M. le Président.- Donc, vous êtes deux, Messieurs GRINDA et ROBINO, à m'avoir demandé la parole, dans l'ordre que vous souhaitez.

(Intervention hors micro, inaudible).

M. le Président.- Alors je vais décider.

Monsieur ROBINO puis Monsieur GRINDA, sinon on ne va pas y arriver.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Je salue la sagesse de votre décision.

(Rires dans l'hémicycle).

M. Christophe ROBINO.- Monsieur le Ministre, la décision de construire trois nouveaux EHPAD d'ici 2040, assortie de conditions de résidence pour pouvoir intégrer ces futures structures, répond à un principe de réalité dont nous avons convenu ensemble.

Nous disposerons ainsi d'ici 2025 de 120 places supplémentaires et d'ici 2040 de 240 autres places pour accueillir, dans les meilleures conditions et c'est important, nos aînés sur le territoire de la Principauté. Si la localisation du premier établissement a été arrêtée par le Gouvernement dans le quartier de Monte-Carlo, il reste à définir l'emplacement des deux autres structures.

Nous réitérons ce soir notre demande d'être associés à cette réflexion, en rappelant notre souhait qu'au moins une de ces structures soit construite dans le périmètre de l'Annonciade. Cette implantation s'impose pour préserver la mixité des générations et la proximité des familles.

Et à titre personnel, je précise également que je ne suis pas favorable à l'utilisation de la future réserve foncière du Centre Hospitalier Princesse Grace qui comprend déjà dans son périmètre le Centre de Gérontologie Clinique Rainier III.

À mon sens, beaucoup de projets avaient été évoqués sur cette réserve foncière, à l'époque, on avait même parlé du Centre Scientifique de Monaco.

Je crois qu'il est important de réfléchir à mieux répartir sur la Principauté, les structures d'accueil de nos aînés et ne pas tout concentrer dans un seul endroit.

Merci.

M. le Président.- Est-ce qu'il y a des remarques, Monsieur GAMERDINGER ?

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.* Je partage votre dernière expression, il est important de réfléchir. C'est un des moteurs de la démarche du Département. En ce qui concerne, et vous l'avez rappelé, l'EHPAD dont nous souhaitons la livraison à horizon 2025, qu'avons-nous fait ? Les services du Gouvernement ont commencé par échanger, puis à déterminer quels étaient les terrains disponibles d'une capacité suffisante et dans les délais impartis.

Puis, nous sommes venus vous en parler, je pense qu'il n'y a pas de raison de considérer que pour les constructions futures, nous procédions différemment. Donc, quand le moment sera venu, nous allons regarder quelles sont les disponibilités en termes de terrain. Je partage tout à fait l'approche qui consiste à dire il faut sociabiliser les quartiers, c'est-à-dire implanter dans les quartiers, notamment dans ceux qui vont bénéficier d'habitations domaniales importantes, les services de proximité, c'est-à-dire des crèches, des écoles et puis, aussi, des structures pour personnes âgées. Je partage.

Après il faudra que nous déterminions ensemble quelles sont les contraintes qui pèsent sur nous et comment on peut y répondre au mieux. Mais soyez assurés, dès à présent, que le Gouvernement, comme il l'a toujours fait, vous concertera sur le sujet.

M. le Président.- Merci Monsieur GAMERDINGER. Ça vous va, Monsieur ROBINO ?

Un dernier mot de votre part et puis je passe la parole à Madame GIBELLI, avant Monsieur GRINDA.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Oui, effectivement, nous avons eu l'occasion

d'échanger sur ces sujets et c'est très bien. Je crois qu'il est important, de façon générale, qu'il y ait une vraie communication entre nos Institutions et c'est avec plaisir que nous vous accueillons dans les Commissions des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses pour évoquer justement tous ces sujets d'importance pour notre avenir et notre modèle social.

M. le Président.- Madame GIBELLI, c'est à vous.

Mme Marie-Noëlle GIBELLI.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais d'abord rebondir sur les propos de mon collègue Christophe ROBINO, par rapport aux nouveaux EHPAD, et poser la question qui ne concerne que moi : est-ce qu'il est possible d'envisager dans un EHPAD, d'avoir à proximité ou même au sein de l'établissement, une crèche pour favoriser l'intergénérationnel ? C'est vraiment une question qui m'est personnelle.

Je voulais intervenir sur l'opération du Bel Air surtout en raison de sa proximité avec le Centre Hospitalier Princesse Grace, comme j'ai déjà eu l'occasion de l'évoquer dans nos échanges au Budget Rectificatif 2019, mais aussi lors de l'ouverture des débats budgétaires de mardi dernier. Dans sa réponse aux questions de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale sur ce Budget Primitif 2020, le Gouvernement a indiqué qu'il allait faire appel à un collège d'experts sanitaires indépendants, afin d'étudier les mesures à mettre en œuvre et préconiser les dispositions appropriées, à ce sujet. Pouvez-vous nous indiquer où en est cette démarche, cette étude ?

M. le Président.- Monsieur GAMERDINGER vous répond.

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.* Madame le Conseiller National, sur deux points.

Le premier, pourrions-nous agencer dans le futur EHPAD du quartier du Larvotto une crèche ? C'est un souhait de notre part. C'est un souhait, je vous le confirme et je reprends votre expression parce que nous considérons que les liens intergénérationnels sont extrêmement positifs et, notamment, ce que nous voyons, c'est que les personnes âgées apprécient d'être au plus près des jeunes générations.

Après l'exercice peut s'avérer parfois difficile. Vous avez aussi souhaité que nous puissions dans cette opération, agencer des appartements domaniaux. Il faudra trouver la bonne solution pour répondre à un cahier des charges qui, à force d'être trop important, devient difficile à satisfaire. Donc il y aura des choix à opérer. C'est effectivement un des objectifs.

Sur l'autre point, les travaux du Bel Air, vous en aviez déjà parlé et appelé l'attention du Gouvernement à ce sujet. Nous avons une réunion entre les deux Départements ministériels concernés, celui de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme et celui des Affaires Sociales et de la Santé et avec les services impliqués, la Direction de l'hôpital et la Direction des Travaux Publics. Oui, nous prendrons les mesures qui s'imposent. Comment déterminer finement quelles seront ces mesures ? Nous avons estimé qu'il fallait s'adresser à des experts, vous l'avez souligné. Nous avons recherché et trouvé les coordonnées soit de sociétés spécialisées, soit d'experts indépendants spécialisés dans les différentes questions qu'il nous faudra prendre en compte : les expositions au bruit, ce n'est pas le plus compliqué, les mesures d'asepsie, cela l'est davantage et la dispersion des poussières, cela l'est aussi, de façon à ce que nous ayons, de leur part, le cahier des charges des prescriptions à observer, des travaux à mettre en œuvre pour protéger notre hôpital dans le cadre du futur chantier du Bel Air.

Nous attendons ces préconisations pour pouvoir travailler utilement en lien avec eux.

M. le Président.- Merci, Monsieur GAMERDINGER.

J'ai une dernière demande d'intervention sur ce chapitre 5 – Equipement Sanitaire et Social, c'est celle de Jean-Louis GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

Je vous prie de m'excuser d'avoir une intervention aussi acide avant de passer à table, mais j'ai vu le menu, je pense que ça devrait aider à digérer ce que je vais vous dire maintenant.

Le 25 janvier 2019, en conférence de presse, j'abordais la question des logements domaniaux inoccupés, je vois des crispations et franchement, en faisant ça, j'avais l'impression de rendre service au Président de la Commission du Logement, Monsieur LOBONO ainsi qu'au Gouvernement puisqu'on cherchait des mètres carrés et des endroits où loger des Monégasques.

Je m'étais grandement trompé, puisque je me suis pris une volée de bois vert très sérieuse, je vais citer quelques morceaux choisis, Monsieur le Ministre d'Etat, vous avez déclaré, je vous l'ai rappelé tout à l'heure, eh oui je suis taquin : « *Nous n'avons pas non plus l'intention de devenir une monarchie policière* », donc j'utilisais vos mots tout à l'heure, vous voyez et puis, un peu plus tard, le 13 avril, je rappelle que j'interviens le 25 janvier et que le Plan National pour le Logement est annoncé le 11 mars, donc il n'y a aucune corrélation entre mon intervention de janvier et le Plan National du Logement. On essaye de faire croire que je m'oppose à ce Plan, ce qui est tout à fait ridicule bien évidemment, mais le Ministre d'Etat dit quand même que l'on va regarder les choses et je vous cite, Monsieur le Ministre d'Etat, « *Vous avez fait une étude sur un échantillon statistique de 450 appartements et vous observez que dans quatre ou cinq appartements les consommations d'eau sont faibles, voire nulles* ».

Donc, si on considère que c'est un échantillon représentatif, cela représente 0,88 % soit 25 appartements, dans l'ensemble, non occupés, dans l'ensemble de notre parc domaniaux et vous concluez en disant que « *nous ne construisons pas une politique publique du logement sur 0,88 % au pays du sur-mesure social* », vous me permettez de ne pas être tout à fait d'accord, mais je passe.

Donc, vous me démontrez, par vos chiffres, que tout cela ne sert strictement à rien bien évidemment et que même si on récupérerait, je vous cite toujours « *ces 25 appartements mal occupés, ça ne changerait rien à la réalité des tensions qui existent dans le domaine du logement* » et là, vous avez raison, puisqu'on parle d'une centaine de personnes Monsieur LOBONO le disait, mais enfin, quand même.

Bien évidemment, moi, je n'ai pas aimé l'expression « *monarchie policière* » pas plus que vous, tout à l'heure, Monsieur le Ministre d'Etat, je ne l'ai pas aimée parce que vous me l'avez implicitement imputée, en disant que je voulais, moi, GRINDA, transformer ce pays en monarchie policière, ce n'est évidemment pas vrai et on peut en sourire aujourd'hui, le temps a passé.

Maintenant, parlons des chiffres, ils sont étranges, Monsieur le Ministre d'Etat. Il y aurait 25 appartements domaniaux non occupés en Principauté. Suite à votre déclaration, un ami m'a dit : « *Tiens, c'est drôle je les connais tous* », c'est amusant, même en le disant je trouve ça drôle.

Je le dis ici très clairement, mon désir n'est pas

d'empêcher le Plan National pour le Logement, ce serait ridicule, ni de cliquer les Monégasques, c'est encore plus idiot et si j'avais voulu faire dictateur, j'aurais certainement choisi une autre orientation professionnelle, reconnaissez-le.

Il s'agit donc de stigmatiser...

(Sonnerie).

M. le Président.- Je vous laisse finir, Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

Personne et surtout pas ceux qui ont fait le choix de vivre ailleurs. Mon désir est que l'on trouve une solution pour eux et qu'en même temps on libère les appartements dont on a besoin pour loger aujourd'hui des personnes qui le souhaitent, et je dis bien aujourd'hui. On parle des familles, de nos compatriotes et d'ailleurs s'il ne s'agissait que de 25 appartements, bien que personne n'y croie évidemment, personne ici ne croira ce chiffre, mais cela n'a pas d'importance, on va faire semblant, ce seraient bien 25 familles qui seraient mieux logées dans leur pays. Vous savez, moi aussi je peux dire ça comme ça, avec beaucoup de sérieux.

Je ne vous demande pas de répondre à tout cela, on va dîner, ce n'est pas la peine. Mais le problème se posera inéluctablement dans quelques temps et plus rapidement qu'on ne veut bien le croire.

Une dernière remarque sérieuse depuis ma sortie sur le sujet en janvier dernier, j'ai reçu plus de lettres, e-mails, encouragements de Monégasques de toutes les couches sociales que j'en ai reçus depuis mon premier mandat et tous me disaient la même chose, « vous avez raison, vous dites tout haut ce que tout le monde sait ou ce que tout le monde dit tout bas ». Mais vous voyez, Monsieur le Ministre d'Etat, ce qu'il y a de bien avec les chiffres, c'est que quand on n'en parle pas, ils ne font pas de bruit ainsi ils n'empêchent pas de dormir.

Bon appétit.

M. le Président.- Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Juste un mot effectivement, on va aller dîner, mais pour dire ma satisfaction d'avoir participé à votre très grande notoriété Monsieur GRINDA, puisque vous avez reçu beaucoup

de courriers grâce à ce petit échange, mais il n'était pas du tout acide. La vraie difficulté c'est qu'il y a probablement une réalité, la question est comment on la traite ? On n'a pas, sauf sur réquisition du juge, la possibilité de regarder qui habite où et donc ce que l'on a fait dans les immeubles qui le permettaient, on pouvait regarder la consommation d'eau, on l'a fait puisque ce sont des immeubles où l'eau est collective, séparément on pouvait regarder cela. Après c'est vrai que c'est très compliqué mais on a, en tous les cas, encore une fois, essayé de traiter le dossier, on n'a juste pas trouvé la façon de répondre à votre préoccupation. Je pense qu'il y a cette légende urbaine qui consiste à penser qu'il y a beaucoup d'appartements vides, il y en a incontestablement quelques-uns, nous sommes arrivés à ce chiffre de 0,88 %, ce qui n'est pas énorme mais c'est encore une fois 25 appartements domaniaux qui pourraient être réattribués, c'est très difficile d'aller les chercher et si vous avez un ami qui sait où ils sont, envoyez-le-nous.

M. Jean-Louis GRINDA.- Mon voisin qui est plein d'esprit et avec lequel je suis vraiment très heureux vient de me souffler « avec la reconnaissance faciale, ça va s'arranger ».

(Rires dans l'hémicycle).

M. le Président.- Oui mais soyons sérieux sur un sujet qui est sérieux, effectivement qui a donné lieu à un certain nombre d'échanges et notamment par voie de presse, entre les avis différents que nous pouvons partager ou ne pas partager, justement, sur cet important sujet.

Effectivement, c'est sûr que si on avait une caméra de reconnaissance faciale devant chaque appartement et qu'un policier se permette de compter le jour où l'on rentre, où l'on sort, on pourrait savoir à la fin de l'année, mais vous avez vous-même très justement dénoncé l'Etat policier, donc ce n'est pas vous, qui allez me proposer de mettre des caméras devant chaque appartement de Monégasques.

(Intervention hors micro, inaudible).

M. le Président.- Oui mais alors, je voudrais rappeler qu'un certain nombre de Monégasques, et c'est une bonne chose, possèdent des maisons secondaires dans les Alpes-Maritimes et peuvent au mois de juillet ou les week-ends se déplacer dans cette maison secondaire, donc déjà, premier point, il

ne faut pas confondre le fait d'aller passer des week-ends à la Turbie, à Saint-Martin, à Roquebrune, à Cap d'Ail et ailleurs et plus loin, avec des appartements qui ne seraient pas occupés toute l'année, à Monaco. Donc, les Monégasques ont parfaitement le droit, quand ils ont eu la chance d'avoir eu un héritage ou qu'ils ont eu la chance par leur travail et leurs efforts de se permettre d'avoir les moyens d'acheter une résidence secondaire, ils ont parfaitement le droit d'en profiter les week-ends, s'ils le souhaitent, et pourquoi pas les mois d'été s'ils le souhaitent aussi, ce n'est pas cela un appartement vide. Là l'appartement est loué, il y a un bail, il est occupé, peut-être de façon variable, neuf mois, onze mois par an et pour autant, on peut aller un jour constater que l'appartement, le week-end ou le mois de juillet, est vide.

Sans polémique, je me pose des questions.

Premièrement, comment vous faites, Monsieur GRINDA, parce que c'est bien beau de lancer des pavés dans la mare et des problèmes, mais il faut apporter les solutions, qu'est-ce que vous nous proposez, concrètement, pour identifier ces appartements vides, si vous êtes contre l'Etat policier ? Contre la reconnaissance faciale, à juste titre, vous faites appel à quoi ? À la délation ? Expliquez-moi. Première question.

Je n'ai pas fini, comment faites-vous à vérifier cette légende urbaine, des centaines d'appartements vides dans les immeubles domaniaux ?

Deuxièmement, imaginons que vous ayez une idée géniale ce soir et que vous trouviez la solution, j'attends, je vous donne la parole juste après moi. Vous trouvez la solution pour identifier les appartements vides, je ne sais pas comment, et après qu'est-ce que vous faites ? Qu'est-ce que vous faites après ? Vous dites quoi à ces Monégasques qui, peut-être alors sept mois par an, je suis dans cette hypothèse, pire douze mois sur douze, ne sont pas dans l'appartement domaniaux, qu'est-ce que vous en faites ? Vous les livrez au fisc français ? Vous les dénoncez ? Vous leur cassez le bail pour les envoyer sous les fourches caudines du fisc du pays voisin ? Qu'est-ce que vous proposez ? Imaginons, vous arrivez à identifier, moi je n'y crois pas, mais vous passez le premier obstacle, vous en avez un deuxième, vous en faites quoi de ces foyers ? Je vous écoute parce que ça fait donc plusieurs mois que vous parlez de ce sujet, mais je n'ai jamais entendu la moindre réponse à ces questions que je vous pose.

M. Jean-Louis GRINDA.- Je vais maintenant vous

répondre brièvement parce que tout le monde a faim, moi aussi, mais je n'édulcorerai pas.

Premièrement, il ne s'agit certainement pas des personnes qui partent deux mois ou trois mois dans l'année, Monsieur le Président. On ne parle pas de cela du tout ni vous, ni moi. Ce sont des personnes qui, pour des raisons que nous comprenons très bien, préfèrent vivre à l'aise à l'extérieur de la Principauté et c'est tout à fait leur droit. Comment on le sait ? Mais tout simplement en abordant le problème clairement, certainement pas en fliquant les personnes, jamais de la vie, en posant des questions, en demandant aux personnes, est-ce que finalement vous avez bien besoin de cela ? On peut écrire à tout le monde et certains vous répondront, finalement si vous me proposez une solution. Puisque nous sommes en Séance Publique, je ne voulais pas aller aussi loin dans le débat mais c'est vous qui l'avez ouvert...

M. le Président.- Ah non, c'est vous qui l'avez ouvert je m'excuse, Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Non, j'ai dit que je ne voulais pas aller aussi loin.

M. le Président.- Je fais appel à la bonne foi de ceux qui nous écoutent.

M. Jean-Louis GRINDA.- Je continue mon propos.

Pourquoi les personnes vivent ailleurs ? Pour des raisons simplement pratiques. Pourquoi les personnes ont besoin d'une adresse en Principauté ? Pour des raisons tout aussi pratiques et pour des questions fiscales, c'est à nous – et j'en ai parlé au Ministre d'Etat une fois – c'est à nous peut-être de trouver une solution pour aider ces personnes-là. Parce que ces mètres carrés, aujourd'hui, demain ou dans dix ans, on en aura besoin, que vous le vouliez ou non, on en aura besoin. Je suis pour que l'on pose des questions franchement aux personnes, je vous ai déjà cité des exemples, je ne veux pas être trop exhaustif ce soir, mais il y a des moyens de se renseigner proprement, clairement sur le sujet et peut-être d'offrir – le Gouvernement doit réfléchir sur le sujet avec nous – d'offrir des solutions pour ces personnes-là car ce n'est pas votre intérêt, ce n'est pas notre intérêt, ce n'est pas l'intérêt de quiconque ici d'avoir des quatre ou cinq pièces vides, enfin c'est ridicule. Je n'ai rien à gagner dans tout cela à part me faire tancer, vilipender, voire ridiculiser, qu'est-ce que vous voulez que je vous dise, je n'ai rien d'autre

à gagner qu'une démarche honnête d'intellectuel, c'est tout.

Le Ministre d'Etat, d'ailleurs, qui, dans un premier temps, avait refusé d'en parler, a lui-même cherché à savoir comment on pouvait savoir. Ce que vous venez de dire, Monsieur le Ministre d'Etat, et vous êtes arrivé avec une statistique, elle vaut ce qu'elle vaut, j'ai plaisanté avec tout à l'heure, mais peu importe, elle vaut ce qu'elle vaut. Le problème existe, il y a sans doute des moyens à trouver pour le résoudre dans la clarté, dans la simplicité mais j'ai bien compris, Monsieur le Ministre d'Etat, lors de l'entretien privé que nous avons eu tous les deux, que la partie française ne nous entendrait pas sur le sujet et vous avez été très clair là-dessus. Il y a forcément d'autres solutions. Monsieur LOBONO, vous qui voyagez à Marseille...

(Rires dans l'hémicycle).

M. Jean-Louis GRINDA.- Permettez-moi de le rappeler avec gentillesse.

M. Franck LOBONO.- Ils ont d'autres problèmes de logement.

M. Jean-Louis GRINDA.- Pas tout à fait les mêmes, c'est vrai. Plutôt que d'accorder à des personnes dont on sait très bien qu'elles ne viendront pas habiter dans un endroit car leur quotient familial leur impose d'avoir un cinq pièces, pourquoi leur donner un cinq pièces puisqu'ils n'y habiteront pas ?

(Sonnerie).

M. Franck LOBONO.- Je ne pense pas qu'on logera les Monégasques à Marseille non plus.

M. Jean-Louis GRINDA.- Oui, enfin, cette réponse étant formidable, j'attends un peu plus sérieux maintenant.

M. Franck LOBONO.- Plus sérieusement, je suis quand même un peu choqué, dans une période où on avait à peu près 400 foyers qui attendaient un logement, je suis choqué que l'on puisse mettre sur la table un problème ou qu'on jette sur le feu de l'huile, car c'est bien de lancer ce genre de polémique, ce genre d'honnêteté intellectuelle, mais à la fin, on n'a pas de solutions, et on connaît les principaux écueils.

Je pense que quand on est un homme politique raisonnable et sage, à un moment donné, on ne pose pas sur la table un problème quand on n'a pas la solution, ça c'est ce que je pense. Et surtout on sait que l'humain est ce qu'il est, l'humain est un peu envieux et quand il n'a pas, il a un peu tendance à regarder ce que son voisin a ou pourrait avoir. Donc, dans une période de pénurie, dans une période où on s'est tous serré les coudes pour mettre en place un Plan Logement, je trouvais très déplacé, à part de vouloir attirer la lumière vers vous, vous l'avez obtenu puisque vous dites que plein de personnes vous ont écrit, mais à part ça, je ne vois pas le bénéfice de ce type d'intervention et je le déplore sur un plan personnel et humain, tendant à créer entre les Monégasques des tensions supplémentaires parce que « *Ah tu vois il a dit qu'il y en avait* ». Les statistiques qui ont été faites, je trouve qu'elles démontrent l'inverse.

M. Jean-Louis GRINDA.- Monsieur LOBONO, toute la différence qu'il y a entre vous et moi, il y en a plusieurs, bien évidemment et heureusement pour nous, c'est que vous n'envisagez pas les choses du même angle que moi. Je ne suis pas accusatoire, d'abord, je vous rappelle que j'ai posé le problème un mois et demi avant la sortie du Plan National pour le Logement, mes propos ne sont pas du tout concomitants, comme vous semblez tous vouloir me le faire croire, pas du tout. C'était le 25 janvier très précisément, donc on était bien loin et, après, je n'ai fait que réagir aux propos que j'ai reçus en réponse à mon interrogation. Parce que l'on m'aurait simplement répondu, « *tiens oui, c'est une piste, on va voir* », peut-être qu'aujourd'hui on n'en parlerait même pas, mais ce n'est pas du tout ce que j'ai entendu, j'ai entendu une levée de boucliers. Mais vous faites partie des personnes – et je le respecte d'ailleurs, nous nous respectons l'un et l'autre – vous faites partie des personnes qui préféreraient finalement ne pas voir.

Pour finir, si vous le permettez, et pour aller plus loin, on peut s'arrêter là ce soir sur ce sujet, je n'y reviendrai plus, je m'y engage, mais ce que je veux dire, ce n'est pas en ne parlant pas des choses qu'elles n'existent pas. Prenons par exemple, le Budget de l'Etat, je soutiens que le Budget – le Gouvernement n'est plus là, on est entre nous – on nous présente un Budget en déficit, qui est en réel déficit, c'est ce que je soutiens et ce que certains d'entre nous autour de cette table croient, et on nous présente un budget qui est en positif. On peut croire qu'il est en positif, très bien, je ne suis pas dans ce mental-là, acceptez-le.

Maintenant, je comprends vos arguments, acceptez les miens, j'évoque une réalité et ce n'est pas en ne parlant pas des problèmes qu'on peut les résoudre, ni qu'on les gomme, qu'ils n'existent pas. Ce problème, qu'on le veuille ou non, existe, je vous prie de m'excuser, Monsieur le Président, d'avoir été long dans ma réponse...

M. le Président.- Je vous en prie.

M. Jean-Louis GRINDA.- J'ai dépassé largement et je m'arrêterai là.

M. le Président.- Vous savez que je vous aime bien et que je trouve que l'on a de bonnes relations de travail depuis l'élection donc, il n'y a pas du tout d'agressivité ni de méchanceté dans les échanges que nous avons ce soir.

Mais vous soulevez ce soir vous-même un problème, c'est vous qui avez souhaité que l'on parle de ce sujet et il est normal que l'on vous dise que nous ne sommes pas d'accord avec vous et qu'on essaye de vous expliquer pourquoi nous ne le sommes pas.

Je vous ai posé deux questions, vous avez tenté, avec difficulté, de répondre à la première, mais pas à la deuxième. Alors la première, j'ai noté, on pose des questions aux Monégasques.

Vous nous dites, on pose des questions. Ça veut dire que l'on va demander à des Monégasques de venir voir le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie, qui gère les Domaines, ou l'Administrateur des Domaines, et de dire « voilà, je voudrais rendre mon appartement parce que vous savez finalement je n'y habite pas », c'est ce que vous proposez. Ecoutez, on peut essayer, on verra s'il y en a un car vous dites que 25 c'est trop, mais moi je ne suis même pas sûr qu'il y en ait un qui va faire ce que vous êtes en train de proposer.

Ceci dit, il y a une deuxième question. Alors voilà, il y a un Monégasque qui vient voir Monsieur CASTELLINI ou Monsieur Rémi ROLLAND, et indiquerait « je n'habite finalement pas Monaco, je loue un cinq pièces ». Cette famille n'a pas besoin de cet appartement, car elle habite, selon votre exemple, en France. Et alors là vous proposez quoi ? Parce que je m'excuse, mais c'est quand même cela la finalité, qu'est-ce que vous proposez ?

M. Jean-Louis GRINDA.- Mais tout simplement que l'on puisse donner une adresse en Principauté de Monaco à ces personnes-là dont elles ont besoin

et dont elles ne se serviront pas, c'est tout. Et arrêtons...

M. le Président.- Mais c'est impossible.

M. Jean-Louis GRINDA.- C'est tout à fait possible.

M. le Président.- C'est ce que je voulais vous amener à dire depuis le mois de janvier, merci on y arrive, vous l'avez dit. Donc, vous allez expliquer aux dirigeants de la République Française, j'en sais quelque chose puisque j'ai assisté à des Commissions mixtes franco-monégasques dans mes anciennes fonctions, et je me rappelle bien de la position des autorités françaises nous disant et je vois Monsieur COLLE qui était là et qui approuve : « *Il est hors de question de faire la moindre exception sur le territoire de la République, les lois de la République s'appliquent à tous ceux qui habitent le territoire de la République* ». Donc, vous allez expliquer aux autorités françaises que des familles monégasques n'auront plus d'adresse à Monaco et vont habiter en France et ne vont pas être fiscalisées en France. Eh bien bon courage, Monsieur GRINDA.

C'est de la démagogie parce que ce n'est pas possible.

M. Jean-Louis GRINDA.- Président, c'est ce qu'ils font déjà.

(Intervention hors micro, inaudible).

M. le Président.- Ecoutez, toute personne qui habite sur le territoire de la France plus de six mois par an s'expose à un redressement fiscal si elle ne déclare pas habiter la France et ne paye pas ses impôts. C'est ça la réalité. Donc, il n'y a pas de solution, Monsieur GRINDA, vous soulevez des problèmes, mais vous ne mesurez pas les conséquences de ce que vous faites.

M. Jean-Louis GRINDA.- Président dont acte, il n'y a pas de solution. Très bien.

M. Franck LOBONO.- On ne peut pas officialiser une fraude fiscale d'un Etat à l'égard d'un autre Etat, cela voudrait dire que l'Etat monégasque serait complice en donnant des fausses adresses, ce n'est pas possible.

Aujourd'hui, elles ont une adresse, elles ont un appartement ces familles-là.

M. Jean-Louis GRINDA.- Je ne vous dis pas qu'elles n'en n'auront pas une autre.

M. le Président.- Bon, on s'est expliqué. On est souvent d'accord, je respecte vos positions et c'est bien que l'on ait des débats démocratiques parfois un peu clivants. Chacun a dit ce qu'il avait à dire.

On va aller ensemble boire un coup et manger entre collègues qui s'apprécient.

Chers collègues, il est temps, nous avons beaucoup parlé sur ce chapitre, je le mets quand même aux voix, c'est le chapitre 5...

(Intervention hors micro, inaudible).

M. le Président.- C'est trop tard, vous reviendrez sur un sujet, je suis sûr que techniquement, vous êtes capable de rattacher votre prochaine intervention à un autre chapitre. Mais, à 21 heures 20, vous êtes nombreux à m'envoyer des messages et à me demander effectivement que l'on puisse aller se restaurer.

Donc, nous allons suspendre la séance pour environ 1 heure pour que l'on puisse dîner et nous reprendrons donc vers 22 heures 20 cette étude du Budget.

Mais d'abord, je mets aux voix le chapitre 5.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté à l'unanimité.

(M. Thomas BREZZO et Mme Marine GRISOUL sont sortis de l'hémicycle)

(Adopté ;

Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,

Nathalie AMORATTI-BLANC,

MM. José BADIA, Pierre BARDY,

Mmes Corinne BERTANI,

Brigitte BOCCONE-PAGÈS, M. Daniel BOERI,

Mme Michèle DITTLLOT,

M. Jean-Charles EMMERICH,

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,

Marie-Noëlle GIBELLI,

MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,

Marc MOUROU,

Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,

Guillaume ROSE,

Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI et

Pierre VAN KLAVEREN

votent pour).

Nous reprenons nos travaux dans une heure au chapitre 6 – Equipement Culturel et Divers.

Merci beaucoup, la séance est suspendue.

—
(La séance est suspendue à 21 heures 20).

—
(La séance est reprise à 22 heures 25).

—
M. le Président.- Officiellement la séance est reprise pour notre procès-verbal.

On reprend avec cinq minutes d'écart par rapport à ce que j'avais imaginé pour une soirée que je voudrais que l'on termine aux alentours de minuit, quelques minutes de plus, bien sûr, si un débat est engagé, on ne va pas l'arrêter.

Donc, nous en sommes au chapitre 6, rappelez-vous nous étions arrivés, avant la pause, à la Section 7 – Chapitre 6, c'est la page 62 du document budgétaire.

Je donne la parole à Monsieur le Secrétaire Général.

M. le Secrétaire Général.-

CH.6 -EQUIPEMENT CULTUREL ET DIVERS	
706.903 : EXTENSION MUSEE DES TRADITIONS	210 000
706.904 : RENOVATION DU PALAIS PRINCIER	8 000 000
706.905 : ENTREE - VILLE JARDIN EXOTIQUE	26 000 000
706.909 : SOCIETE PROTECTRICE ANIMAUX	200 000
706.937 : ACQUISITIONS D'OEUVRES D'ART	320 000
706.9602 : GRIMALDI FORUM-GROSSES RENOV.	1 416 000
706.970 : DECORATION URBAINE	50 000
706.975 : REBOISEMENT	357 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.6 -EQUIPEMENT CULTUREL ET DIVERS	36 553 000

M. le Président.- Est-ce que certains collègues souhaitent intervenir sur ce chapitre 6 ? S'il n'y a pas d'intervention... Monsieur GRINDA ?

(Intervention hors micro, inaudible).

(Rires dans l'hémicycle).

M. le Président.- Donc, Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

C'est une intervention traditionnelle et courte à propos de l'achat d'œuvres d'art pour le musée. Je maintiens que 320.000 € est une somme certes qui peut paraître importante mais qui est quand même assez faible au regard des enjeux qui sont nécessaires pour ce musée, vous le savez et j'aurais mauvaise conscience de ne pas le dire chaque année au même moment.

Merci.

M. Daniel BOERI.- Evidemment, je m'associe...

(Intervention hors micro, inaudible).

(Rires dans l'hémicycle).

M. le Président.- C'était donc le Président de la Commission de la Culture et du Patrimoine, Daniel BOERI, voilà c'est dit.

Pas d'autre intervention ? Monsieur GRINDA, oui.

M. Jean-Louis GRINDA.- Une intervention, « reboisement ».

M. le Président.- Ah oui exact, c'est la ligne 706.975.

M. Jean-Louis GRINDA.- Est-ce que cela correspond à une quelconque idée de compensation carbone, ce reboisement ? Alors c'est quoi ce reboisement ?

M. le Ministre d'Etat.- Marie-Pierre va vous expliquer.

(Rires dans l'hémicycle).

M. Jean-Louis GRINDA.- Vous pouvez me répondre

l'année prochaine aussi, ce n'est pas non plus...

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Je cherche.

M. Jean-Louis GRINDA.- Ne cherchez pas. Président, on va voter, on ne va pas embêter Madame GRAMAGLIA là-dessus.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Vous ne m'embêtez pas du tout, je suis là pour ça, je demande juste cinq minutes.

M. Jean-Louis GRINDA.- On va voter Président.

M. le Président.- On vous donne la parole juste après, Madame GRAMAGLIA.

Madame BOCCONE-PAGES.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES.- Merci, Monsieur le Président.

Excusez-moi, j'ai une importante demande à faire sur la ligne 706.909 – Société Protectrice des Animaux sur laquelle sont inscrits 200.000 €. Si on pouvait faire un point avec Monsieur le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie sur la SPA et notre dossier très important qui nous tient particulièrement à cœur. Donc, si on peut faire un état de l'avancement des deux dossiers.

M. le Président.- Je vous rappelle qu'il y a deux hypothèses, un terrain à Peille et un terrain à Blausasc.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Économie.* Tout ce que je peux dire, c'est que nous avons, avec l'Administrateur des Domaines et le Directeur Général du Département de l'Intérieur, rencontré hier le Maire de Blausasc, pour évoquer divers sujets, dont le terrain qui pourrait faire l'objet de l'implantation d'un refuge pour la SPA. Je ne suis pas convaincu – et c'est un euphémisme – que nous soyons parvenus à un accord sur les conditions financières qui restent selon moi et je pense selon tous ceux qui ont été informés desdites conditions, excessives. Certes, il y a eu une contre-proposition par rapport à celle qui

avait été effectuée initialement, je ne peux rien dire d'autre que le fait que nous poursuivions l'autre piste qui me semble plus que jamais d'actualité.

Le dossier était présenté d'une manière qui nous laisse entendre que la priorité donnée par le Maire de la commune de Blausasc allait davantage au terrain qui pourrait voir plutôt l'éventuelle implantation d'un plateau sportif, mais là, je laisserai, s'il le souhaite, le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur s'exprimer sur la question.

Les deux enjeux pour le Maire sont liés, nous souhaitons éventuellement arriver à les distinguer l'un de l'autre, ça ne semble pas être son souhait donc une fois encore, entre eux, le relatif manque d'intérêt pour nous de prendre les deux terrains si nous y sommes forcés et de l'autre, les conditions financières actuellement proposées, je le redis, il est plus que jamais opportun de poursuivre les discussions d'implantation sur l'autre commune, même si, une fois encore, nous pouvons avancer en parallèle et chercher à concrétiser un accord avec le Maire de Blausasc, encore faudrait-il que les conditions financières proposées soient autrement plus attractives.

M. le Président.- On résume sur ce point très important.

Monsieur le Ministre d'Etat a répondu, dans sa déclaration, suite au rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale qu'il y a deux possibilités, Monsieur CASTELLINI vient d'apporter les précisions, le Gouvernement s'est engagé à tout faire pour qu'une aboutisse et la première qui aboutira sera la bonne et donc l'engagement du Ministre d'Etat dans sa déclaration, c'est qu'il faut que nous arrivions à obtenir le permis de construire dans le courant de l'année 2020 pour un démarrage immédiat, le plus rapidement possible en tout cas, des travaux.

Donc, ce soir, nous n'avons pas de certitude absolue, on vient d'entendre le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie sur Blausasc et, pour Peille, on a des discussions qui se poursuivent, c'est Madame GRAMAGLIA qui les suit d'ailleurs.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipe-ment, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Oui, pour Peille, tout à fait, dans les prochaines étapes administratives du dossier, je vais vous faire un point rapidement.

Il faut préparer le passage en Commission

Nationale de protection de la nature, on a pu avancer la date de ce passage début d'année, on a missionné deux prestataires, un bureau d'études qui doit réaliser le dossier de cette demande de dérogation et le dossier doit être finalisé fin d'année-début d'année 2020 et nous avons missionné également, parallèlement, concomitamment, l'architecte pour réaliser un plan de masse du projet qui va s'inscrire dans les préconisations de ce bureau d'étude pour préserver au maximum les espèces protégées.

Une réunion est déjà prévue fin janvier 2020, en Préfecture, pour présenter le dossier.

Dans une deuxième étape, nous allons communiquer le dossier à cette fameuse Commission Nationale de protection de la nature *via* la Préfecture du 06 et cela va être inscrit à l'ordre du jour d'une très prochaine commission et je vous l'ai dit, le passage à cette commission a été avancé grâce à l'intervention du Ministre d'Etat et concomitamment on instruit, on constitue un dossier de permis de construire, une demande d'autorisation de défrichement. Comme vous venez de le dire, le dépôt du permis de construire avec cette demande d'autorisation de défrichement devraient être déposés d'ici le printemps 2020 pour une livraison, du tout, en 2022, c'est-à-dire la SPA terminée.

(Intervention hors micro, inaudible).

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipe-ment, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Il faut bien la construire la SPA.

(Intervention hors micro, inaudible).

M. le Ministre d'Etat.- Non ce sera un peu plus tôt.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipe-ment, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Oui alors un petit peu avant.

M. le Ministre d'Etat.- On vise un dépôt du permis de construire en juillet, comme Marie-Pierre vient de l'expliquer, il y a un certain nombre de *process* à respecter, on a un appui très fort du Préfet, Bernard GONZALEZ, du Département d'à côté, donc on a fait remonter notre dossier à l'examen de la Commission Nationale de protection de la nature et on devrait pouvoir passer en février, obtenir un *quitus* à cette

occasion et donc, comme l'a expliqué Marie-Pierre, en parallèle, on prépare un plan de masse, un dépôt de permis de construire. Les services de Marie-Pierre ont un certain nombre de bureaux d'études qui sont déjà missionnés, qui travaillent pour nous pour faire tout cela et une fois que le permis de construire est déposé, il faut le temps de la construction.

Alors deux ans ça paraît beaucoup mais en tous les cas ce n'est pas un délai de six mois. Ça prend du temps, mais on est en train de faire quelque chose qui sera très bien et ce n'est pas dit que l'on y arrivera, il peut toujours y avoir des obstacles de dernier moment, mais la piste de Peille est beaucoup plus fructueuse que celle de Blausasc. Blausasc on n'y arrivera pas, les prétentions financières du Maire sont excessives, comme vient de le rappeler Jean CASTELLINI, Peille est une option qui paraît très solide.

M. le Président.- À choisir c'est bien sûr la meilleure piste pour la distance.

M. le Ministre d'Etat.- Oui Peille est beaucoup plus près.

M. le Président.- Il s'agit, après, de faire adopter ces animaux. Si on veut qu'ils le soient par la population de la Principauté, plus l'abri est près, mieux ça vaut. Peille est plus près de la Principauté que Blausasc.

Mais on sait que nous sommes confrontés à un vrai problème, les autorités monégasques n'y peuvent rien : on ne peut plus rénover l'abri actuel. Il est désormais dans une zone située trop près des habitations pour que les autorités françaises nous autorisent à le rénover. Il se dégrade d'année en année, il n'est plus digne de la qualité de l'accueil que l'on souhaite pour ces bêtes abandonnées, donc c'est fondamental et c'est vrai, Monsieur le Ministre, on parlait aussi d'une obligation de résultat, parce qu'on ne peut pas se contenter, année après année malheureusement, de voir des pistes échouer les unes après les autres, il faut vraiment y arriver.

Tant que l'on n'a pas de certitude absolue avec la meilleure hypothèse qui est celle de Peille, incontestablement, c'est bien de poursuivre malgré tout et vous l'avez fait Monsieur CASTELLINI encore hier, les discussions avec le Maire de Blausasc, qui peut offrir malgré tout une solution, aussi de rechange si nous n'arrivons pas à conclure sur Peille.

Merci pour ces précisions.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Il y a aussi la préférence de la SPA actuelle mais en tous les cas on met tout de notre côté pour arriver à finaliser ce dossier. Pour répondre rapidement à une autre question sur le reboisement, Monsieur GRINDA, effectivement, il s'inscrit dans le partenariat que nous avons chaque année, comme je vous l'ai dit, avec les différents massifs voisins. Ça concerne le Parc de la Grande Corniche, Roquebrune-Cap-Martin Le Mont Gros, la Tête de Chien, Cap d'Ail, la Turbie, le Mont Agel et l'*Arboretum* du Roure.

C'est dans une optique évidemment environnementale et chaque année on contribue à ce reboisement de tous les environs.

M. Jean-Louis GRINDA.- Mais vous confirmez que c'est déconnecté de toute compensation carbone, c'est un accord différent ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Effectivement ça crée un puits carbone, mais ce n'est pas comptabilisé dans le Protocole de Kyoto.

M. le Président.- Nous avons Jacques RIT qui attend son tour de parole.

Nous vous écoutons, Monsieur RIT.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Lors d'une récente Commission de la Culture et du Patrimoine et dans le cadre d'une intervention qui a fait rire, mais qui était en fait très sérieuse, Monsieur CELLARIO s'en souvient certainement, j'avais posé la question de l'utilisation à titre provisoire puisque visiblement les choses s'évalent dans le temps, nous ne sommes pas au bout du voyage, je pensais au terrain qui se trouve en arrière du Fort Masséna et qui, ma foi, se trouve relativement éloigné de toute habitation. Est-ce qu'il est vraiment totalement absurde d'examiner la question ? Je dis bien à titre provisoire dans le cadre d'un édifice de type révocable, tant qu'une solution définitive.

M. le Président.- Une troisième piste proposée par Jacques RIT.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller*

de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme. Alors il faut savoir que le terrain est actuellement classé en zone N, c'est-à-dire les zones naturelles et forestières et que dans ces cas-là ne sont autorisées que les installations, aménagements et infrastructures qui sont nécessaires. Cela veut dire qu'en première approche, ça nous semble difficile parce qu'on ignore si le respect du milieu naturel existant peut être interprété comme étant compatible avec un refuge de moins de 50 chiens.

Première conclusion d'analyse des services de la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité, cela leur semble très difficile, en vertu de l'état actuel du Plan Local d'Urbanisme, d'y implanter un refuge animalier. On est en train de se renseigner puisqu'effectivement, pourquoi pas, ce pourrait être une bonne idée, mais ça nous semble difficile, on n'a pas encore la confirmation que ce soit impossible. Je vous tiendrai bien sûr au courant des investigations qui ont été menées, mais on n'est pas très optimiste.

M. le Président.- La remarque de Jacques RIT est valable dans la mesure où, comme on le dit, tant que l'on n'a pas une piste qui est absolument certaine d'aboutir, je crois que c'est bien d'en chercher d'autres. Tous les efforts en ce sens seront les bienvenus.

Est-ce que je peux mettre aux voix ce chapitre 6 – Équipement Culturel et divers, s'il n'y a plus d'intervention ? Je mets donc aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(Mme Marine GRISOUL est sortie de l'hémicycle)

(Adopté ;

Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,

Nathalie AMORATTI-BLANC,

MM. José BADIA, Pierre BARDY,

Mmes Corinne BERTANI,

Brigitte BOCCONE-PAGÈS, MM. Daniel BOERI,

Thomas BREZZO

Mme Michèle DITTLLOT,

M. Jean-Charles EMMERICH,

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,

Marie-Noëlle GIBELLI,

MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,

Marc MOUROU,

Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Guillaume ROSE,
Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI et
Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH.7 -EQUIPEMENT SPORTIF	
707.9141 : STADE LOUIS II	715 100
707.9145 : REHABILITATION STADE LOUIS II	534 800
707.9146 : GROS TRAVAUX STADE LOUIS II	18 000 000
707.970 : STADE NAUTIQUE RAINIER III	300 000
707.994 : EXTENSION QUAI ALBERT 1ER	10 000 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.7 -EQUIPEMENT SPORTIF	29 549 900

M. le Président.- Je donne la parole au Président de la Commission de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports.

M. Marc Mourou.- Merci, Monsieur le Président.

Dans le cadre des grands travaux du Stade Louis II, puisque le centre nautique et la piscine ont été terminés début décembre, il y a eu une période de deux mois qui a été assez problématique pour tous les nageurs, je souhaite savoir si ces travaux sont maintenant totalement finis. Aussi, quel est le reste du coût du programme détaillé, notamment pour la boxe, le squash, le tennis de table et tous les autres locaux ?

Pour poursuivre mon intervention, sur le Stade des Moneghetti, vous le savez, Monsieur CELLARIO, vous étiez venu en Commission de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports pour nous présenter un premier projet où les élus vous ont fait part de leur volonté de voir ce projet prendre plus d'ampleur, avec notamment une salle de gym, un dojo, un espace pour les sports de combat et surtout un parking de 300 places au lieu de 70 qui étaient dans le premier projet. Vous êtes revenu vers nous pour nous dire que c'était *okay*, or finalement, le projet a à nouveau un petit peu changé. Qu'en est-il ? Je crois que dans la réponse du Ministre d'État, il y avait bien inscrit que le projet allait être réexaminé.

Qu'en est-il aujourd'hui sur ces deux grands projets de stades, pour les installations sportives, ici, à Monaco ?

Merci beaucoup.

M. le Président.- Nous écoutons Monsieur CELLARIO.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.*

Alors trois points.

Les travaux de la piscine sont, dans sa vision, achevés et il y a, malgré tout, un certain nombre de levées de réserves et d'interventions qui doivent être encore réalisées, qui nécessiteront la fermeture de la piscine durant l'été prochain pour que l'on puisse faire des travaux, ce qui ne rend pas utilisable l'espace de la piscine puisque c'est un espace dans lequel l'hygiène doit être absolument parfaite pour les nageurs.

Il y a des travaux qui pourront se faire durant toute l'année, le soir à des périodes de non occupation de la piscine, mais il y a des travaux, notamment le remplacement du carrelage qui a été cassé, où il faudra intervenir en fermant la piscine.

Donc c'est une quatrième période de fermeture mais qui devrait être limitée à l'été prochain.

Concernant le programme du Stade Louis II, comme je l'avais exposé à la commission, les grandes orientations de ce programme ont été arbitrées. Il y a, pour l'année 2020, essentiellement les travaux de rénovation de la piste d'athlétisme qui doivent être menés puisqu'au printemps dernier, l'aspect pelouse avait été repris, maintenant il y a la partie piste d'athlétisme d'une part, et deuxièmement, l'éclairage sportif. Les normes exigées pour les matchs de football et les compétitions d'athlétisme en matière d'éclairage, avec le développement de la télévision en haute définition, exigent un niveau d'éclairage sensiblement supérieur à ce qui était prévu à l'origine lors de la livraison du stade, on était à 1.200 lux, maintenant il faut que l'on soit 2.000 lux et avec une homogénéité dans les niveaux d'éclairage beaucoup plus stricte que ce que nous avons à l'époque.

Deux opérations très conséquentes en termes d'organisation du chantier puisque cela va nécessiter l'immobilisation de la piste pour pouvoir la reprendre. Les travaux que nous avons menés tant sur le centre nautique que sur la partie du stade omnisport ont montré qu'il fallait que l'on aille plus loin dans les études avant de démarrer les travaux, d'où la pause

que l'on va faire en 2020, indépendamment des travaux que je viens d'évoquer, pour poursuivre les études et démarrer en 2021 la restructuration des autres salles du stade en minimisant le risque de découvertes imprévues dans la phase de réalisation. Voilà pour ce qui est du Stade Louis II.

Pour ce qui est du Stade des Moneghetti, je reprends ce que le Ministre a indiqué dans sa réponse au rapport. Les arbitrages qui étaient intervenus vont être réexaminés et on reviendra devant le Conseil National pour présenter les choses, je pense dans le courant du premier trimestre, peut-être lors d'une commission de travaux.

M. le Président.- Monsieur MOUROU.

M. Marc MOUROU.- Merci, Monsieur CELLARIO pour ces informations pour le Stade Louis II et notamment la piscine. Je pense qu'il serait bien, si elle doit refermer dans l'été qui va arriver, de pouvoir prévenir les nageurs le plus tôt possible pour qu'ils puissent anticiper et évidemment continuer à s'entraîner et à nager, ce que nous souhaitons tous.

Pour le projet du Stade des Moneghetti, on vous l'a indiqué en séance privée, on le redit ce soir, tous les élus veulent un projet, le plus grand possible, avec le plus de places de parking et avec le plus d'installations sportives. C'est le besoin actuel, les associations en ont vraiment besoin donc, à mon avis, il ne faut pas rater l'occasion, il faut vraiment faire ce projet le plus grand possible.

Merci beaucoup et on attend votre confirmation.

M. le Président.- Et puisque vous êtes en pleine réflexion, suite à notre réaction par rapport à ce programme des Moneghetti, je répète que c'est pour nous vraiment important, c'est un principe fondamental dans un pays qui manque cruellement d'espace, où le bien le plus précieux est le mètre carré, sur une opération donc publique, il faut que nous tirions le potentiel le plus grand possible de ce que peut nous offrir le terrain des Moneghetti, à travers sa rénovation et son agrandissement.

On en a déjà besoin, on reçoit tous des associations, vous le savez bien, et ce nouveau gymnase sera bien utile, plusieurs collègues l'ont dit aussi, et même s'il ne l'était pas tout de suite, il le serait dans quelques années, mais on sait qu'il sera plein sans problème dès qu'il sera construit.

Ce serait pour nous une faute historique de ne pas valoriser au maximum le potentiel de ce terrain. On vous le redit avec insistance donc on vous fait confiance car, d'abord, vous nous avez dit non, puis nous avons eu des réunions en privé, vous nous avez dit oui et vous avez revu le projet suite à des commissions au Conseil National. Donc, vous avez revu le projet comme on le souhaite, avec ce gymnase supplémentaire, qui comblerait une « dent creuse », et qui permettrait effectivement d'être très opérationnel pour tous les pratiquants du sport et les parents qui viennent amener les enfants voir des matchs les week-ends ou des enfants qui pratiquent le sport, la gymnastique, pas forcément des sports collectifs.

Ensuite, vous nous avez annoncé qu'un arbitrage différent avait été rendu, on n'avait plus le gymnase supplémentaire. On a réagi et vous nous dites maintenant, on réfléchit et on voit si l'arbitrage ne peut pas être revu. Je trouve que ça fait beaucoup de va-et-vient et d'allers-retours sur ce sujet. Maintenant, on vous fait confiance, revoir l'arbitrage oui, mais vraiment ne ratez pas cette occasion historique d'utiliser le maximum du potentiel du terrain. Je ne sais pas quoi dire de plus, on vous fait confiance pour l'arbitrage puisque ce soir, on vote un budget sans savoir ce que vous allez faire au Stade des Moneghetti, voilà la réalité ce soir.

Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Pour compléter vos propos, Monsieur le Président, en plus, parmi les solutions qui étaient proposées, il y avait la construction d'une salle au niveau du Stade Louis II, mais qui aurait amputé un certain nombre de places de stationnement, alors que ça ne nous paraît pas très opportun de supprimer des stationnements au Stade Louis II.

M. Patrice CELLARIO.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Intérieur.*

Comme je l'ai indiqué, les arbitrages vont être réexaminés et je ne peux pas en dire plus à l'heure actuelle puisque ce n'est pas fait et dans la réponse

du Ministre, il était bien indiqué que c'était à l'aune des échanges que l'on avait eus en commission. Donc tous les éléments que vous venez de rappeler seront pris en compte dans le réexamen des arbitrages et je ne manquerai pas de revenir vers vous avec le résultat de ceux-ci.

Cela étant, par rapport au budget, cela n'impacte pas le Budget 2020 puisque ce sont des opérations qui seraient réalisées à partir de 2021, donc il faut avancer bien évidemment, il ne faut pas traîner sur cette affaire, mais ça ne met pas en jeu le vote du budget 2020 puisque ce sont des opérations qui ne démarreraient qu'à partir de 2021.

M. le Président.- Parfait, je pense qu'on a parfaitement informé tous ceux qui écoutent nos échanges, de nos positions respectives. On peut donc, si vous voulez bien, passer au vote de ce chapitre, s'il n'y a plus d'intervention.

Je mets aux voix le chapitre 7 – Equipement Sportif.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Mme Marine GRISOUL est sortie de l'hémicycle)

*(Adopté ;
Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. José BADIA, Pierre BARDY,
Mmes Corinne BERTANI,
Brigitte BOCCONE-PAGÈS, MM. Daniel BOERI,
Thomas BREZZO
Mme Michèle DITTLLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI,
MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,
Marc MOUROU,
Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Guillaume ROSE,
Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI et
Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).*

M. le Secrétaire Général.-

CH.8 -EQUIPEMENT ADMINISTRATIF	
708.904 : ACQUISITION INST.MATERIEL INFO	1 000 000
708.9042 : TRANSITION NUMERIQUE	45 000 000
708.905 : RES. RADIO NUMERIQUE DE L'ADM.	591 000
708.908 : PLAN NUMERIQUE SCOLAIRE	1 060 000
708.910 : NUM. DE FONDS DOCUMENTAIRES	100 000
708.911 : POSTE DE POLICE	50 000
708.912 : ASSISTANCE ECHANGE AUTOMATIQUE	1 295 600
708.913 : SURELEVATION SURETE PUBLIQUE	12 000 000
708.915 : AGRANDISSEMENT MINISTERE ETAT	
708.916 : ACCESSIBILITE PMR	1 000 000
708.917 : POSTE POLICE LARVOTTO	5 000 000
708.944 : ACQ. EQUIP. AFFAIRES MARITIMES	
708.945 : ACQUISIT.EQUIPEMENTS POMPIERS	602 000
708.9451 : ACQUISIT.EQPMENTS POMPIERS (2)	248 000
708.946 : SECURITE NUMERIQUE	4 662 000
708.947 : SECURITE NATIONALE	1 664 600
708.979 : TRAVX.AMELIO & EXTENS.BAT. PUBL	9 545 000
708.9792 : TRAVAUX SMBP-BATIMENTS PUBLICS	8 456 000
708.9793 : TVX SMBP-BATIMENTS PUB. 2019	2 350 000
708.992 : OPERATION DE LA VISITATION	50 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.8 -EQUIPEMENT ADMINISTRATIF	94 674 200

M. le Président.- Monsieur JULIEN a la parole.

M. Franck JULIEN.- Merci, Monsieur le Président.

J'aimerais faire une petite intervention sur le budget du numérique.

L'année dernière, le Gouvernement nous avait présenté un Plan Triennal du Numérique où il avait estimé que les dépenses sur le sujet, en 2020, seraient

de 18,9 M€. Aujourd'hui, le Gouvernement revient vers nous avec un budget qu'il estime à 45 M€, soit une multiplication d'environ 2,4. Je ne suis pas du tout étonné que le Gouvernement ait revu considérablement à la hausse son budget. Pour ceux qui s'en souviendraient – ils ne doivent pas être très nombreux – j'étais intervenu l'année dernière lors du Budget Primitif pour dire que le budget me semblait sous-estimé notamment sur la partie *Cloud souverain* dont les estimations m'avaient semblé particulièrement faibles.

L'année dernière, j'avais essayé de mettre en perspective les chiffres présentés par le Gouvernement avec ceux de Singapour et en essayant de faire une règle de trois et de tenir compte de différents paramètres, j'avais abouti à une estimation du budget du numérique de Monaco aux alentours de 55 voire 60 M€. Si on ajoute au budget de la Délégation Interministérielle chargée de la Transition Numérique (DITN) les 45 M€, ceux de la sécurité numérique 4,7 M€, de l'acquisition de matériel informatique 1 M€ et du Plan numérique scolaire 1 M€, on arrive à un budget de près de 52 M€ et si à cela on y ajoute les dépenses de personnel, qui sont présentes dans la Section 3, on aboutit à un chiffre supérieur à 58 M€, soit exactement dans la fourchette que j'avais estimée.

Pour ceux qui ne croiraient pas à l'exactitude de mes prédictions, je les invite à consulter la chaîne YouTube du Conseil National, c'était le 17 décembre 2018 et c'était à la dix-septième minute de l'enregistrement.

(Rires dans l'hémicycle).

M. Franck JULIEN.- Donc je ne suis pas étonné de cette réévaluation conséquente du budget consacré au numérique et je voterai en faveur de cette ligne budgétaire.

En revanche, le message que je souhaite adresser au Gouvernement est le suivant. Nous venons de voter le 4 décembre, deux projets de loi très importants pour le droit du numérique à Monaco et, à supposer que le 19 décembre nous votions en faveur du Budget Primitif 2020 et donc en faveur des 58 M€ consacrés à l'effort du numérique du Gouvernement, le Gouvernement aura tout ce dont il a besoin pour développer sa stratégie du numérique et le cadre juridique et le budget. Nous y serons donc particulièrement vigilants.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur JULIEN.
Monsieur ROSE souhaite intervenir.

M. Guillaume ROSE.- Merci, Monsieur le Président.
Vous noterez que c'est à la quatrième minute de la onzième heure !

(Rires dans l'hémicycle).

M. Guillaume ROSE.- Nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer ce sujet et je rappelle que le Conseil National est très attentif au développement des démarches de simplification et de rationalisation des procédures administratives pour les usagers. Nous nous réjouissons de la mise en œuvre du paiement de la cantine par voie dématérialisée, qui répond à une réelle attente de la population.

C'est un exemple à suivre en termes de démarches dématérialisées qui faciliteront le quotidien des usagers et qui feront partie de la *Smart City*, qui commence à être chère à mon cœur, pour ceux qui suivent les émissions télévisées.

Pouvez-vous nous indiquer à quelle échéance le service « cantine dématérialisée » sera effectif ?

M. le Président.- Alors, qui peut répondre sur la dématérialisation des cantines ?

M. Robert COLLE.- *Secrétaire Général du Gouvernement.* Je pense que l'on vous apportera la réponse lundi soir, si vous permettez.

M. le Ministre d'Etat.- Le fût du canon, vous savez cela prend un certain temps.

M. le Président.- On en reparle à la prochaine soirée, merci.

Y-a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre 8 de la Section 7.

S'il n'y en a pas, je mets donc aux voix le chapitre 8 - Equipement Administratif.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté.

(Mme Marine GRISOUL est sortie de l'hémicycle)

(Adopté ;
Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Nathalie AMORATTI-BLANC,
MM. José BADIA, Pierre BARDY,
Mmes Corinne BERTANI,
Brigitte BOCCONE-PAGÈS, MM. Daniel BOERI,
Thomas BREZZO
Mme Michèle DITTLLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI,
MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,
Marc MOUROU,
Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Guillaume ROSE,
Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI et
Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH.9 -INVESTISSEMENTS	
709.991 : ACQUISITIONS	10 000 000
709.996 : RACHATS AU FRC	
709.997 : NOUVEAU CHPG	
TOTAL DU CHAPITRE CH.9	10 000 000
-INVESTISSEMENTS	

M. le Président.- Monsieur SEYDOUX, puis Monsieur ROBINO.

M. Balthazar SEYDOUX.- Merci, Monsieur le Président.

En effet, j'aimerais intervenir sur l'article « Acquisitions » qui s'élève à 10 M€ sur ce Budget Primitif 2020, montant qui est prévu afin de procéder à des préemptions de logements du secteur protégé. Au vu des prix du marché, cette somme de 10 M€ n'est, de toute évidence, pas suffisante pour envisager une réelle politique de préemption.

Nous savons donc que cette sous-estimation des besoins au Budget Primitif va inexorablement conduire le Gouvernement à procéder à des acquisitions par le biais du Fonds de Réserve Constitutionnel.

Dans la mesure où il s'agit d'une composante importante de la politique du logement, le Conseil National souhaiterait que celle-ci soit effectuée par le budget et fasse l'objet d'un vote par l'ensemble des élus.

Comme j'ai pu l'évoquer précédemment, cet aspect est un des éléments de réflexion du Conseil National, dans le cadre de la Commission de suivi du Fonds de Réserve et de la Modernisation des Comptes Publics, qui souhaite apporter la vision de l'Assemblée sur la nécessaire modernisation des comptes publics, au travers de plusieurs propositions de loi sur lesquelles elle travaille avec le concours d'un expert reconnu.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Pas de remarque particulière ou de réaction ? Peut-être M. CASTELLINI va prendre la parole ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.* Ma seule remarque c'est qu'en effet, nous avons une réunion d'un groupe de travail, qui se consacre plus particulièrement à ces sujets, qui est prévue le 17 décembre prochain, le mardi de la semaine prochaine, et nul doute que ce sujet et un certain nombre d'autres seront traités à cette occasion.

M. le Président.- Alors j'ai également une demande de parole de Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaitais intervenir sur la ligne du Nouveau Centre Hospitalier Princesse Grace.

Monsieur le Ministre, dans vos réponses aux questions de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, vous justifiez l'absence d'inscription en 2019 et en 2020 des 45 M€ pour la construction du Nouveau Centre Hospitalier Princesse Grace par le fait que depuis 2012, 305 M€ avaient déjà été mis de côté sur le compte de dépôt affecté à ce projet et que seuls 123,5 M€ avaient été consommés. De plus, les dépenses pour 2019 s'élevant à 52 M€, les sommes disponibles, à savoir 181,5 M€, doivent permettre de faire face à ces dépenses.

Pouvez-vous nous confirmer que les coûts de construction pour 2019 sont bien ceux annoncés ? Quel est le montant des dépenses prévu pour 2020 ?

Le plan de financement qui nous avait été transmis il y a quelques temps est-il toujours valable au vu de la réactualisation du coût de construction du

Nouveau Centre Hospitalier Princesse Grace qui, je le rappelle, est passé de 668 M€ en 2013 à près de 870 M€ ? Dans ces conditions, est-il bien raisonnable de ne pas provisionner l'article 709.997 compte tenu des aléas encore possibles d'ici à la fin du chantier ?

M. le Président.- Ça fait beaucoup de questions très précises, Monsieur ROBINO. Est-ce que c'est M. le Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie ou Madame le Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipement, de l'Urbanisme et de l'Environnement qui va répondre ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.* Tout ce que je peux vous dire, c'est de reprendre les propos du Ministre d'Etat et vous confirmer qu'au moins pour la période 2020-2021, les sommes inscrites et qui sont donc mises de côté à travers cette provision de 45 M€ pour la construction du Nouveau Centre Hospitalier Princesse Grace devrait s'avérer suffisante.

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Je confirme.

M. Christophe ROBINO.- Merci pour cette confirmation, je suis rassuré pour les deux ans à venir ou pour l'année à venir en tous les cas.

Pour autant, vous nous avez présenté il y a quelques années, un plan de financement avec la nécessité de mettre tous les ans un certain montant de côté et je pense qu'à l'époque, l'estimation avait été faite sur le prix initial ou au moins intermédiaire et vu l'élévation du coût de construction, est-ce que ce plan de financement a été revu et est-ce que vraiment l'on peut être certains que prendre du retard sur l'approvisionnement de ce compte est bien judicieux, sachant l'importance de ce projet pour la Principauté ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.* Une fois encore, rien n'interdit sur le plan de financement – je m'excuse si à cette heure-ci, ne plus me souvenir des détails sur les quelques années qui viennent – toutefois, le plan pourrait être revu à la hausse si les besoins s'en faisaient sentir.

Il y avait, en effet, des sommes qui ont été mises de côté, qui suffisent largement aujourd'hui et pour encore deux, voire trois années, donc au moins 2020-

2021, et je pense aussi 2022. Toutefois, si pour une raison ou une autre, il fallait reprendre l'inscription par exemple au Budget 2022, eh bien ce serait tout à fait envisageable et si pour une raison ou une autre, notamment l'actualisation des sommes liées à la construction du Nouveau Centre Hospitalier Princesse Grace, il fallait qu'une provision d'un montant supérieur soit inscrit, à ce moment-là, la question pourrait évidemment redevenir d'actualité.

M. le Président.- Merci.

Est-ce qu'il y a sur ce chapitre – Investissements d'autres remarques ? Oui, M. GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

Oui juste une observation d'ailleurs, parce que je me souviens, Monsieur CASTELLINI n'était pas Ministre à cette époque-là, c'était Monsieur PICCININI qui l'était, quand on a commencé à faire cet approvisionnement, n'est-ce pas ? C'était en 2009...

(Intervention hors micro, inaudible).

M. Jean-Louis GRINDA.- 2011 très bien et c'était si je ne m'abuse des années difficiles pour le budget, me semble-t-il, le budget était négatif.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.* En tous les cas, je ne peux pas parler de mon prédécesseur ou sur une période que je n'ai pas connue.

Tout ce que je peux dire c'est, une fois encore, le fait que peut-être certaines dépenses envisagées initialement aient été décalées du fait du décalage de certains investissements inhérents à ce chantier, faisaient que les prévisions de l'époque, notamment pour arriver à des années « difficiles » et qui auraient constitué davantage de tensions sur les budgets, se sont repoussées d'autant, en effet, que les années initialement envisagées qui étaient peut-être plutôt celles que nous allons aborder 2020-2021 seront décalées d'autant et, comme l'a souligné le Docteur ROBINO, les sommes qui ont depuis été mises de côté, parce qu'elles ont été mises de côté dès 2011, à partir du Budget 2011, je pense suffisent aujourd'hui largement.

M. Jean-Louis GRINDA.- Mon observation a été de dire qu'effectivement, on a changé un peu le

périmètre de la réflexion, ce que vous venez de nous expliquer d'ailleurs, parce qu'il y a un décalage.

Néanmoins, il faut quand même dire les choses telles qu'elles se présentent et je parle sous le contrôle des docteurs ici présents, c'est que le coût de cet hôpital va être très important sans doute, un chantier le plus important de la Principauté de Monaco et qui va nécessiter toute notre attention pendant de très nombreuses années et je fais donc ainsi un raccord avec mon intervention de tout à l'heure, en disant que le phasage, c'est bien gentil, mais il faut calibrer nos dépenses pour pouvoir y arriver et donc en reculant cette mise de côté d'argent, on va repousser encore un peu plus tard ces difficultés, même si je vous comprends parfaitement Monsieur CASTELLINI. Il faut, j'insiste, calibrer nos dépenses à ce que nous sommes plus que jamais.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.* En tous les cas, c'est une réflexion que nous menons au niveau du Gouvernement mais pas seulement sur le moyen terme, voire un plan décennal. Le calibrage auquel vous faites référence, nous y sommes particulièrement attachés et nous regardons donc, pour certains, des investissements publics dont nous avons la charge, nous en avons évoqué un tout à l'heure, ou là aussi un phasage s'est avéré souhaitable, parce que les phasages peuvent être souhaitables d'un point de vue de réalisation de l'opération et/ou de son financement. Les deux peuvent être liés ou pas. Cette réflexion – c'est bien plus qu'une réflexion – puisqu'il s'agit d'un travail détaillé notamment, au niveau du décennal, avec des montants d'investissement qui sont très significatifs, puisqu'en effet sur cette période, bien évidemment, ils vont dépasser plusieurs milliards d'euros et nous serons amenés à voir dans les mois et surtout les années qui viennent comment ajuster le tir en fonction des prévisions de recettes que nous aurons, certaines notamment liées justement au programme d'urbanisation en mer, et puis d'autres qui viendront les années suivantes pour que nous ne nous retrouvions pas avec des années de fortes tensions et que nous commençons, en revanche, une fois que l'on a passé peut-être ce cap de 2020-2021 où cette provision ne nous semble pas indispensable à la reconstituer, parce que nous sommes tous conscients, indépendamment même de la simple actualisation du chantier du fait de sa durée, des obligations de financement qui incombent encore pour de nombreuses années au Budget de l'Etat et auxquelles nous allons devoir faire face.

M. Jean-Louis GRINDA.- Vous permettez Monsieur le Président ?

M. le Président.- Je vous en prie, Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Vous avez évoqué, Monsieur le Ministre, l'extension en mer et les recettes de TVA qui vont venir, mais également la soulte – on en parle comme ça maintenant – en une fois. Je me rappelle que vous nous avez précisé qu'une partie importante du contrat était que cette soulte soit versée en une fois.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.* Non, je ne m'en souviens pas.

M. Jean-Louis GRINDA.- Peut-être que je me trompe.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.* Non mais je ne pense pas, de toute façon, que ce soit souhaitable.

M. Jean-Louis GRINDA.- C'est une question, je n'étais pas sûr du tout.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.* Non mais en effet ce sera plutôt des annuités.

M. Jean-Louis GRINDA.- En combien ? Vous avez déjà une idée ?

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.* Ce sera sur une période de quatre annuités, de mémoire, qui devraient commencer dès le Budget 2021 et se poursuivra jusqu'au Budget 2025 et donc constituer des recettes budgétaires significatives indépendamment de celles générées par la T.V.A. liée à la commercialisation du programme, à partir de ces dates-là. Même cela, j'ai envie de vous dire, c'est du court/moyen terme, puisque ça nous pousse à 2024-2025.

Vous avez tout à fait raison, en revanche, de souligner que, sans doute, les vrais défis que l'on sait à peu près, précisément, justement, quelles opérations liées au Plan National pour le Logement débiteront dans cette période 2025-2030 : le programme de

l'Annonciade II, ce sera également la période de l'Îlot Charles III, et on aura terminé à ce moment-là, je l'espère et j'en suis convaincu, la rénovation du Centre Commercial de Fontvieille, donc on commencera à percevoir les recettes liées à cet autre investissement structurant, sachant qu'à chaque fois, en effet, on parle de plusieurs centaines de millions d'euros.

Il va falloir continuer à inspirer confiance aux résidents, aux investisseurs de tout ordre pour pouvoir continuer à générer des recettes fiscales significatives et puis, bien sûr, comme nous le faisons déjà ensemble depuis un certain nombre de mois – je pense à certains travaux avec Messieurs JULIEN et SEYDOUX – de diversifier l'économie monégasque à travers, par exemple, le chapitre qui vient d'être voté à l'instant, le numérique, que nous pouvons considérer bien évidemment parce qu'il figure au Budget comme une dépense, mais surtout comme un investissement pour l'avenir et, notamment, l'obligation pour nous de poursuivre cette diversification des sources de recettes de l'économie monégasque à échéance 2030 et au-delà.

C'est passionnant, ce sont des vrais défis, et vous avez tout à fait raison de souligner que l'on ne pourra pas, sans mauvais jeu de mots, faire l'économie de ne dépenser que ce que l'on aura effectivement encaissé.

M. le Président.- Monsieur NOTARI qui ne s'est pas encore exprimé, puis Monsieur ROBINO qui souhaite de nouveau prendre la parole ou Monsieur ROBINO, d'abord, si vous voulez.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Merci, Monsieur CASTELLINI de votre réponse, mais tout ce que vous dites me laisse plutôt un peu perplexe puisque finalement vous nous annoncez quelques difficultés à venir, en tous les cas la nécessité de prévoir de nombreux financements à des hauteurs conséquentes, sachant que l'on a peut-être gagné deux-trois ans, du fait du retard de réalisation du Centre Hospitalier Princesse Grace, sur les sommes qui avaient été mises de côté, mais pour autant les échéances vont augmenter et donc si on veut anticiper, je ne suis pas bien certain qu'il faille différer d'autant le provisionnement de ce compte. Mais ce n'est que mon opinion.

M. le Président.- Monsieur NOTARI.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

En fait, je rejoins tout à fait ce que vient de dire le Docteur ROBINO. J'étais là en 2011 quand on a voté ces provisions. Effectivement, il y a du retard, j'entends bien, tout à fait, ce que vous nous dites et je comprends la logique, je pourrais même y adhérer, mais par respect à ce que l'on avait mis en place en 2011, je voterai contre cette ligne parce que je considère qu'il faut continuer à approvisionner surtout pour couvrir un budget qui est en expansion.

M. le Président.- Merci.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce chapitre ? Il n'y en a pas.

Je le mets donc aux voix.

Avis contraires ? Un avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 9 est adopté.

(Mme Marine GRISOUL est sortie de l'hémicycle).

(Adopté ;

Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,

Nathalie AMORATTI-BLANC,

MM. José BADIA, Pierre BARDY,

Mmes Corinne BERTANI,

Brigitte BOCCONE-PAGÈS,

MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO

Mme Michèle DITTLLOT,

M. Jean-Charles EMMERICH,

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,

Marie-Noëlle GIBELLI,

MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,

Marc MOUROU,

Jacques RIT, Christophe ROBINO,

Guillaume ROSE, Balthazar SEYDOUX,

Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN

votent pour ;

M. Fabrice NOTARI vote contre.)

M. le Secrétaire Général.-

CH.11-EQUIPEMENT INDUSTRIE ET COMMERCE	
711.966 : CENTRE COMMERCIAL FONTVIEILLE	6 000 000
711.984 : PARKING DU QUAI ANTOINE 1°	1 275 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.11-EQUIPEMENT INDUSTRIE ET COMMERCE	7 275 000

M. le Président.- Qui souhaite prendre la parole ?

Madame DITTLLOT tout d'abord, puis Madame BERTANI.

Mme Michèle DITTLLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, lors de la Commission Plénière d'Etude Grands Travaux qui s'est tenue le 22 novembre 2019, les élus du Conseil National ont assisté une présentation détaillée du futur projet de restructuration du Centre Commercial de Fontvieille, je le sais, c'est un sujet récurrent.

À cette occasion, la société SOCRI, en charge de ce projet, nous a confirmé la création d'un cinéma multiplex de 4 à 7 salles, modulables en fonction des besoins du futur opérateur.

Cela permettra à terme à la Principauté de pouvoir proposer une programmation plus complète, avec des salles équipées des dernières technologies et proposant une plus grande amplitude horaire.

Nous nous réjouissons de cette confirmation, qui correspond aux demandes répétées de la majorité qui considère que l'animation du futur Centre Commercial est très importante pour son attractivité.

Comme je le disais, le sujet est récurrent mais à la dernière Commission Plénière d'Etude, il y a dix-huit jours, il méritait que l'on y revienne.

M. le Président.- Merci, Madame DITTLLOT.

Je continue le tour de parole par Madame BERTANI.

Mme Corinne BERTANI.- Merci, Monsieur le Président.

Sur le Centre Commercial de Fontvieille, je voudrais simplement signaler que vous avez répondu à nos demandes, que le nouveau projet que nous avons eu la chance de voir présenté par l'opérateur

et l'architecte correspond aux demandes essentielles, notamment le doublement des places de parking, et des professionnels nous ont expliqué que les rampes d'accès permettaient de doubler ces places de parking. Cela correspond vraiment à ce que nous souhaitions, puisque l'hypermarché conservera sa surface et même un peu plus, donc du positif en ce qui concerne le Centre Commercial. Je laisse mon collègue parler du logement.

Merci.

M. le Président.- Alors, pour moi c'est Monsieur BOERI qui a demandé la parole pour l'instant, mais Monsieur LOBONO souhaite intervenir aussi, alors on l'écoute.

M. Franck LOBONO.- Merci, Monsieur le Président.

Juste une petite intervention sur la partie logement. On se félicite que l'on ait quarante logements sur le programme, c'est bien, quarante-et-un peut-être selon l'architecte qui était optimiste et tant mieux s'il y en a un de plus.

On a des familles aujourd'hui qui sont dans les villas, on le sait, je ne sais pas où en sont les discussions avec ces personnes-là. Elles sont là depuis longtemps donc il va falloir faire du cas par cas, on compte sur le Gouvernement pour cela, je crois que c'est plutôt engagé dans ce sens, si vous pouvez nous dire un mot là-dessus aujourd'hui.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.* Je crois que l'on s'est déjà exprimé sur la question.

Les rencontres avec les résidents auront lieu en début d'année prochaine. Toutefois, j'attire vraiment l'attention de tous sur le fait que le programme ne débute pas demain et que contrairement à ce que vous avez évoqué tout à l'heure au niveau du Ida où les relogements étaient indispensables, et ils étaient en nombre quasiment du double, là, pour que le programme puisse débiter et être achevé dans les délais auxquels nous nous sommes engagés, il y avait une urgence réelle. Sur le dossier Fontvieille, les Terrasses, les villas au-dessus du Centre Commercial, l'urgence est moins avérée, mais je partage tout à fait votre avis, que l'exigence d'information et la nécessité de rassurer et d'expliquer ce qu'il va se passer et quand, nous en sommes bien conscients, et nous ferons le nécessaire en début d'année prochaine.

M. Franck LOBONO.- Parfaitement.

Je crois que les personnes ont besoin, à ce stade-là, d'informations pour être rassurées et aussi une approche sur mesure avec des options différentes possibles de relogement, qu'il soit définitif, ou avec un retour éventuel par la suite. Tous ces éléments d'information seront bien appréciés par les occupants actuels.

M. le Président.- Merci, Monsieur CASTELLINI pour cet engagement.

La parole est à Monsieur Daniel BOERI.

M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur le Président.

Tout le monde semble satisfait du Centre Commercial de Fontvieille, les commerçants, les propositions qui sont faites, les images dans le journal, tout cela à l'air très beau et en même temps il y a une concurrence de plus en plus forte au niveau régional, il y a une concurrence de plus en plus forte sur internet et je n'ai jamais entendu un point qui dise, avec le nouveau Centre Commercial en 2026, voilà comment nous allons attirer de nouveaux clients.

Alors je ne demande pas une réponse maintenant, mais j'aimerais bien que les professionnels de la SOCRI, qui connaissent bien leur métier, nous disent « okay avec tous ces investissements, voici les résultats, en termes de clients ».

M. le Président.- Oui, Madame FRESKO-ROLFO demande la parole.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Merci, Monsieur le Président.

Ce sera très rapide.

Par rapport à la construction de ce Centre Commercial qui est absolument magnifique, on a vu les images, tout le monde est d'accord avec cela, les commerçants qui sont déjà installés, je crois qu'ils seront autorisés à rester, enfin il y a une partie du temps où ils seront en place pendant les travaux.

Donc, j'aimerais savoir comment cela a été envisagé, parce que du coup ça va rendre leur travail assez difficile, et s'il y a une solution de repli qui a été envisagée s'il s'avérait que ce n'était pas possible de continuer de cette manière-là, savoir ce que vous avez prévu, afin de les rassurer aussi.

M. Jean CASTELLINI.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Finances et de l'Economie.* Là encore, je pense que c'est prématuré de s'avancer sur des déclarations définitives.

À ma conscience et surtout au vu du manque de locaux disponibles en Principauté, je ne pense pas que l'on puisse envisager facilement des solutions de repli. Donc l'idée, c'est de phaser là encore les travaux au niveau du Centre pour éviter bien évidemment que tous les commerces soient fermés au même moment sur de longues périodes.

En revanche, si pour une raison ou une autre les difficultés survenaient et qu'aucune solution de repli ne puisse être proposée, l'Etat ferait, comme il s'y est engagé, notamment dans le cadre de la rénovation du Larvotto, le nécessaire pour que les commerçants dont l'exploitation pour une période donnée ne peut pas être effective, soient indemnisés.

M. le Président.- Merci.

S'il n'y a plus d'intervention, je mets aux voix le chapitre 11.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 11 est adopté.

(Mme Marine GRISOUL est sortie de l'hémicycle)

(Adopté ;

Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,

Nathalie AMORATTI-BLANC,

MM. José BADIA, Pierre BARDY,

Mmes Corinne BERTANI,

Brigitte BOCCONE-PAGÈS,

MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO

Mme Michèle DITTLLOT,

M. Jean-Charles EMMERICH,

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,

Marie-Noëlle GIBELLI,

MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,

Marc MOUROU,

Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,

Guillaume ROSE,

Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI et

Pierre VAN KLAVEREN

votent pour).

M. le Président.- Monsieur le Secrétaire Général nous passons à la Section 3 des Dépenses, donc je renvoie tous mes collègues à la page 12, puisque nous

avons terminé la Section 7, du document budgétaire.

Monsieur le Secrétaire Général, nous reprenons notre examen et nos votes.

M. le Secrétaire Général.-

SECT.3 - MOYENS DES SERVICES	
A) MINISTERE D'ETAT	
CH.1 -MINISTERE D'ETAT ET SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT	
301.010 : FRAIS DE PERSONNEL	4 960 200
301.020 : FRAIS D'ETUDES & FORMATION	158 000
301.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	2 717 000
301.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	33 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.1 -MINISTERE D'ETAT ET SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT	7 868 200

M. le Président.- Je vois Madame AMORATTI-BLANC qui demande la parole.

Nous vous écoutons.

Mme Nathalie AMORATTI-BLANC.- Merci, Monsieur le Président.

Je tiens à saluer la décision du Gouvernement de substituer au titre de Déléguée pour la promotion et la protection des droits des femmes celui de Déléguée interministérielle pour la promotion et la protection des droits des femmes.

Je me réjouis de l'évolution de cet intitulé, qui correspond à une demande du Conseil National, destinée à mettre en exergue la nature transversale des missions concernées et qui s'inscrit donc totalement dans la volonté de renforcer la promotion des droits des femmes en Principauté.

Suite à la demande du Conseil National relative à la création d'une Commission de Contrôle et de Réclamations en matière d'inégalités salariales, vous indiquez dans votre réponse, Monsieur le Ministre, que le traitement de ces injustices salariales entre dans le champ d'application des missions du Haut Commissaire à la Protection des Droits, des Libertés et à la Médiation.

J'espère que nous aurons l'occasion d'échanger à ce sujet prochainement, afin de prendre connaissance plus précisément des recours possibles en la matière et des situations qui sont déjà connues et, le cas

échéant, nous pourrions envisager de développer la communication pour permettre aux femmes, qui se sentiraient victimes d'une injustice, de connaître leurs recours.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Madame la Présidente de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille pour cette suggestion.

Sur ce chapitre 1 – Ministère d'Etat, est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Je n'en vois pas, je vais mettre aux voix ce chapitre 1.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1 est adopté.

(M. Guillaume ROSE et Mme Marine GRISOUL sont sortis de l'hémicycle)

(Adopté ;

Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, Nathalie AMORATTI-BLANC, MM. José BADIA, Pierre BARDY, Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGÈS, MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO Mme Michèle DITTLLOT, M. Jean-Charles EMMERICH, Mme Béatrice FRESKO-ROLFO, Marie-Noëlle GIBELLI, MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO, Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH.2- DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DES USAGES NUMERIQUES	
302.010 : FRAIS DE PERSONNEL	672 400
302.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	20 000
302.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	143 000
302.060 : FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	350 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.2- DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DES USAGES NUMERIQUES	1 185 400

M. le Président.- Il n'y a pas d'intervention, je mets donc aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(M. Guillaume ROSE et Mme Marine GRISOUL sont sortis de l'hémicycle)

(Adopté ;

Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, Nathalie AMORATTI-BLANC, MM. José BADIA, Pierre BARDY, Mmes Corinne BERTANI, Brigitte BOCCONE-PAGÈS, MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO Mme Michèle DITTLLOT, M. Jean-Charles EMMERICH, Mme Béatrice FRESKO-ROLFO, Marie-Noëlle GIBELLI, MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO, Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO, Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH.3-INSPECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION	
303.010 : FRAIS DE PERSONNEL	470 000
303.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	3 500
TOTAL DU CHAPITRE CH.3-INSPECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION	473 500

M. le Président.- Je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(M. Guillaume ROSE et Mme Marine GRISOUL sont sortis de l'hémicycle)

(Adopté ;
 Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO, Nathalie AMORATTI-BLANC,
 MM. José BADIA, Pierre BARDY,
 Mmes Corinne BERTANI,
 Brigitte BOCCONE-PAGÈS, MM. Daniel BOERI,
 Thomas BREZZO
 Mme Michèle DITTLLOT,
 M. Jean-Charles EMMERICH,
 Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
 Marie-Noëlle GIBELLI,
 MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,
 Marc MOUROU, Fabrice NOTARI, Jacques RIT,
 Christophe ROBINO, Balthazar SEYDOUX,
 Stéphane VALERI et Pierre VAN KLAVEREN
 votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH.4 -DIRECTION DE LA COMMUNICATION	
304.010 : FRAIS DE PERSONNEL	1 450 000
304.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	970 900
304.060 : FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	3 757 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.4 -DIRECTION DE LA COMMUNICATION	6 177 900

M. le Président.- Pas d'intervention. Je mets aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(M. Guillaume ROSE et Mme Marine GRISOUL
 sont sortis de l'hémicycle)

(Adopté ;
 Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
 Nathalie AMORATTI-BLANC,
 MM. José BADIA, Pierre BARDY,
 Mmes Corinne BERTANI,
 Brigitte BOCCONE-PAGÈS, MM. Daniel BOERI,
 Thomas BREZZO
 Mme Michèle DITTLLOT,
 M. Jean-Charles EMMERICH,
 Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
 Marie-Noëlle GIBELLI,

MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,
 Marc MOUROU,
 Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,
 Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI et
 Pierre VAN KLAVEREN
 votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH.5 -DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES	
305.010 : FRAIS DE PERSONNEL	1 550 000
305.020 : FRAIS ETUDES & FORMATION	90 000
305.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 188 000
305.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	1 500
TOTAL DU CHAPITRE CH.5 -DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES	2 829 500

M. le Président.- Est-ce qu'il y a des interventions sur ce chapitre ? Il n'y en a pas.

Je le mets aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(M. Guillaume ROSE et Mme Marine GRISOUL
 sont sortis de l'hémicycle)

(Adopté ;
 Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
 Nathalie AMORATTI-BLANC,
 MM. José BADIA, Pierre BARDY,
 Mmes Corinne BERTANI,
 Brigitte BOCCONE-PAGÈS,
 MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO
 Mme Michèle DITTLLOT,
 M. Jean-Charles EMMERICH,
 Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
 Marie-Noëlle GIBELLI,
 MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,
 Marc MOUROU,
 Fabrice NOTARI, Jacques RIT,
 Christophe ROBINO,
 Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI et
 Pierre VAN KLAVEREN
 votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH.6 -CONTROLE GENERAL DES DEPENSES	
306.010 : FRAIS DE PERSONNEL	895 000
306.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	13 800
TOTAL DU CHAPITRE CH.6 -CONTROLE GENERAL DES DEPENSES	908 800

M. le Président.- Je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

(M. Guillaume ROSE et Mme Marine GRISOUL sont sortis de l'hémicycle)

(Adopté ;

Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,

Nathalie AMORATTI-BLANC,

MM. José BADIA, Pierre BARDY,

Mmes Corinne BERTANI,

Brigitte BOCCONE-PAGÈS,

MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO

Mme Michèle DITTLLOT,

M. Jean-Charles EMMERICH,

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,

Marie-Noëlle GIBELLI,

MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,

Marc MOUROU,

Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,

Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI et

Pierre VAN KLAVEREN

votent pour).

M. le Secrétaire Général.-

CH.7 -DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES & FORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE	
307.010 : FRAIS DE PERSONNEL	5 050 300
307.020 : FRAIS ETUDES & FORMATION	2 050 000
307.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	85 000
307.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	2 500
TOTAL DU CHAPITRE CH.7 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES & FORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE	7 187 800

M. le Président.- Oui deux collègues souhaitent intervenir sur ce chapitre 7, MM. ROBINO et BOERI.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, nous avons salué au cours de nos échanges privés en Commissions Plénières d'Etude, et je tiens à le redire publiquement ce soir, l'implication des hommes et des femmes qui travaillent, avec professionnalisme et dévouement, dans les Services et l'Administration de la Fonction Publique et qui méritent à ce titre toute notre reconnaissance.

C'est à ce motif que depuis plusieurs années nous demandons, et que vous accordez, une prime exceptionnelle de fin d'année, qui est aujourd'hui inversement proportionnelle au traitement des fonctionnaires et qui sera à nouveau versée cette année, y compris pour les personnels du Centre Hospitalier Princesse Grace.

Dans le cadre de l'étude du projet de loi, n° 895, modifiant la loi n° 975 portant statut des Fonctionnaires de l'Etat, nous avons souhaité, entre autre, maintenir le pouvoir d'achat des Fonctionnaires.

Pour cela, d'une part, nous avons souhaité, sanctuariser sous la forme d'un treizième mois la prime dite de vacances qui, actuellement, fait l'objet de deux versements sur l'année et ainsi pourra être prise en compte dans le décompte des droits à pension de retraite.

D'autre part, nous avons proposé d'intégrer des dispositions permettant d'indexer la valeur du point d'indice à l'évolution de l'indice des prix à la consommation hors tabac, ce qui est fait chaque année puisque comme vous le mentionnez dans le rapport, je cite « *la majoration des traitements de + 0,5 % au 1^{er} juillet 2019 est intégrée en année pleine, ainsi qu'une provision pour une éventuelle majoration en 2020 au regard de l'inflation réellement constatée en 2019 et pour 2020 (+ 1,5 %)* ».

Nous avons également intégré au texte des dispositions permettant une mise en œuvre effective de la mobilité, laquelle ne serait ni subie par le fonctionnaire, ni subie par l'Administration, mais résulterait d'un accord réciproque selon des modalités claires et transparentes. L'objectif, que nous partageons, étant de permettre une meilleure réalisation des fonctionnaires au cours de leur parcours professionnel au sein de l'Administration, cela constitue un élément important en termes de motivation et de reconnaissance.

Je souhaite qu'à l'occasion de nos séances de travail nous puissions tomber d'accord sur des solutions qui apporteront de réelles avancées et permettront de disposer d'une Fonction Publique toujours plus attractive et plus performante, dans l'intérêt des Fonctionnaires comme des administrés.

Merci.

M. le Président.- Merci Monsieur ROBINO, Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, qui parle au nom de l'ensemble du Conseil National.

Monsieur BOERI sur le même sujet.

M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur le Président.

Sur le même sujet, on serait étonné que je ne parle pas des formations, n'est-ce pas.

Je voudrais faire le lien entre la formation et aussi le passage au numérique qui est une œuvre essentielle et de longue haleine. Quitte à me répéter, je dirais de ne pas tomber dans la dictature de l'algorithme.

Le numérique apporte, entre autres, une caractéristique majeure, c'est le partage. C'est-à-dire l'accessibilité des données, c'est-à-dire la transversalité de ces données et non plus leur verticalité. Concrètement cela est possible de parler de collègue à collègue et non plus seulement de chef à chef.

Vous l'avez compris et cette information est disponible en quasi instantané à la place de délai d'attente pour les avoir.

Au-delà de la connaissance des logiciels, ce sont toutes les pratiques de la direction et de management des hommes et des femmes qui se trouvent interpellées, avec pour conséquence non forcément écrite mais bien présente avec le numérique : autonomie plus large des collaborateurs, des résultats à atteindre plus que des tâches à exécuter, un contrôle adapté à ce changement et une évaluation différente avec, en toile de fond – mon collègue l'a dit – la promotion et la mobilité, c'est-à-dire la valorisation du parcours professionnel.

Alors, bien évidemment, j'en viens à la formation ayant décrit ce système pour 2020, le budget est 5,8 % de la masse salariale, bon je trouve tout cela un peu insuffisant. Toutefois ce budget est en forte hausse par rapport à 2018, qui était de 6 %, soit en léger recul par rapport à 2019.

Pour 2020, c'est l'ensemble des personnels qui est prévu de passer au moins une fois dans l'année

au Centre de Formation et ça, c'est quand même fabuleux. Cela en dit long sur la volonté de progrès grâce au numérique.

Simplement, un dernier commentaire. Le numérique, comme je viens de le dire, transforme toutes les pratiques, il s'agit d'un enjeu considérable. Alors ne pas oublier qu'au-delà de la connaissance des logiciels eux-mêmes, il s'agit de former les responsables et les dirigeants aux nouvelles méthodes de direction et de pilotage qui sont les fruits de cette transformation.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Doyen.

M. Robert COLLE.- *Secrétaire Général du Gouvernement.* Peut-être, si vous permettez, un petit mot pour vous donner des chiffres actualisés puisque je sais, Monsieur le Président que vous y êtes extrêmement attentif.

Ce matin, le Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique de la Principauté nous disait que cette année, donc en 2019, 2.600 fonctionnaires sont passés chez Monaco Digital, c'est-à-dire notre Centre de Formation au numérique, soit 80 % de la Fonction Publique. La totalité des Chefs de Service et des numéros deux, je dirais, nous avançons dans le bon sens. L'année prochaine nous avons encore un peu plus d'ambition.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Secrétaire Général pour ces bonnes nouvelles.

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre aux voix ce chapitre 7 – Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

*(MM. José BADIA, Guillaume ROSE
et Mme Marine GRISOUL sont sortis de
l'hémicycle).*

*(Adopté ;
Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Nathalie AMORATTI-BLANC,
M. Pierre BARDY, Mmes Corinne BERTANI,
Brigitte BOCCONE-PAGÈS, MM. Daniel BOERI,*

*Thomas BREZZO
Mme Michèle DITTLLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI,
MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,
Marc MOUROU,
Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI et
Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).*

M. le Secrétaire Général.-

CH.8 - AGENCE MONEGASQUE DE SECURITE NUMERIQUE	
308.010 : FRAIS DE PERSONNEL	863 300
308.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	20 000
308.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	300 500
TOTAL DU CHAPITRE CH.8 - AGENCE MONEGASQUE DE SECURITE NUMERIQUE	1 183 800

M. le Président.- Nous écoutons Monsieur le Président de la Commission pour le Développement du Numérique, Monsieur JULIEN.

M. Franck JULIEN.- Merci, Monsieur le Président.

J'aimerais attirer l'attention du Gouvernement sur le fait que nous avons voté, le 4 décembre, une loi importante qui va maintenant s'appeler « Loi pour une Principauté numérique » sachant que, dans cette loi, il y a beaucoup d'arrêtés ministériels et d'ordonnances souveraines. Ce n'est pas forcément le point que nous avons mis en exergue lorsqu'on a expliqué le texte parce que c'était un petit peu technique mais il y a tout un volet important de cette loi qui concerne les prestataires de services de confiance qui peuvent être qualifiés ou non-qualifiés.

Pour qu'ils soient qualifiés, il faut qu'ils aient un référentiel, pour qu'il y ait un référentiel il faut des arrêtés ministériels, pour qu'il y ait des arrêtés ministériels, il faut qu'ils aient été rédigés par l'Agence Monégasque de Sécurité Numérique (A.M.S.N.) puisque la logique voudrait que ce soient eux qui en soient à l'origine.

Donc, il y a véritablement un travail considérable qui va devoir être fait par l'A.M.S.N. et je ne suis pas totalement sûr qu'ils soient armés pour pouvoir les délivrer dans les temps contraints. C'est difficile de lire les lignes budgétaires, de savoir si c'est prévu

ou pas, peut-être que c'est à d'autres chapitres, mais en tous les cas, j'attire votre attention sur le fait que le précédent texte, donc l'économie numérique, qui était paru en 2011, les premiers textes réglementaires sont parus six ans après. Là, c'est un des quatre piliers que vous avez identifié dans le Plan d'Action Gouvernement, il faut que vous donniez les moyens, s'ils ne les ont pas en interne, peut-être allouer quelques dizaines de milliers d'euros pour pouvoir prendre des ressources externes, pour pouvoir ériger tous ces nouveaux référentiels, d'autant plus qu'il y en a un certain nombre qui sont relativement évidents puisque l'on va pouvoir s'inspirer du droit luxembourgeois pour la numérisation et l'archivage. Il existe des normes internationales, on va pouvoir trouver des référentiels mais en revanche, on a essayé d'aller un peu plus loin notamment sur les aspects actifs numériques. Tout à l'heure, Monsieur CASTELLINI en parlait concernant cette nouvelle économie qu'il va falloir développer et là, en revanche, les référentiels ne sont pas du tout évidents parce qu'ils sont à développer.

Donc, si nous voulons véritablement développer cette nouvelle économie, il va falloir faire preuve d'imagination, faire preuve de nouvelles compétences et peut-être qu'il va falloir doter l'A.M.S.N. de moyens qu'elle n'a pas forcément aujourd'hui. Je voulais attirer votre attention sur ce point.

M. le Ministre d'Etat.- Je confirme, Monsieur JULIEN, l'importance d'assurer le suivi de la mise en œuvre de cette loi. Il ne suffit pas de voter les lois, il faut ensuite non seulement qu'elles soient appliquées et on a besoin des arrêtés, on y travaille mais également qu'elles soient connues, de la même façon qu'on fait ce travail, on s'est également engagé sur un plan de communication, qui accompagnera ces derniers textes parce que si nul n'est censé ignorer la loi, il faut quand même qu'on leur explique ce qu'il y a dans les lois, enfin qu'on leur explique, dans le « leur » c'est un « leur » collectif.

On travaille à tout cela et vous avez tout à fait raison, pas de nous le rappeler, parce qu'on le fait, mais en tous les cas, d'attirer l'attention du Conseil National sur ces questions-là. Le Gouvernement est déjà prêt, se met en ordre de marche pour essayer de répondre à ces questions.

M. Franck JULIEN.- Pour la petite anecdote, j'ai déjà créé mon fichier Excel, j'ai regardé tous les articles sur lesquels il doit y avoir des ordonnances souveraines et des arrêtés ministériels donc je suivrai

cela de très près et peut-être que dans un an, on aura l'occasion de faire un point.

Donc, j'ai demandé aux Permanents d'attirer mon attention à chaque fois que sortiront les textes adéquats pour que l'on puisse avoir un suivi. J'avais été ravi d'apprendre de Monsieur Didier GAMERDINGER qu'il avait déjà travaillé sur la partie relative au bulletin de salaire, mais comme je le disais, le travail qu'il reste à faire derrière est énorme et vraiment très conséquent.

M. le Président.- Merci pour cet échange.

S'il n'y a plus d'intervention, je mets aux voix ce chapitre 8 – Agence Monégasque de Sécurité Numérique.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté.

*(MM. José BADIA, Guillaume ROSE,
Mmes Marie-Noëlle Gibelli et
Marine GRISOUL sont sortis de l'hémicycle).*

*(Adopté ;
Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Nathalie AMORATTI-BLANC,
M. Pierre BARDY, Mmes Corinne BERTANI,
Brigitte BOCCONE-PAGÈS, MM. Daniel BOERI,
Thomas BREZZO
Mme Michèle DITTLLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Franck JULIEN,
Franck LOBONO, Marc MOUROU,
Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI et
Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).*

M. le Secrétaire Général.-

CH.9 -SERVICE CENTRAL ARCHIVES & DOC. ADMINISTRATIVE	
309.010 : FRAIS DE PERSONNEL	230 000
309.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	93 500
TOTAL DU CHAPITRE CH.9 -SERVICE CENTRAL ARCHIVES & DOC. ADMINISTRATIVE	323 500

M. le Président.- Je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 9 est adopté.

*(MM. José BADIA, Guillaume ROSE,
Mmes Marie-Noëlle GIBELLI et
Marine GRISOUL sont sortis de l'hémicycle).*

*(Adopté ;
Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Nathalie AMORATTI-BLANC,
M. Pierre BARDY, Mmes Corinne BERTANI,
Brigitte BOCCONE-PAGÈS, MM. Daniel BOERI,
Thomas BREZZO
Mme Michèle DITTLLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Franck JULIEN,
Franck LOBONO, Marc MOUROU,
Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI et
Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).*

M. le Secrétaire Général.-

CH.10-PUBLICATIONS OFFICIELLES	
CF ANNEXE P55	
TOTAL DU CHAPITRE CH.10-PUBLICATIONS OFFICIELLES	1 097 100

M. le Président.- Je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 10 est adopté.

*(MM. José BADIA, Guillaume ROSE,
Mmes Marie-Noëlle GIBELLI et
Marine GRISOUL sont sortis de l'hémicycle).*

*(Adopté ;
Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Nathalie AMORATTI-BLANC,
M. Pierre BARDY, Mmes Corinne BERTANI,*

*Brigitte BOCCONE-PAGÈS, MM. Daniel BOERI,
Thomas BREZZO
Mme Michèle DITLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Franck JULIEN,
Franck LOBONO, Marc MOUROU,
Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI et
Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).*

M. le Secrétaire Général.-

CH.11-DIRECTION DES RESEAUX ET SYSTEMES D'INFORMATION	
311.010 : FRAIS DE PERSONNEL	1 708 400
311.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	17 000
311.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	1 544 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.11-DIRECTION DES RESEAUX ET SYSTEMES D'INFORMATION	3 269 400

M. le Président.- Je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 11 est adopté.

*(MM. José BADIA, Guillaume ROSE,
Mmes Marie-Noëlle GIBELLI et
Marine GRISOUL sont sortis de l'hémicycle).*

*(Adopté ;
Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Nathalie AMORATTI-BLANC,
M. Pierre BARDY, Mmes Corinne BERTANI,
Brigitte BOCCONE-PAGÈS,
MM. Daniel BOERI, Thomas BREZZO
Mme Michèle DITLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Franck JULIEN,
Franck LOBONO, Marc MOUROU,
Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI et
Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).*

M. le Secrétaire Général.-

CH.12-DIRECTION DE L'ADMINISTRATION NUMERIQUE	
312.010 : FRAIS DE PERSONNEL	799 000
312.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	14 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.12-DIRECTION DE L'ADMINISTRATION NUMERIQUE	813 000

M. le Président.- Je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 12 est adopté.

*(MM. José BADIA, Guillaume ROSE,
Mmes Marie-Noëlle GIBELLI et Marine GRISOUL
sont sortis de l'hémicycle).*

*(Adopté ;
Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Nathalie AMORATTI-BLANC,
M. Pierre BARDY, Mmes Corinne BERTANI,
Brigitte BOCCONE-PAGÈS, MM. Daniel BOERI,
Thomas BREZZO
Mme Michèle DITLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mme Béatrice FRESKO-ROLFO,
MM. Franck JULIEN,
Franck LOBONO, Marc MOUROU,
Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI et
Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).*

M. le Secrétaire Général.-

CH.13 -INSTITUT MONEGASQUE DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES	
313.010 : FRAIS DE PERSONNEL	385 000
313.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	64 000
313.060 : FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	17 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.13 -INSTITUT MONEGASQUE DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES	466 000

M. le Président.- Madame FRESKO-ROLFO a la parole.

(Retour de Mme Marie-Noëlle GIBELLI).

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Merci, Monsieur le Président.

L'Institut Monégasque de la Statistique et des Etudes Economiques (I.M.S.E.E.) est en charge maintenant d'une enquête sur l'égalité salariale au sein des entreprises et donc je tenais à leur envoyer toutes les bonnes ondes pour qu'ils arrivent à nous donner de bons résultats rapidement pour que nous puissions prendre des mesures pour établir cette égalité.

Merci.

M. le Président.- Oui, tout à fait. Une loi existe, on peut la faire respecter, même si on n'a pas les statistiques sur les inégalités, mais cela, nous l'avons dit tout à l'heure, aussi, sur un autre chapitre. Il y a un Haut Commissaire qui peut recueillir les plaintes des administrés en matière de non-respect de la loi sur l'égalité salariale.

Oui, Monsieur GAMERDINGER a la parole.

M. Didier GAMERDINGER.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Affaires Sociales et de la Santé.* Oui sur ce sujet très précis, je me suis entretenu avec le Haut Commissaire qui a rappelé, et elle a raison de le faire, qu'elle est compétente en ce domaine. Les textes lui confèrent attribution, mais l'Inspection du Travail est également là pour entendre les demandes des salariés de la Principauté qui estimerait que le droit ne leur serait pas appliqué.

En définitive et en réfléchissant, en regardant, nous avons deux instances compétentes pour, toutes les deux, recevoir les doléances éventuelles des femmes qui estimerait que leur droit aurait été méconnu, dans le domaine de l'égalité salariale consacrée par la loi monégasque depuis 45 ans maintenant.

Mme Béatrice FRESKO-ROLFO.- Excusez-moi Monsieur le Président, je voudrais juste rajouter que si l'I.M.S.E.E. est aussi en charge d'établir les statistiques sur les violences contre les femmes, j'ai oublié de le dire, c'est tout un travail global qui est fait en ce moment et j'entends bien que le Haut Commissaire est en charge de doléances et que

l'Inspection du Travail aussi est là pour recevoir les doléances, ce n'était pas le propos.

Le propos était vraiment de, enfin, avoir les données qui nous permettront d'agir, c'est très important, car sans *data* on ne peut rien faire et il nous les faut absolument sur Monaco.

M. le Président.- Il n'y a pas d'autres remarques, chers collègues ?

Je mets donc aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 13 est adopté.

(MM. José BADIA, Guillaume ROSE, et Mme Marine GRISOUL sont sortis de l'hémicycle).

*(Adopté ;
Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Nathalie AMORATTI-BLANC,
M. Pierre BARDY, Mmes Corinne BERTANI,
Brigitte BOCCONE-PAGÈS, MM. Daniel BOERI,
Thomas BREZZO
Mme Michèle DITLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI
MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,
Marc MOUROU,
Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI et
Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).*

M. le Secrétaire Général.-

B) DEPARTEMENT DES RELATIONS EXTERIEURES ET DE LA COOPERATION	
CH.15 -CONSEILLER GOUVERNEMENT	
315.010 : FRAIS DE PERSONNEL	1 976 600
315.020 : FRAIS ETUDES & FORMATION	67 000
315.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	206 000
315.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	1 000
315.060 : FRAIS PROPRES ACTIVITE SERVICE	360 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.15 -CONSEILLER GOUVERNEMENT	2 610 600

M. le Président.- Nous écoutons Madame Michèle DITTLLOT.

Mme Michèle DITTLLOT.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaitais intervenir sur ce chapitre, en ma qualité de Présidente de la section monégasque auprès de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (A.P.F.). Vous connaissez mon action en faveur de la francophonie et plus spécifiquement en faveur du respect de la langue française et de son ancrage dans nos réalités quotidiennes.

À ce titre, je me permets de rappeler les dispositions de l'article 8 de la Constitution qui prévoit expressément que « *La langue française est la langue officielle de l'État* ».

Or, je constate depuis quelques temps, en Principauté, qu'un très grand nombre de publicités sont en anglais. En outre, il semblerait qu'au sein d'établissements bancaires, notamment, certains contrats et des circulaires internes sont présentés également en langue anglaise. Même le Gouvernement, qui devrait pourtant donner l'exemple, se laisse entraîner et utilise quelques fois des mots anglais dans ses déclarations. Mardi soir, on vous a entendu évoquer un *urban report* quand on pourrait parler tout simplement de rapport urbain.

Alors je regrette cet état de fait et je me permets de vous interroger aujourd'hui, sur les mesures que le Gouvernement entend prendre pour faire respecter les dispositions de notre Constitution et maintenir notre chère langue française en Principauté.

Je vous remercie de votre écoute.

M. Laurent ANSELM.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération.* Oui, nous sommes conscients de cette question, croyez bien, et le Gouvernement, de longue date, s'est interrogé sur la portée de la disposition constitutionnelle que vous avez citée, le français est effectivement la langue officielle de l'Etat. Il n'existe pas de service, d'organe émanant de la puissance publique, qui utilisent une autre langue que le français pour ses communications officielles et étant quand même précisé qu'à destination de telles ou telles personnes de passage ou de résidents de Monaco, nous recourons parfois à des traductions dans d'autres langues.

En ce qui concerne les prises de parole dans les enceintes internationales, que ce soient les miennes, celles de tous les membres ou des fonctionnaires

du Gouvernement, elles se font toutes en langue française.

Pour ce qui est des communications internes dans des entreprises privées, bien évidemment la disposition constitutionnelle ne leur est pas applicable.

Pour ce qui est des terminologies et des anglicismes, pour vous donner une anecdote, un collaborateur aujourd'hui s'est excusé dans un courriel, et non pas dans un e-mail, d'utiliser la formule *brainstorming* et me demandait « mais qu'est-ce qu'on peut dire ? » et je lui ai répondu « on dit remue-méninges » et c'est bien le terme qui sera en vigueur au Département des Relations Extérieures et de la Coopération, mais on ne peut pas aller au-delà des limites constitutionnelles.

Pour *urban report*, nous allons veiller à ce qu'il y ait une appellation francophone. Ce qui est clair, c'est qu'ayant organisé la Conférence ministérielle de la Francophonie récemment, qui a été un grand succès comme vous le savez, la langue française s'est retrouvée au cœur de nos préoccupations et je pense, au nom de tout le Gouvernement, pouvoir vous dire que nous y sommes extrêmement attentifs.

Je ne sais pas si j'ai répondu totalement à vos aspirations, mais en tous les cas je m'y suis attaché.

Mme Michèle DITTLLOT.- Monsieur le Ministre, j'attends peut-être quelque chose de fait sur les réclames qui sont affichées et qui sont souvent en langue anglaise. Il y a peut-être une action qui peut être conduite dans ce sens.

Merci.

M. le Président.- On peut s'interroger effectivement.

Je voudrais appuyer l'intervention de ma collègue Michèle DITTLLOT.

La France, le Québec et d'autres pays ont pris des mesures pour préserver la langue française dans l'espace public, alors peut-être que c'est au-delà de la disposition constitutionnelle, mais c'est bien dans l'esprit en tous les cas de la langue officielle de l'Etat. On peut s'interroger et effectivement, depuis quelques mois en particulier, je trouve qu'il y a une prolifération de publicités sur tous les supports en Principauté où la facilité consiste d'afficher sa publicité en anglais.

Alors je comprends bien peut-être que l'objectif est de toucher encore davantage de monde, mais si on

commence à accepter que les campagnes d'affichage en Principauté ne soient plus en langue française, est-ce que ce n'est pas déjà un pas vers la remise en cause du principe constitutionnel ?

Ensuite, que tout soit traduit en langue anglaise dans les entreprises, très bien, mais que l'on impose à des salariés de la Principauté de ne s'exprimer à travers les notes de service dans certaines banques, et c'est vrai aussi pour d'autres entreprises, qu'uniquement en langue anglaise, est-ce que ce n'est pas déjà aussi une entorse et un début d'acceptation, car demain ce sera la langue anglaise qui sera parlée partout en Principauté ?

Les discours de l'Etat sont clairs à ce sujet, la langue française est bien la langue officielle, il n'y a pas de doute, c'est la Constitution. Monaco est un membre fondateur de la francophonie, Monaco est très actif dans l'Organisation pour la Francophonie, nous le sommes aussi au sein de l'Association des Parlementaires de langue française (A.P.F.). Je pense que l'on peut soulever légitimement le débat, de s'interroger si on n'est pas en train de laisser faire et que plus on va attendre et moins on aura de présence du français.

C'est important que, nous, Conseillers Nationaux, nous le disions, voilà c'est fait. La langue française est la langue officielle de l'Etat Monégasque et nous faisons l'effort d'apprendre l'anglais pour accueillir aussi des visiteurs étrangers, des résidents. Au départ je le comprends bien, ils ne sont pas tous francophones, mais je pense qu'il est important aussi et cela je le dis aux résidents, quand on s'installe dans ce pays de manière durable, après de nombreuses années, je suis assez surpris parfois de rencontrer des résidents de la Principauté qui n'ont pas fait l'effort de commencer à étudier la langue du pays qui les accueille.

J'ai étudié en Allemagne, ça me semblait normal de parler l'allemand dans le pays où j'ai vécu, j'ai étudié en Angleterre, ça me semblait normal de faire l'effort de parler dans la langue du pays où j'ai vécu. Je pense qu'il est assez logique, quand on s'installe de manière durable dans un pays, de faire l'effort d'essayer de parler sa langue. Ça ne peut pas être la loi mais c'est un message que nous pouvons faire passer. Les résidents qui aiment la Principauté et ceux qui veulent s'y installer durablement, à terme, pourraient faire l'effort d'apprendre le français. Il y a plein de solutions, il y a l'Alliance Française à Monaco, il y a des écoles de langues, il y a des moyens pour apprendre le français.

Je pense que ce message, il faut que l'on ait le courage aussi de le tenir et de le faire passer.

Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

Je partage évidemment vos remarques, Président, ainsi que celles de Madame DITLOT.

Il se trouve que la pratique est ce qu'elle est aujourd'hui et que l'on va avoir quand même du mal à empêcher que les affiches soient en anglais, ça me semble très compliqué.

Alors, je propose plutôt que d'interdire, peut-être renversons le problème, comme ça, sur le siège, peut-être une idée un peu folle, qui s'adresse à Monsieur CELLARIO mais pourquoi ne créerait-on pas, pour donner l'exemple, une Académie à Monaco non pas sur le modèle de l'Académie Française mais une académie qui représente l'architecte, la médecine ou au moins qui aurait des publications, comme les merveilleuses publications que font les Archives du Palais, notamment et qui permettrait en français de diffuser ce que nous sommes, avec une certaine fierté et un certain académisme ne coûterait rien en plus.

M. le Président.- Pourquoi pas, c'est une suggestion intéressante sur le siège, on ne peut pas attendre bien sûr du Gouvernement qu'il nous dise oui ou non sur le siège.

Mais vous savez, pour la publicité, d'autres pays ont voté des lois qui imposent dans l'espace public la publicité dans la langue française.

Il faudrait que l'on se mette d'accord entre le Gouvernement et le Conseil National et demain, on n'afficherait plus sur les réseaux des parkings, sur les réseaux des bus, sur les grands panneaux 4x3, on n'afficherait plus de publicités si elles n'étaient pas dans la langue française, avec, pourquoi pas, des sous-titres, des traductions et pas uniquement les textes en anglais comme on le voit de plus en plus, depuis quelques mois en particulier.

M. Jean-Louis GRINDA.- Nous sommes incomparables avec ces autres pays, Président, parce que nous, nous sommes minoritaires chez nous et que nous avons un maximum de résidents étrangers, vous l'avez dit très bien tout à l'heure.

C'est un équilibre difficile à trouver, c'est certain.

M. le Président.- Oui, enfin, les francophones sont quand même majoritaires, puisque si on ajoute les Monégasques et les Français, je pense qu'on est un peu plus que la moitié des résidents. Il y a aussi beaucoup de résidents étrangers qui ont fait l'effort d'apprendre le français. Je rencontre régulièrement aussi, il faut le dire, des Italiens, des Allemands et même des Anglo-Saxons qui parlent aussi la langue française.

Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Un mot simplement.

Le sujet n'est pas simple parce que nous sommes tous soumis à des forces considérables qui sont celles de la globalisation.

La globalisation aujourd'hui se fait en anglais et les outils de la globalisation notamment le numérique, ce sont non pas des outils de propagande mais de simplification du langage et, d'ailleurs, à travers la simplification du langage, la simplification de la pensée et la raison pour laquelle il faut que nous nous battions pour la langue française, c'est précisément pour en garder la capacité à exprimer du complexe, du compliqué et le français a ce talent encore et y compris dans la globalisation.

Je lisais il y a quelques semaines, une expression qui m'a beaucoup marqué « *Face à ces forces considérables, les Etats sont des écluses, les écluses de la globalisation* » au nom de ces écluses qu'il faut essayer de faire en sorte que la langue, non pas dans sa défense parce que je pense que le fait de parler français c'est très bien, ce qui est encore mieux c'est ce que la langue offre des possibilités de pensées et donc il faut garder la langue non pas comme un vecteur de communication parce qu'on peut le faire dans n'importe quelle langue, mais comme un outil d'approfondissement d'une pensée qui doit être de plus en plus complexe, pour appréhender une réalité de plus en plus complexe.

Donc oui, on est très sensibilisé à ces questions, oui, on est très attaché au Gouvernement à ce que l'expression du français, dans sa forme écrite ou orale, soit la plus parfaite possible ou peut-être voire même la plus académique possible mais non, ce n'est pas aussi simple que ça d'imposer des pratiques qui sont largement dépassées par des forces qui, là aussi, nous dépassent. On ne peut qu'être, comme je le disais ce matin dans d'autres circonstances, des éclusiers, nous sommes là pour faire en sorte que cette globalisation n'emporte pas tout avec elle et notamment pas la pensée, quelle que soit la langue que l'on utilise pour l'exprimer.

M. le Président.- Bien sûr qu'il y a des tendances internationales et la langue anglaise est devenue incontestablement la langue internationale, notamment dans les affaires et dans les relations internationales, et, que le Gouvernement, dans ses campagnes de communication extérieure, utilise l'anglais, là aussi, rien à dire. Mais quand je vois toutes les dernières opérations que vous présentez en conférence de presse à Monaco, ou des documents officiels du Gouvernement, franchement, on pourrait très bien imaginer d'y mettre des noms français. Je ne citerais que *Smart City, Extended Monaco, urban report* et l'autre soir, les nouvelles applications que vous nous avez présentées, il y en avait trois et toutes en anglais.

Je pense, au moins dans la communication du Gouvernement vis-à-vis des Monégasques et des résidents de la Principauté, que ce serait bien de franciser les anglicismes.

M. le Ministre d'Etat.- On va regarder ça mais la globalisation, je le répète se fait en anglais, elle ne se fait pas, peut-être partiellement, en chinois, mais là ça nous est totalement inaccessible. Pour le reste du monde, elle se fait en anglais où que vous soyez, vous ne voyez pas des moteurs de recherche tchèque ou bulgare, on est dans des choses qui fonctionnent sur des algorithmes largement anglicisés.

M. le Président.- On est d'accord, mais si le Gouvernement ne met pas quelques digues et ne défend pas la disposition constitutionnelle dans ses communications officielles, ne nous étonnons pas que bientôt on ne voie plus dans ce pays que de l'anglais partout. Parce que même si le Gouvernement montre le mauvais exemple, ne nous étonnons pas que le privé vous suive ou malheureusement, vous précède.

Je pense qu'il est temps de dire stop. On respecte la langue française comme la langue officielle de l'Etat...

(Intervention hors micro, inaudible).

(Rires dans l'hémicycle).

M. le Président.- ...on n'est pas dogmatiques, s'il s'agit d'un mot de temps en temps. Ce sont des expressions effectivement qui sont rentrées dans la langue usuelle.

Vous dites quoi ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- *Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.* Au Canada, on dit « arrêt ».

M. le Président.- Ecoutez le mot « stop », je l'accepte.

Sérieusement, si le privé sent qu'il y a une démission de la puissance publique, alors c'est clair et net, bientôt toutes les publicités, toutes les notes internes, toutes les entreprises ne parleront plus qu'anglais en Principauté, et je ne pense pas que c'est ce que nous souhaitons.

Nous sommes d'accord, merci Mme DITLOT pour cette remarque.

M. Christophe ROBINO.- Monsieur le Président, il faudrait peut-être changer le terme de *parking* alors.

M. le Président.- Non, mais il ne faut pas tomber dans la caricature, il y a des mots qui sont rentrés dans l'usage. Je vous parle de documents officiels du Gouvernement, je vous parle d'appellations présentées ces jours-ci, de mesures gouvernementales, on ne parle pas de mots qui sont rentrés depuis des décennies dans l'usage. Bien sûr, on ne va pas rebaptiser les parkings, qui pense des choses pareilles ?

Monsieur le Doyen.

M. Daniel BOERI.- Merci, Monsieur le Président.

Juste un mot, je crois que nous payons la rançon de la gloire. En général, je ne dis pas que le Gouvernement ne doit pas parler français, mais d'une façon générale, les publicitaires, ceux qui communiquent avec les résidents, communiquent avec un langage qui doit être complètement compris, c'est la base du *marketing* et c'est ce qui est une difficulté.

M. le Président.- Excusez-moi, il y a plus de la moitié des résidents qui sont francophones, donc ils ont le droit d'être respectés aussi.

M. Daniel BOERI.- C'est tout à fait vrai, mais en termes de pouvoir d'achat, ce n'est peut-être pas vrai.

M. le Président.- Les nouvelles générations, et tant mieux, on est pour, apprennent l'anglais et le parlent

de plus en plus, c'est tout à fait positif. Les efforts de l'Éducation Nationale en ce domaine sont tout à fait à soutenir, mais il y a aussi une génération, un peu plus âgée, qui n'a pas appris l'anglais. Elle a le droit aussi de pouvoir comprendre les publicités dans son pays et si une personne travaille dans une entreprise à Monaco et qu'elle est francophone, elle a le droit de pouvoir continuer à travailler et à comprendre les circulaires de son entreprise sans qu'on l'oblige, à 58 ans par exemple, à se mettre à l'anglais. En toute chose, je reviens sur le mot clé de nos échanges « équilibre ». Il faut trouver un juste équilibre.

Monsieur JULIEN.

M. Franck JULIEN.- Merci, Monsieur le Président.

Au sujet du numérique, le Gouvernement parle souvent d'inclusion et c'est vrai que par rapport à une population plus âgée...

M. le Président.- S'il vous plaît, c'est Monsieur JULIEN qui a la parole.

M. Franck JULIEN.- Je disais que le Gouvernement parle beaucoup d'inclusion en parlant du numérique et c'est vrai que par rapport à une certaine population un peu plus âgée, comme le soulevait Monsieur le Président, le fait d'employer des anglicismes ne facilite pas l'inclusion déjà que dans certains endroits, on a parlé de la fracture du numérique ou de l'illectronisme en parlant de la difficulté d'une génération plus âgée d'accéder au numérique, le fait d'ajouter des anglicisme ne favorise pas cette inclusion.

Je pense qu'effectivement on peut aussi y penser.

M. Daniel BOERI.- Comme il est tard, je dis quand même « assez avec les personnes âgées » !

(Rires dans l'hémicycle).

(Intervention hors micro, inaudible).

M. le Président.- La parole est à Monsieur ROBINO.

M. Christophe ROBINO.- Merci, Monsieur le Président.

Juste pour vous répondre, Monsieur le Président, un « parking » c'est un « parc de stationnement » dans certaines villes en France.

M. le Président.- Oui, écoutez, ça fait combien d'années, Madame GRAMAGLIA, que l'on appelle ça un parking à Monaco ?

Mme Marie-Pierre GRAMAGLIA.- Conseiller de Gouvernement-Ministre de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme. Je suis neutre.

M. le Président.- Surtout que là il y aurait un gros travail et un gros investissement de signalétique à changer. Je pense que ce n'est pas choquant. En tous les cas, nous nous sommes habitués depuis longtemps, depuis tout petits, à voir écrit parking.

Y-a-t-il d'autres interventions ? Je ne pense pas qu'il y ait un seul résident monégasque qui ne comprenne pas ce que ça veut dire, ça ne pose pas de problème.

Pas d'autres interventions sur ce chapitre ?

Je mets donc aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 15 est adopté.

(MM. José BADIA, Guillaume ROSE, et Mme Marine GRISOUL sont sortis de l'hémicycle).

*(Adopté ;
Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Nathalie AMORATTI-BLANC,
M. Pierre BARDY, Mmes Corinne BERTANI,
Brigitte BOCCONE-PAGÈS, MM. Daniel BOERI,
Thomas BREZZO
Mme Michèle DITLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI, MM. Franck JULIEN,
Franck LOBONO, Marc MOUROU,
Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI et
Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).*

M. le Secrétaire Général.-

CH.16 -POSTES DIPLOMATIQUES	
316.010 : FRAIS DE PERSONNEL	8 195 600
316.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	3 695 100
316.040 : ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL	335 200
TOTAL DU CHAPITRE CH.16 -POSTES DIPLOMATIQUES	12 225 900

M. le Président.- Allez, on avance encore un peu. Postes diplomatiques, pas d'intervention ?

Je mets donc aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 16 est adopté.

(MM. José BADIA, Guillaume ROSE, et Mme Marine GRISOUL sont sortis de l'hémicycle).

*(Adopté ;
Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Nathalie AMORATTI-BLANC,
M. Pierre BARDY, Mmes Corinne BERTANI,
Brigitte BOCCONE-PAGÈS, MM. Daniel BOERI,
Thomas BREZZO
Mme Michèle DITLOT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI,
MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,
Marc MOUROU,
Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI et
Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).*

M. le Secrétaire Général.-

CH.17 -DIRECTION DES RELATIONS DIPLOMAT. & CONSULAIRES	
317.010 : FRAIS DE PERSONNEL	585 000
317.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	374 800
TOTAL DU CHAPITRE CH.17 -DIRECTION DES RELATIONS DIPLOMAT. & CONSULAIRES	959 800

M. le Président.- Je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 17 est adopté.

*(MM. José BADIA, Guillaume ROSE,
et Mme Marine GRISOUL sont sortis de
l'hémicycle).*

*(Adopté ;
Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Nathalie AMORATTI-BLANC,
M. Pierre BARDY, Mmes Corinne BERTANI,
Brigitte BOCCONE-PAGÈS, MM. Daniel BOERI,
Thomas BREZZO
Mme Michèle DITTLT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI,
MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,
Marc MOUROU,
Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI et
Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).*

M. le Secrétaire Général.-

CH.19 -DIRECTION DE LA COOPER. INTERNATIONALE	
319.010 : FRAIS DE PERSONNEL	841 300
319.030 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT	80 000
TOTAL DU CHAPITRE CH.19 -DIRECTION DE LA COOPER. INTERNATIONALE	921 300

M. le Président.- Oui, une intervention de Monsieur GRINDA.

M. Jean-Louis GRINDA.- Merci, Monsieur le Président.

Oui très brève, pour dire toute la satisfaction que j'ai de voir que dans ce pays, on a une véritable coopération internationale soutenue, de qualité, avec des personnes qui s'en occupent avec beaucoup de dévouement, qui travaillent en parfaite liaison avec les associations et que c'est un très bon point, je trouve qu'il ne faut surtout pas abandonner car c'est tout à notre honneur.

Merci beaucoup.

M. le Président.- Tout à fait, Monsieur GRINDA, remarque que nous partageons pour la qualité du travail des équipes, depuis de nombreuses années, de cette Direction de la Coopération Internationale.

Je vais mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 19 est adopté.

*(MM. José BADIA, Guillaume ROSE,
et Mme Marine GRISOUL sont sortis de
l'hémicycle).*

*(Adopté ;
Mmes Karen ALIPRENDI-DE CARVALHO,
Nathalie AMORATTI-BLANC,
M. Pierre BARDY, Mmes Corinne BERTANI,
Brigitte BOCCONE-PAGÈS, MM. Daniel BOERI,
Thomas BREZZO
Mme Michèle DITTLT,
M. Jean-Charles EMMERICH,
Mmes Béatrice FRESKO-ROLFO,
Marie-Noëlle GIBELLI,
MM. Franck JULIEN, Franck LOBONO,
Marc MOUROU,
Fabrice NOTARI, Jacques RIT, Christophe ROBINO,
Balthazar SEYDOUX, Stéphane VALERI et
Pierre VAN KLAVEREN
votent pour).*

M. le Président.- Il est minuit et 04 minutes, je crois effectivement que l'on peut s'arrêter pour ce soir.

On reprendra nos travaux, ce sera Monsieur le Secrétaire Général, vous pouvez nous rappeler la prochaine réunion en Séance Publique...

M. le Secrétaire Général.- Le lundi 16 décembre.

M. le Président.- Le lundi 16 décembre, à 17 heures, nous reprendrons au Département de l'Intérieur.

Je vous remercie, bonne fin de soirée à tous.

La séance est levée.

(La séance est levée à minuit et 04 minutes).



imprimé sur papier recyclé

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO

